

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



LOIRE HAUTE-LOIRE

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL LOIRE HAUTE-LOIRE

Etablissement de crédit et courtage d'assurance, société coopérative à capital variable
régie par le Livre V du Code monétaire et financier au capital de 30 982 912,20 €
Siège social : 94 rue Bergson, 42000 Saint Etienne

Inscription au registre du commerce de St Etienne 380 386 854 00018, APE – 6419 Z

Cotée sur Euronext Paris, compartiment C.

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 06-2026

Table des matières

1.	Examen de la situation Financière et du résultat N.....	5
1.1.	La situation économique.....	5
1.1.1.	<i>Environnement Economique et financier global.....</i>	<i>5</i>
1.1.2.	<i>Environnement local et positionnement de la CR sur son marché</i>	<i>9</i>
1.1.3.	<i>Activité de la Caisse régionale au cours de l'exercice</i>	<i>10</i>
1.1.4.	<i>Les faits marquants.....</i>	<i>13</i>
1.2.	Analyse des comptes consolidés	15
1.2.1.	<i>Présentation du groupe de la Caisse régionale</i>	<i>15</i>
1.2.2.	<i>Contribution des entités du groupe de la Caisse régionale.....</i>	<i>15</i>
1.2.3.	<i>Résultat consolidé</i>	<i>16</i>
1.2.4.	<i>Bilan consolidé et variation des capitaux propres</i>	<i>18</i>
1.2.5.	<i>Activité et résultat des filiales.....</i>	<i>20</i>
1.3.	Capital social et sa rémunération	21
1.3.1.	<i>Les parts sociales.....</i>	<i>21</i>
1.3.2.	<i>Les Certificats coopératifs d'associés</i>	<i>21</i>
1.3.3.	<i>Les Certificats coopératifs d'investissement.....</i>	<i>21</i>
1.4.	Evénements postérieurs à la clôture et perspectives.....	21
1.5.	Informations diverses	21
1.5.1.	<i>Informations spécifiques sur les opérations réalisées dans le cadre de rachat de CCI autorisé par l'assemblée générale du 26/03/2026</i>	<i>21</i>
1.5.2.	<i>Calendrier des publications.....</i>	<i>22</i>
2.	Facteurs de risques et informations prudentielles	22
2.1.	Informations prudentielles	22
2.2.	Facteurs de risques	23
2.2.1.	<i>Facteurs de risques liés à la Caisse régionale Loire Haute-Loire et à son activité</i>	<i>23</i>
2.2.1.1.	Risques de crédit et de contrepartie	24
2.2.1.2.	Risques financiers.....	27
2.2.1.3.	Risques opérationnels et risques connexes	32
2.2.1.4.	Risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse régionale Loire Haute-Loire évolue	36
2.2.1.5.	Risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse régionale Loire Haute-Loire	42
2.2.1.6.	Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole	45
2.3	Gestion des risques	48
2.3.1	<i>Risques de crédit.....</i>	<i>49</i>
2.3.1.1.	Exposition et concentration	49
2.3.1.2	Coût du risque	51
2.3.1.3	Application de la norme IFRS9	52
2.3.2	<i>Risques de de marché.....</i>	<i>56</i>
2.3.3	<i>Gestion du Bilan</i>	<i>59</i>
2.3.3.1	La gestion du bilan – Les risques financiers structurels.....	60
2.3.3.2	Ratios réglementaires.....	64
2.3.4	<i>Risques opérationnels.....</i>	<i>65</i>

2.3.4.1	<i>Methodologie utilisée pour le calcul des exigences de fonds propres</i>	66
2.3.4.2	<i>Assurance et couverture des risques opérationnels</i>	67
2.3.5	<i>Risques juridiques</i>	67
2.3.6	<i>Risques de non-conformité</i>	68
3	Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2026	68
3.1.	Cadre Général	68
3.2.	Etats financiers consolidés	69
	COMPTE DE RESULTAT	69
	RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	70
	BILAN ACTIF	72
	BILAN PASSIF	73
	TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	74
	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	75
3.3	Notes annexes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés	78
3.3.1	Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées	78
3.3.3.1	<i>Normes applicables et comparabilité</i>	78
3.3.3.2	<i>Principes et méthodes comptables</i>	81
3.4.	Principales opérations de structure et événements significatifs de la période	82
3.4.1.	<i>Principales opérations de structure</i>	82
3.4.2.	<i>Information portant sur le périmètre de consolidation au 30 juin 2026</i>	82
3.4.3.	<i>Autres événements significatifs de la période</i>	83
3.5.	Risque de crédit	84
3.5.1.	<i>Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période</i>	84
3.5.2.	<i>Expositions au risque souverain</i>	92
3.6.	Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	94
3.6.1	<i>Produits et charges d'intérêts</i>	94
3.6.2	<i>Produits et charges de commissions</i>	95
3.6.3	<i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>	95
3.6.4	<i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres</i>	97
3.6.5	<i>Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti</i>	97
3.6.6	<i>Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers vers la juste valeur par résultat</i>	97
3.6.7	<i>Produits (charges) nets des autres activités</i>	97
3.6.8	<i>Charges générales d'exploitation</i>	97
3.6.9	<i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</i>	98
3.6.10	<i>Coût du risque</i>	99
3.6.11	<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs</i>	100
3.6.12	<i>Impôts</i>	100
3.6.13	<i>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>	101
3.7.	Informations sectorielles	103
3.7.1	Information par secteur opérationnel	103

3.8 Notes relatives au bilan	105
3.8.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	105
3.8.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	105
3.8.3 -Actifs financiers au coût amorti	107
3.8.4 Passifs financiers au coût amorti	108
3.8.5 Instruments avec évènement éventuel	109
3.8.6 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	110
3.8.7 Immeubles de placement	110
3.8.8 Ecart d'acquisition	110
3.8.9 Provisions	111
3.8.10 Dettes subordonnées	112
3.9..... Engagements de financement et de garantie et autres garanties	114
3.10..... Reclassements d'instruments financiers	116
3.11..... Juste valeur des instruments financiers et informations diverses	117
3.11.1 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur	117
3.11.2 Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3	120
3.11.3 Juste valeur des titres de dettes comptabilisés au coût amorti	123
3.12 Parties liées	124
3.13 Événements postérieurs au 30 juin 2026	124
4. Attestation du responsable de l'information financière	125
5. Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2026	126

1. Examen de la situation Financière et du résultat N

1.1. La situation économique

1.1.1. Environnement Economique et financier global

Rétrospective 1^{er} semestre 2026

L'environnement international a, de nouveau, été très agité au cours du premier semestre : la guerre opposant les Etats-Unis à l'Iran dans le golfe Persique s'est ajoutée à la succession déjà longue de chocs de nature et d'ampleur très diverses (de l'épidémie de Covid à la guerre en Ukraine, en passant par les droits de douane américains). Lancées le 28 février, les attaques conjointes, américaine et israélienne, contre l'Iran, suivies des représailles iraniennes, ont entraîné la fermeture effective du détroit d'Ormuz (32% du négoce de pétrole brut, 16% du négoce de produits pétroliers, 20% du négoce de GNL) et l'arrêt de la production de gaz naturel liquéfié au Qatar (deuxième producteur mondial de GNL après les États-Unis).

Outre un climat d'incertitude, ce conflit a suscité une flambée immédiate des prix du pétrole et du gaz mais aussi des craintes de crise énergétique de grande ampleur. Après s'être situé à environ 61 dollars/baril (\$/baril) début janvier, le prix du pétrole (Brent) s'est brutalement redressé pour culminer à 118 \$/baril fin mars puis de nouveau fin avril, après avoir diminué jusqu'à 90 \$/baril sur fond d'espoirs de désescalade au Moyen Orient. Le prix du pétrole ne s'est franchement replié qu'à la faveur de la signature mi-juin d'un protocole d'accord (*Memorandum of understanding, MoU*) entre l'Iran et les États-Unis. Ce *MoU* prévoyait un cessez-le-feu, offrant aux belligérants 60 jours pour négocier les termes d'un véritable accord. Malgré les espoirs de paix (même incertaine et lointaine) et de réouverture, au moins partielle, du détroit d'Ormuz, à 73 \$/baril au 30 juin, le prix excédait toujours son niveau de début d'année de 20%, avant de se redresser en raison de la reprise des hostilités armées début juillet¹.

Alors que les anticipations d'inflation étaient revues à la hausse, les perspectives de croissance se sont dégradées, en particulier celles des importateurs nets de pétrole et de gaz, notamment l'Europe, et des pays fortement dépendants du Golfe pour leurs approvisionnement (tels Japon, Inde, Corée du Sud, Philippines). En revanche, les prévisions sur les Etats-Unis ont été peu révisées : ils sont désormais exportateurs nets d'énergie et l'économie américaine a, de fait, bien résisté au choc provoqué par la guerre en Iran. Au premier trimestre², quoique décevante, la croissance du PIB américain (à 1,6% en variation trimestrielle annualisée) a pâti du ralentissement de la consommation des ménages mais a continué de profiter de la très forte accélération de l'investissement privé, notamment en équipements de traitement de l'information et en produits de la propriété intellectuelle, principalement des logiciels.

Partant en janvier d'un niveau (2,4%) excédant déjà la cible de 2% de la *Federal Reserve*, l'inflation totale (sur 12 mois) s'est établie à 3,5% en juin après un pic à 4,2% en mai. L'inflation sous-jacente

¹ A la suite du *MoU*, de nombreuses questions restaient en suspens dont celle, cruciale, du détroit d'Ormuz : l'Iran souhaite le maîtriser et y imposer des droits de passage. Le contrôle du trafic serait partagé avec Oman, conduisant potentiellement à la mise en place de deux corridors. Les tensions étaient dès lors difficilement évitables entre l'Iran et les États-Unis, appuyés par leurs alliés occidentaux, partisans de la libre circulation maritime, mais aussi d'un retour rapide à un trafic fluide. Menaces puis attaques de drones : les Gardiens de la Révolution ont réaffirmé leur volonté de contrôle du détroit et la réponse de Donald Trump ne s'est pas fait attendre. Il a suspendu l'autorisation donnée aux Iraniens d'exporter leur pétrole malgré les sanctions, déclaré la fin du cessez-le-feu et sa volonté de contrôler le détroit. Il semble néanmoins que les négociations se poursuivent.

² Dans cette partie rétrospective, les données d'activité sont privilégiées aux résultats d'enquêtes. Pour la croissance du PIB et de ses composantes, les données disponibles sont arrêtées au premier trimestre. Les dernières estimations (révisées) de ces données ont été publiées en juin.

(hors alimentation et énergie) ne s'est que très peu redressée (2,5% en janvier à 2,6% en juin). Cette quasi-stabilité suggère une diffusion limitée du choc inflationniste subi, en amont, par les prix de l'énergie et valide un scénario dans lequel les « effets de second tour » seraient contenus.

Dans la zone euro, le processus désinflationniste, bien abouti, s'est interrompu : l'inflation totale (HICP sur 12 mois) s'est redressée de 1,7% en janvier à 3,2% en mai avant de fléchir à 2,8% en juin. En revanche, l'inflation sous-jacente n'a que marginalement augmenté (de 0,2 point de pourcentage au cours du premier semestre, à 2,4% en juin). Au premier trimestre, la croissance (en variation trimestrielle) de la zone euro hors Irlande³ s'est établie à 0,3%. Globalement, ralentissement de la consommation des ménages, repli de l'investissement, contraction des exportations, résistance des importations – malgré une demande domestique terne – se sont conjugués pour susciter cette croissance faible. Malgré l'affaiblissement généralisé des moteurs domestiques d'expansion, les performances nationales sont hétérogènes : la croissance s'est révélée plus soutenue qu'anticipé en Allemagne (0,3%), en Italie (0,3%) et en Espagne (0,6%), compensant la contraction de sous-performance française (-0,1%). En France, la contraction du PIB s'explique, en partie, par des facteurs transitoires : légère baisse de la consommation des ménages largement imputable au repli de la consommation d'énergie (températures clémentes), repli de l'investissement des ménages partiellement lié à la suspension du guichet de MaPrimeRénov', contraction de l'investissement des administrations publiques, reflet d'une pause des collectivités locales avant les élections municipales.

Cette baisse constitue néanmoins une surprise défavorable notable car l'acquis de croissance pour 2026 à l'issue du premier trimestre n'atteint que 0,4%.

Du côté des marchés financiers, les taux d'intérêt souverains ont essentiellement évolué au gré des informations géopolitiques en provenance du golfe Persique, du cours du pétrole et de l'inflation courante ou anticipée.

Aux Etats-Unis, alors que la *Federal Reserve* avait abaissé le taux des *Fed funds* à 3,75% en décembre 2025 (soit une baisse cumulée de 175 points de base, pb, depuis septembre 2024), les marchés penchaient en faveur d'une poursuite de l'assouplissement et tablaient sur un taux terminal proche de 3% fin 2026 (notre scénario retenait un *statu quo*). La *Fed* n'a finalement pas modifié sa politique monétaire au cours du premier semestre. Cependant, en raison du déclenchement de la guerre dans le golfe Persique, du choc immédiat sur le prix du pétrole et du risque inflationniste, les taux d'intérêt se sont brutalement redressés (obligations souveraines, US *Treasuries*), notamment les échéances plus courtes entraînant un aplatissement de la courbe des taux d'intérêt (2/10 ans). Après un répit, les taux se sont de nouveau tendus et le rendement des US *Treasuries* à 10 ans s'est redressé jusqu'à culminer vers 4,80% mi-mai. A la faveur de la signature du *MoU* entre les Etats-Unis et l'Iran mi-juin, les taux d'intérêt se sont repliés : la détente a été plus marquée sur les taux à 10 ans, les taux plus courts résistant en anticipation d'un resserrement monétaire de la *Fed* (anticipation d'environ +25 pb au second semestre 2026). Au 30 juin, les taux à 2 et 10 ans s'élevaient à respectivement 4,14% et 4,44% (3,47% et 4,19% au 2 janvier 2026).

Dans la zone euro, les taux ont emprunté des tendances similaires en dépit de tournures monétaires différentes. En début d'année, avec un taux de dépôt abaissé à 2% en juin 2025 au terme d'un assouplissement de 200 pb débuté en juin 2024, le retour de l'inflation à la cible de 2% couplé à une croissance correcte validait un scénario de *statu quo* monétaire de la BCE en 2026. Les taux d'intérêt s'étaient alors inscrits sur une tendance baissière avant de brutalement se redresser en raison de la guerre dans le golfe Persique. Entre leurs niveaux pré-guerre et leurs pics mi-mai, les taux souverains allemands à 2 et 10 ans ont ainsi grimpé, respectivement, de près de 75 pb et 55 pb (à 2,75% et 3,20%).

En réaction à l'inflation, avérée et redoutée, la BCE a procédé à une hausse de ses taux directeurs (25 pb mi-juin). Les effets de ce resserrement, anticipé par les marchés, ont été éclipsés par l'accord

³ Irlande incluse, le PIB de la zone euro s'est replié (-0,2%). La baisse du PIB irlandais (-12,1%) est imputable à un recul de 27% de l'activité des multinationales, entraînant une baisse de 35% de la valeur ajoutée de l'industrie.

signé entre les Etats-Unis et l'Iran qui a permis aux taux d'intérêt de baisser (au 30 juin, ils se situaient, respectivement, 2,53% et 2,91%). Lors de l'éclatement du conflit, les *spreads* des grands pays contre Allemagne (taux à 10 ans) se sont écartés, pénalisant en particulier l'Italie (*spread* contre Bund culminant à 97 pb fin mars, en raison de la vulnérabilité énergétique et d'une trajectoire budgétaire sous pression). Les *spreads* italien et espagnol se sont ensuite resserrés alors que la dérive du *spread* français se poursuivait (inquiétudes sur les comptes publics avec un déficit budgétaire qui avoisinerait 6% du PIB en 2026). Les primes espagnole, italienne et française contre Bund s'établissaient à, respectivement, 44, 69 et 75 pb au 30 juin 2026.

Au cours du premier semestre, parti d'un niveau élevé (à près de 1,18 USD début janvier 2026), l'euro ne s'est que légèrement déprécié contre dollar (de 2,6% au cours du semestre). Enfin, les marchés actions ont continué d'afficher des belles performances. Les indices Euro Stoxx 50, CAC 40 et S&P 500 ont, respectivement, progressé de 8,2%, 2,5% et 9,3% au premier semestre. Aux Etats-Unis, croissance toujours robuste, investissement en IA (et gains de productivité attendus), baisse des taux d'intérêt réels ont permis à la hausse anticipée des bénéfices des entreprises de se maintenir et de passer outre les valorisations déjà élevées. Les mêmes facteurs, moins puissants en Europe et tout particulièrement en France, expliquent des performances moindres.

Perspectives 2nd semestre 2026-2027

Le protocole d'accord signé mi-juin entre les Etats-Unis et l'Iran (*Memorandum of Understanding, MoU*, prévoyant un cessez-le-feu de 60 jours avant de parvenir à un accord de paix) a nourri les espoirs de détente sur le détroit d'Ormuz, voire d'ouverture immédiate et complète de cette voie stratégique. Elaboré après la signature de ce *MoU* (mais avant que les frappes ne reprennent début juillet), notre scénario est prudent et exclut une « normalisation » rapide : la route vers un apaisement pérenne sera longue et semée d'embûches. La reprise des flux maritimes ne sera que progressive ; les infrastructures pétrolières du Golfe relanceront leur production graduellement, à l'exception de quelques complexes lourdement endommagés. Compte tenu de la faiblesse des stocks pétroliers, cette détente seulement partielle justifie que les prix du pétrole demeurent élevés au cours du second semestre 2026, avant de se replier en 2027, tout en restant supérieurs à leur niveau pré-guerre. Pour les marchés gaziers mondiaux, une réouverture, même incomplète, du détroit d'Ormuz est également opportune, alors que les stocks européens de gaz naturel sont actuellement inférieurs à ceux observés lors de la crise énergétique de 2022.

Même en supposant une accalmie grâce à laquelle les prix de l'énergie baissent mais restent élevés, provoquant un choc inflationniste à diffusion limitée, les tributs payés en termes de croissance seront, sans grande surprise, très inégaux : en raison du prix de l'énergie, mais pas seulement.

Les Etats-Unis sont désormais exportateurs nets d'énergie et bénéficieraient d'une corrélation positive entre les prix du pétrole et la croissance des investissements fixes non résidentiels. Alors que la santé financière des ménages reste très solide et que les dépenses d'investissement dans l'IA laissent encore augurer d'une année vigoureuse pour les investissements non résidentiels, la politique budgétaire apporte son soutien, avec l'entrée en vigueur de la loi dite « *Big, Beautiful Bill* », notamment par le biais de remboursements d'impôts. Si la croissance des salaires s'est assagie, le marché du travail résiste et le rythme des créations d'emplois devrait rester suffisant pour assurer le maintien du taux de chômage autour du niveau actuel, vers 4,3%. Le pic d'inflation serait passé et les effets de second tour, notamment visibles sur l'inflation sous-jacente, resteraient contenus. L'inflation avoisinerait ainsi 3,5% fin 2026, puis 2,5% fin 2027. Quant à l'inflation sous-jacente, frisant les 2,9% à la charnière des années 2026-2027, elle clôturerait également 2027 autour de 2,5%. Des foyers de fragilité demeurent, mais paraissent confinés aux ménages à faibles revenus et aux petites entreprises, peu susceptibles de s'étendre à l'ensemble de l'économie. La croissance de 2,1% prévue pour 2026 égalerait donc celle de 2025, avant de connaître un léger ralentissement en 2027, tout en conservant un rythme soutenu (1,9%).

Dans la zone euro, l'épisode inflationniste dégrade les perspectives de croissance, davantage que celles de ses proches concurrents. Les facteurs de perte de compétitivité s'accumulent. La faiblesse de la demande extérieure nette érode la croissance dont les moteurs internes faiblissent, avant

même que l'effet négatif de la guerre dans le golfe Persique n'ait pu se déployer et sans tenir compte des facteurs exceptionnels (dont la chute du PIB irlandais au premier trimestre). Les indicateurs suggèrent un ralentissement de la dégradation conjoncturelle, compatible avec une stabilisation du PIB au deuxième trimestre. Malgré une croissance faible en rythme trimestriel jusqu'à la fin de l'année, l'acquis de croissance élevé permet d'espérer un taux de croissance (hors Irlande) de 0,8% en 2026. La zone euro échapperait ainsi à la récession, grâce à des fondamentaux relativement robustes et un choc inflationniste transitoire. Les taux d'inflation totale et sous-jacente approcheraient respectivement 3% et 2,5% fin 2026, avant de converger tous deux vers 2,2% fin 2027, année au cours de laquelle, grâce à une normalisation sans véritable rebond, la croissance ne dépasserait pas 0,9%.

En France, l'activité ne devrait progresser que faiblement dans les prochains trimestres et la croissance diminuerait ainsi à 0,6% en 2026 (après 0,9% en 2025), pénalisée par l'atonie de la demande intérieure privée dans un contexte de regain d'inflation et de forte incertitude. L'activité accélérerait progressivement en 2027, grâce au rebond de la consommation des ménages et de l'investissement privé, mais celui-ci resterait timide, et la croissance n'attendrait que 0,8%. Le taux de chômage devrait légèrement progresser en 2026 puis se stabiliser en 2027 (8,2% en moyenne annuelle en 2026 et 2027 après 7,7% en 2025). L'inflation (au sens de l'indice des prix à la consommation) culminerait à 1,8% en moyenne annuelle en 2026 puis diminuerait à 1,5% en 2027.

Le scénario suppose donc un choc inflationniste substantiel mais ne « dégénérant » pas, car les effets de second tour seraient très limités et les anticipations d'inflation resteraient « ancrées ». Dans un contexte de forte incertitude, pour s'assurer que l'inflation sous-jacente ne s'emballe, les banques centrales devraient toutefois demeurer vigilantes. En dépit d'un risque désormais haussier, la *Fed* devrait rester sur pause durant toute l'année 2026 qu'elle terminerait avec une borne supérieure de la fourchette du taux des *Fed funds* à 3,75 %. À la faveur du ralentissement plus marqué de l'inflation, la *Fed* procéderait à une dernière baisse au deuxième trimestre 2027, se traduisant par un taux terminal à 3,50%. Quant à la BCE, après avoir relevé de 25 points de base (pb) ses taux d'intérêt le 11 juin (taux de dépôt à 2,25%), son approche flexible, sans engagement sur une trajectoire prédéterminée de hausse des taux, reflète le niveau élevé des incertitudes entourant les perspectives d'inflation mais aussi de croissance. La BCE pourrait relever de nouveau ses taux à deux reprises cette année. Le resserrement pourrait cependant être limité à une hausse unique, portant ainsi le taux de dépôt à 2,50%. Un assouplissement limité à 25 pb interviendrait en 2027.

L'inflation, courante mais aussi anticipée par les marchés, s'est déjà traduite par une hausse significative des taux d'intérêt. Notre scénario de « normalisation imparfaite » suppose que les prix de l'énergie ne contrarient pas un repli de l'inflation puis une détente monétaire (certes lointaine). Dans ce contexte, les taux d'intérêt (*swaps*) pourraient timidement baisser, mais en 2027. Aux États-Unis, après avoir subi une hausse significative de la prime de terme et une fois passé le pic prévu cet été, les taux souverains à 10 ans (*US Treasuries*) approcheraient 4,55% fin 2026. Dans la zone euro, le rendement allemand à 10 ans (Bund) se redresserait pour culminer vers 3,20% en décembre 2026, impliquant des rendements français et italiens proches de 4%.

Enfin, du côté du change, l'espoir d'apaisement des hostilités dans le golfe Persique a contribué à dynamiser l'appétit pour le risque. En supposant une accalmie, même précaire, au Moyen-Orient, les fondamentaux devraient de nouveau motiver les mouvements des devises. Or, la comparaison entre les résultats économiques américains et ceux de la « vieille Europe » ne joue pas en faveur de l'euro, qui devrait se déprécier et atteindre environ 1,13 dollar fin 2026.

1.1.2. Environnement local et positionnement de la CR sur son marché

La Caisse régionale Loire Haute-Loire couvre 2 départements dont la population est estimée à 1 004 600 en 2025 (+0.9% vs. 2020) répartie à hauteur de 776 600 (+1.1% vs. 2020) en Loire et 228 000 (+0.2% vs. 2020) en Haute-Loire (Source INSEE : 2025).

Le taux de chômage au sens du BIT au 2ème trimestre 2025, s'affiche à 7,6 % pour la Loire et 5,6 % pour la Haute-Loire contre un taux de chômage au niveau national de 7,3 %.

Le taux de chômage entre le 2ème trimestre 2025 et le 2ème trimestre 2024 a progressé de 0,2 pt au niveau national, stable pour la Loire (0pt) et de 0,1 pt pour la Haute-Loire.

Le revenu moyen par foyer fiscal en 2025 progresse sur les 2 départements :

- en Loire : 27 113 € (+3,1 % vs 2024),
 - en Haute-Loire : 26 112 € (+ 3,7 % vs 2024),
 - et en Auvergne Rhône-Alpes : 31 629 € (+3,7 % vs 2024)
- (Direction Générale des Impôts, impôts 2023, publié en 2025).

Au niveau économique, l'agriculture, l'industrie, et les services sont présents.

L'agriculture :

La Loire compte 3 980 exploitations de 62 ha en moyenne, représentant 1,8 % des emplois (Source : CCI Loire : 2025).

Il y a une forte spécificité en « viande et lait » : 1er cheptel bovin de Rhône-Alpes.

Les cultures de fruits et vignes sont également présentes sur le territoire avec des appellations viticoles : Saint Joseph, Condrieu, Côte Roannaise et côte du Forez.

La Haute-Loire compte 3 980 exploitations de 60 ha en moyenne représentant 5,5 % des emplois (source CCI Haute-Loire : 2025).

On note la présence de la production animale (Lait, viande bovine et ovine), de la lentille verte du Velay (AOC) avec 653 producteurs de lentilles sur une surface de 3 000 ha (source : La Lentille Verte du Puy).

Le poids de l'industrie est conséquent :

En Loire, on comptabilise 5 312 établissements soit 17,1 % des emplois et en Haute-Loire, 2 245 établissements soit 19,1 % des emplois pour un taux d'emploi dans d'industrie en Auvergne Rhône Alpes de 14,3 % (Source CCI Auvergne Rhône-Alpes : 2025).

Le tertiaire et le commerce continuent de se développer :

En Loire, on dénombre 49 944 établissements soit 73,9 % des emplois et 14 356 établissements soit 67,6 % des emplois en Haute-Loire.

Les secteurs principaux en Loire et Haute-Loire sont le commerce de détail, les services aux entreprises, l'éducation, la santé, les actions sociales, le CHU de Saint-Etienne, l'enseignement supérieur (Source CCI Auvergne Rhône-Alpes : 2025).

1.1.3. Activité de la Caisse régionale au cours de l'exercice

Un premier semestre marqué par un bon niveau d'activité malgré l'instabilité géopolitique

Sur le premier semestre, les incertitudes relatives à l'environnement économique ont été nombreuses en raison du déclenchement du conflit en Iran. La hausse des matières premières énergétiques a mécaniquement engendrée une hausse de l'inflation. Dans ce contexte, la BCE a procédé à une première hausse de taux « préventive » de 25 points de base afin de limiter le risque de propagation de l'inflation dans l'ensemble de l'économie. Cet environnement a certes pesé sur l'activité mais la répercussion des mouvements de marché n'a été que partielle dans le prix de nos nouveaux crédits.

Ainsi, la Caisse régionale a poursuivi son accompagnement des projets de développement économique en Loire et Haute-Loire avec plus de 710 M€ de nouveaux financements, en progression de +3,6 % par rapport au premier semestre 2025.

Les encours de crédits à la clientèle atteignent désormais 10,5 Mds€ (+1,2%) et le Crédit Agricole Loire Haute-Loire conforte son rôle de financeur majeur sur son territoire avec une part de marché de plus de 30%⁴.

Dans le détail, les encours évoluent comme suit :

- Crédits habitat : +0,5 %,
- Crédits équipement : +4,8 % (à destination des entreprises, des agriculteurs, des professionnels, des associations et des collectivités locales),
- Crédits de trésorerie : -6,4 %, sous l'effet de l'amortissement des encours des Prêts Garantis par l'Etat (PGE).

Les encours de collecte sont également en progression de +2,5 % sur un an et atteignent 17, 0 Mds€.

- La collecte bilan, qui permet un financement de l'économie locale en circuit court, est en léger repli (-0,9 %) en lien avec la baisse des encours d'épargne logement (-8,5 %) et le renouvellement partiel des tombées de dépôts à terme (-9,8%), alors que les encours des livrets (+3%) et des dépôts à vue (+0,6 %) progressent.
- La collecte hors-bilan (+9,4 %) profite d'une très forte dynamique sur les produits d'assurance-vie (+10,1 %) portée par notre nouvelle offre d'assurance vie, ORIANCE, lancée en début d'année. Cette nouveauté permet aux clients et futurs clients de la Caisse régionale d'accéder à une offre simple, disponible en agence mais aussi en 100% digital.

Le Crédit Agricole Loire Haute-Loire développe également un portefeuille de plus de 380 000 contrats d'assurances (multirisque habitation, assurances automobile et assurances santé et prévoyance, ...) marquant ainsi l'attention particulière qu'il porte à la protection de ses clients et de leurs biens.

Dans un environnement toujours très concurrentiel, le Crédit Agricole Loire Haute-Loire poursuit sa conquête de nouveaux clients avec près de 11 150 nouveaux clients sur ce premier semestre (+6% par rapport au premier semestre 2025). Ils ont bénéficié d'offres d'entrée en relation simples et attractives aux meilleurs standards du marché avec, notamment, des comptes et cartes à tarif préférentiel pour les jeunes.

Tous les clients de la Caisse régionale peuvent compter sur un collectif de 1 424 collaborateurs (dont 72 alternants) présents sur l'ensemble du territoire de Loire et de la Haute-Loire. Leur expertise et leur engagement permettent d'accompagner les clients en combinant le meilleur de l'humain et du digital. Plus de 60% de nos clients utilisent

⁴ Part de marché tous crédits (donnée au 30/04/2026)

notre site de gestion des comptes en ligne ou l'application « Ma Banque » qui s'enrichit régulièrement de nouvelles fonctionnalités dans un environnement sécurisé comme le Paiement Mobile du Crédit Agricole, une solution de paiement mobile 100 % française, qui protège les données de nos clients, renforce notre souveraineté numérique et simplifie le quotidien.

Des résultats solides qui confirment la résilience du modèle de banque universelle de proximité.

Le Produit Net Bancaire (PNB) affiche une progression de +6,6 % sur un an à 186,6 M€.

Dans un contexte de normalisation monétaire, la Marge d'Intermédiation Globale (MIG) poursuit sa progression (+50%), tirée par la croissance des produits des crédits en stock et l'allègement du coût du passif (livrets réglementés notamment).

La Marge Commissions est en baisse de -0,6 M€ (-0,8 %) et s'établit à 68,0 M€.

Les commissions Assurances évoluent de +1,3 M€, à 35 M€, tirées par l'assurance vie et l'assurance des emprunteurs (ADE) qui compensent la baisse liée à un effet de base 2025 sur les commissions IARD.

Le PNB Services ressort à 32,7 M€, en baisse de -5,4%. Cette évolution s'explique par la baisse de -5% de la facturation courante, en lien notamment avec la réglementation sur les frais de succession, et la baisse des frais de dysfonctionnement (-8,1%) prélevés par la Caisse Régionale.

Les produits issus du portefeuille d'investissements des fonds propres de la Caisse régionale affichent une baisse de 8% en lien avec l'évolution des dividendes perçus sur le second trimestre avec la baisse du dividende du Groupe COFAM⁵ en partie compensée par la hausse du dividende de la SAS Rue La Boétie⁶.

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 90,9 M€, en progression de +3,5 % par rapport à juin 2025.

Les charges de personnel (y compris intéressement) sont en hausse de +4 M€, en lien avec l'évolution de la masse salariale (+1,2 M€), de l'intéressement y compris abonnement PEE (+0,9 M€) ainsi que l'évolution des charges sociales, impôts et taxes (+0,9 M€). A noter également la hausse des provisions (+0,8 M€), impactées par la fin de l'exonération fiscale des gratifications liées aux médailles du travail (Loi de Financement de la Sécurité Sociale – LFSS).

Les autres charges de fonctionnement affichent une baisse de 2% (-0,8 M€), en lien avec les économies réalisées suite aux regroupements d'agences réalisé en 2025.

La qualité du portefeuille de crédits reste élevée grâce à une politique de gestion des risques prudente et à un accompagnement de proximité de nos clients. Le coût du risque demeure maîtrisé à 11,2 M€, en baisse de 0,5 M€. Dans un contexte économique encore incertain, le taux de créances dépréciées est orienté à la hausse mais reste maîtrisé à 2,75 % à fin juin 2025. Le taux de couverture des créances douteuses, dont créances en période d'observation, s'élève à 45,1 %.

Après prise en compte de l'impôt sur les sociétés de 9,1 M€ (dont plus d'1 M€ de surtaxe), le résultat net social atteint 74 M€ (+4,9 %).

Le résultat net consolidé part du Groupe s'établit à 58,3 M€, il intègre le résultat du Groupe COFAM, filiale à 100 % de la Caisse Régionale et qui exerce son activité dans les métiers des financements spécialisés.

Le cours du CCI s'établit à 112 € au 30 juin 2026 en progression de 17,4 % sur le premier semestre 2026. La Caisse Régionale a versé un dividende de 2,90 € le 05 juin 2026, soit un rendement de 3 % sur le cours du 31/12/2025.

⁵ Filiale à 100 % de la Caisse Régionale qui exerce son activité dans les métiers des financements spécialisés

⁶ La SAS Rue de la Boétie est la société par actions simplifiées, créée en 2001, qui rassemble toutes les actions de Crédit Agricole SA détenues par les Caisses Régionales (à tout moment plus de 50 %).

Chiffres clés en millions d'€uros	06-2026	Variation
Base individuelle		
Encours de collecte	17 055	+2,5 %
Encours de crédits clientèle	10 456	+1,2 %
PNB	186,6	+6,6 %
Charges de fonctionnement	(90,9)	+3,5 %
Résultat brut d'exploitation	95,8	+9,8 %
Résultat net social	74,0	+4,9 %

Chiffres clés en millions d'€uros	06-2026	Variation
Base consolidée		
PNB	246,9	+5,9 %
Charges de fonctionnement	(153,3)	+2,1 %
Résultat brut d'exploitation	93,6	+12,7 %
Résultat net consolidé – part du Groupe	58,3	+15,2 %

La Caisse Régionale respecte pleinement les exigences réglementaires en matière de ratio de liquidité.

Au 31 mars 2026, le niveau de fonds propres prudentiels représente 1,8 Mds€ et la Caisse Régionale Loire Haute-Loire consolide son niveau de solvabilité avec un ratio CET1 de 32,7 % pour un minimum réglementaire de 11,5 %.

Les capitaux propres consolidés s'élèvent à 3,2 Mds€ et représentent 20,2 % du bilan dont le total s'élève au 30/06/2026 à 15,5 Mds€. Les dettes envers la clientèle représentent 29,1 % du bilan, tandis que celles envers les établissements de crédits, essentiellement vis-à-vis de Crédit Agricole SA, au regard des règles de refinancement interne au Groupe, représentent 47,1 %.

Le Crédit Agricole Loire Haute-Loire, un modèle de banque coopérative engagée pour agir chaque jour pour la Loire et la Haute-Loire.

La Caisse Régionale, banque coopérative et mutualiste, associe 45% de clients sociétaires (223 268 sociétaires). En 2026, des membres du Conseil d'Administration, de l'équipe de direction, des collaborateurs et des élus de Caisses Locales sont allés à la rencontre de 7 150 d'entre eux, lors des 60 rencontres sociétaires qui se sont tenues sur tout le territoire de la Loire et de la Haute-Loire.

A cette occasion, nos sociétaires ont pu apprécier la solidité et la singularité du modèle de banque proposé par le Crédit Agricole de Loire Haute-Loire, qui associe :

- une expérience digitale de haut niveau. L'application ma Banque évolue de manière accélérée et propose en 2026 de nombreuses nouveautés facilitant la vie des clients, par exemple avec des produits d'épargne et d'assurances vie disponibles en complète autonomie.
- une relation humaine engagée pour proposer un conseil adapté aux besoins de ses clients dans les agences, le Centre de relation clients et les services supports spécialisés. La Caisse régionale investit chaque année de manière conséquente dans la formation de ses équipes (en 2025, 6.7 % de sa masse salariale).

- un lien identitaire qui se renforce constamment avec la Loire et la Haute-Loire se traduisant, au-delà des financements des projets des acteurs du territoire, par des investissements autour des transitions agricoles, des transitions énergétiques, de l'accès au logement, de la santé ou encore de l'innovation. A titre d'exemple sur l'accès au logement la Foncière de la Caisse régionale a permis en 3 ans d'initier la rénovation ou la construction de près de 360 logements sur les deux départements.

Par ailleurs la Caisse régionale va également participer, pour sa quote-part, à l'investissement de près de 500 millions d'euros sur trois ans (2026-2028) annoncé ce mois-ci par la Groupe Crédit Agricole visant à développer et intégrer l'intelligence artificielle dans les différents métiers de la banque. L'objectif est d'enrichir encore l'expérience client, tout en capitalisant sur une relation humaine de confiance personnalisée et experte.

Nous poursuivons ainsi notre mission d'accompagnement des projets de nos clients tout en accélérant notre transformation. Nos investissements dans les compétences, la technologie, l'intelligence artificielle et la transition énergétique renforcent durablement notre capacité à créer de la valeur pour nos clients et contribuer à développer l'économie et l'attractivité de la Loire et la Haute-Loire.

1.1.4. Les faits marquants

FCT Crédit Agricole Habitat 2026

Au 30/06/2026, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2026) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales et LCL, le 13 avril 2026. Cette transaction est pour partie un RMBS français auto-souscrit et pour le reste un RMBS français placé sur le marché.

Cette opération s'est traduite par une cession de prêts à l'habitat octroyés par 37 Caisses régionales et LCL au FCT Crédit Agricole Habitat 2026 pour un montant de 1,053 milliards d'euros.

Les Caisses régionales et LCL ont souscrit pour 52,7 millions d'euros de titres subordonnés et pour 500 millions d'euros de titres seniors (émission auto-souscrite uniquement). Pour l'émission placée sur le marché, les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs (établissements de crédits (45%), gestionnaires d'actifs (38%) et agences supranationales (17 %) pour un montant de 500 millions d'euros.

« Aux bornes du groupe du Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire, cela représente environ 16.8 millions de prêts à l'habitat cédés par la Caisse régionale au FCT Crédit Agricole Habitat 2026, et une souscription de 0.8 million d'euros de titres subordonnés et 8 millions d'euros de titres seniors par la Caisse régionale et 8 millions d'euros souscrits par le marché. »

Avance SAS Rue La Boétie

En juin 2026 une avance de 13.8 millions d'euros a été consentie par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire à la SAS Rue La Boétie.

Contribution exceptionnelle

Dans le cadre de la Loi de finances 2026, a été reconduite la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises instituée l'année passée (principe identique en dehors d'une évolution des seuils d'assujettissement). Elle s'applique, à des taux différents en fonction du chiffre d'affaires des entreprises à partir d'un seuil d'assujettissement de CA de 1,5 Mds€.

Pour les redevables dont le chiffre d'affaires 2026 est compris entre 1,5 et 3 Md€, le taux de la contribution exceptionnelle est fixé à 20,6 % ; pour ceux dont le CA 2025 ou 2026 est supérieur à 3 Md€, le taux de la contribution exceptionnelle est fixé à 41,2 %. Les redevables dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1,5 Md€ ne sont pas assujettis à cette contribution.

Cette contribution exceptionnelle dispose en outre d'une base de calcul spécifique assise sur la moyenne de l'impôt sur les sociétés dû (hors contribution sociale de 3,3%) au titre de l'exercice au cours duquel la contribution est due (2026) et au titre de l'exercice précédent (2025).

Compte tenu des normes IAS 12 et IAS 34, la quote-part de contribution exceptionnelle assise sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice 2025 doit être immédiatement comptabilisée en résultat en « Impôts sur les bénéfices ».

Au titre de la loi de Finance 2026, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire n'est pas assujettie en propre à cette contribution exceptionnelle.

1.2. Analyse des comptes consolidés

1.2.1. Présentation du groupe de la Caisse régionale

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire présente des comptes consolidés en appliquant les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

En accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle régionale constitué de la Caisse Régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Le périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole Loire Haute-Loire a peu évolué au cours de l'année 2026 :

Le Groupe est composé des entités suivantes :

- la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire,
- 61 Caisses Locales de Crédit Agricole affiliées à la Caisse régionale,
- SCI CAM LHL,
- sous-Groupe COFAM,
- LHL Immobilier,
- les FCT CA Habitat* 2022, 2024, 2025 et 2026 issues des opérations de titrisation des créances habitat des Caisses Régionales du groupe Crédit Agricole réalisées en juin 2022, avril 2024, avril 2025 et avril 2026.
- CA LHL ENERGIES,
- CA LHL TRANSITIONS,
- FINAURA (à hauteur de 20 %).

Ces sociétés sont toutes consolidées selon la méthode de l'Intégration Globale, hormis FINAURA qui est mise en équivalence.

1.2.2. Contribution des entités du groupe de la Caisse régionale

En milliers d'€	Contribution au PNB Consolidé du groupe de la Caisse régionale	Contribution au Résultat Brut d'Exploitation Consolidé du groupe de la Caisse régionale	Contribution au Résultat Net Consolidé du groupe de la Caisse régionale
Caisse régionale	169 080	77 845	57 024
Sous-Groupe COFAM	73 653	11 888	-1 141
Caisses Locales	1 971	1 763	892
STT	2 031	2 031	1 458
Autres Filiales *	178	105	89
TOTAL	246 913	93 632	58 322

* Les autres filiales comprennent CA LHL ENERGIES, CA LHL TRANSITIONS, la SCI LHL, LHL IMMOBILIER et la mise en équivalence de FINAURA.

1.2.3. Résultat consolidé

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025	Variation en montant	Variation en %
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	320 998	322 245	(1 247)	-0.4%
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	(188 711)	(202 671)	13 960	-6.9%
COMMISSIONS (PRODUITS)	76 489	78 418	(1 929)	-2.5%
COMMISSIONS (CHARGES)	(7 120)	(7 189)	69	-1.0%
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	1 964	1 176	788	67.0%
GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS/PASSIFS DE TRANSACTION	(50)	26	(-76)	-292.3%
GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS/PASSIFS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	2 014	1 150	864	75.1%
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	39 766	38 068	1 698	4.5%
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES			0	
RÉMUNÉRATION DES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (DIVIDENDES)	39 766	38 068	1 698	4.5%
GAINS OU PERTES NETS RÉSULTANT DE LA DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI				
GAINS OU PERTES NETS RÉSULTANT DU RECLASSEMENT D'ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI EN ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT				
GAINS OU PERTES NETS RÉSULTANT DU RECLASSEMENT D'ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES EN ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT				
PRODUITS DES AUTRES ACTIVITES	4 317	3 747	570	15.2%
CHARGES DES AUTRES ACTIVITES	(790)	(550)	(240)	43.6%
RECLASSEMENT DES GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS LIÉ À L'APPROCHE PAR SUPERPOSITION				
PRODUIT NET BANCAIRE	246 913	233 244	13 669	5.9%
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	(146 509)	(142 673)	(3 836)	2.7%
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	(6 772)	(7 488)	716	-9.6%
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	93 632	83 083	10 549	12.7%
COÛT DU RISQUE DE CRÉDIT	(24 700)	(26 292)	1 592	-6.1%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	68 932	56 791	12 141	21.4%
QUOTE PART DE RESULTAT DES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE	36	300	(264)	-87.9%
GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS	(892)	41	(933)	-2275.6%
VARIATION DE VALEUR DES ECARTS D'ACQUISITION				
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	68 076	57 132	10 944	19.2%
IMPOTS SUR LES BENEFICES	(9 754)	(6 489)	(3 265)	50.3%
RÉSULTAT NET D'IMPÔTS DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES			0	
RÉSULTAT NET	58 322	50 643	7 679	15.2%
PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTROLE	0	0	0	-88.9%
RESULTAT NET PART DU GROUPE	58 322	50 643	7 679	15.2%

Le résultat consolidé du groupe Crédit Agricole Loire Haute-Loire est en hausse de 7.6 millions d'euros par rapport à celui du 30 juin 2025. Cette variation est portée principalement par le résultat de la Caisse Régionale (+12.7 millions d'euros) et Locam (-5 millions d'euros) et s'explique principalement par :

- une marge nette d'intérêt en hausse de 12.7 millions d'euros liée à une hausse des produits des crédits clientèle, une charge de refinancement en baisse, un cout de la collecte qui

diminue du fait d'une baisse des encours DAT combinée à une baisse des taux des DAT et livrets. A noter que les produits des opérations de couverture se contractent ;

- des commissions sont en baisse de 1.9 millions d'euros, malgré une hausse des commissions d'assurance, qui est plus que compensée par la baisse de la facturation clientèle ;
- une rémunération des instruments de capitaux propres est en hausse de 1.7 millions d'euros, dont + 1.2 millions d'euros lié au dividende Rue La Boétie.

Tous ces éléments contribuent à une hausse du PNB de 13.7 millions d'euros par rapport au 30 juin 2025, et cette variation est portée principalement par la Caisse Régionale Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire (+21 millions d'euros) et LOCAM (- 8 millions d'euros).

- Les charges générales d'exploitation sont en hausse de 3.8 millions d'euros, notamment liées à une hausse des charges de personnel et intéressement, et malgré une reprise de provision sur droit au bail.
- Le Coût du risque se réduit de 1.5 millions d'euros, ce qui traduit une meilleure maîtrise notamment chez Locam (-1.1 millions d'euros).
- La charge d'impôt est en hausse de 3.2 millions d'euros, lié au résultat en augmentation de la Caisse Régionale (4.7 millions d'euros) et compensée partiellement par une baisse d'impôt du fait de la baisse du résultat de Locam (- 1.5 millions d'euros).

1.2.4. Bilan consolidé et variation des capitaux propres

Bilan Actif

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025	Variation en montant	Variation en %
CAISSE, BANQUES CENTRALES	33 091	41 506	(-8 415)	-20.3%
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	244 871	245 916	(-1 045)	-0.4%
ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	12 422	10 632	1 790	16.8%
AUTRES ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	232 449	235 284	(-2 835)	-1.2%
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	39 081	41 142	(-2 061)	-5.0%
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	1 519 848	1 467 601	52 247	3.6%
INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	1	0	1	0%
INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES	1 519 847	1 467 601	52 246	3.6%
ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	13 315 374	13 386 657	(-71 283)	-0.5%
PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	1 308 937	1 445 987	(-137 050)	-9.5%
PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	11 377 877	11 311 211	66 666	0.6%
TITRES DE DETTES	628 560	629 459	(-899)	-0.1%
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX	-15 426	-10 110	(-5 316)	52.6%
ACTIFS D'IMPOTS COURANTS ET DIFFERES	0	2 464	(-2 464)	-100.0%
COMPTE DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	194 079	175 524	18 555	10.6%
ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES				
PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE	20 340	20 612	(-272)	-1.3%
IMMEUBLES DE PLACEMENT	33 056	19 574	13 482	68.9%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	122 781	125 081	(-2 300)	-1.8%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	56 252	55 054	1 198	2.2%
ECART D'ACQUISITION				
TOTAL DE L'ACTIF	15 563 347	15 571 021	(-7 674)	0.0%

Le bilan consolidé reste stable par rapport au 31 décembre 2025, une légère baisse de 7.6 millions d'euros.

Les variations des postes d'actif les plus significatives sont :

- Les comptes caisses et banques centrales en baisse de 8 millions d'euros, dont – 4 millions d'euros sur le compte de réserves LCR
- Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres qui augmentent de 52 millions d'euros du fait de la réévaluation de Sacam Mutualisation (44 millions d'euros) et SAS Rue la Boétie (4 millions d'euros).
- Les actifs financiers au coût amorti en baisse de 71 millions d'euros, et s'explique par :
 - o une baisse des placements interbancaires pour environ -137 millions d'euros dont -65 millions de prises de pension non renouvelées
 - o des encours clientèle en hausse de 53 millions d'euros dont – 5.6 millions d'euros d'activité de crédit bail
 - o une avance consolidable consentie à Rue La Boétie pour 13.8 millions d'euros.
- Les comptes de régularisation et actifs divers en hausse de 18 millions d'euros,
- A noter les immeubles de placement en hausse de 13 millions d'euros porté par LHL immobilier

Bilan Passif

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025	Variation en montant	Variation en %
BANQUES CENTRALES				
PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	12 516	10 672	1 844	17.3%
PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	12 516	10 672	1 844	17.3%
PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION				
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	23 422	33 081	(-9 659)	-29.2%
PASSIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	11 907 726	12 003 092	(-95 366)	-0.8%
DETTE ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	7 329 191	7 396 746	(-67 555)	-0.9%
DETTE ENVERS LA CLIENTÈLE	4 533 572	4 569 397	(-35 825)	-0.8%
DETTE REPRÉSENTÉE PAR UN TITRE	44 963	36 949	8 014	21.7%
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX	-711	-1 704	993	-58.3%
PASSIFS D'IMPOTS COURANTS ET DIFFERES	10 323	5 736	4 587	80.0%
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	432 481	433 978	(-1 497)	-0.3%
DETTE LIÉE AUX ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES				
PROVISIONS	26 793	28 732	(-1 939)	-6.7%
TOTAL DETTES	12 412 550	12 513 587	(-101 037)	-0.8%
CAPITAUX PROPRES	3 150 797	3 057 434	93 363	3.1%
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	3 150 795	3 057 432	93 363	3.1%
CAPITAL ET RESERVES LIÉES	443 821	439 703	4 118	0.9%
RESERVES CONSOLIDÉES	2 032 231	1 984 713	47 518	2.4%
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	616 421	569 858	46 563	8.2%
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR ACTIVITÉS ABANDONNÉES				
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	58 322	63 158	(-4 836)	-7.7%
PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	2	2	0	-8.4%
TOTAL DU PASSIF	15 563 347	15 571 021	(-7 674)	0.0%

Les postes de passif qui évoluent le plus sur la période sont :

- les passifs financiers au coût amorti (-95 millions d'euros) et s'explique par
 - o une baisse du refinancement interbancaire de -67 millions d'euros, dont une mise en pension non renouvelée de -30 millions d'euros ;
 - o une baisse des encours clientèle de -35 millions d'euros (-74 millions d'euros de dépôt à vue, compensé partiellement d'une hausse de 35 millions d'euros de dépôt à terme client) ;
 - o Une hausse de refinancement de marché de 8 millions d'euros suite à la mise en place du FCT CA Habitat 2026 ;
- les capitaux propres qui augmentent de 93 millions d'euros, portés principalement par l'affectation du résultat du 31 décembre 2025 (après distribution) et la réévaluation des instruments de capitaux propres pour environ 47 millions d'euros.

1.2.5. Activité et résultat des filiales

En milliers d'euros	Total des dettes (A)	Dettes intragroupes	Capitaux propres (B)	% endettement A/B
Sous-groupe COFAM	1 018 144	179 998	(1 141)	17.7%

Ces chiffres sont issus des données consolidées et représentent la part contributive du sous-groupe COFAM.

Une dynamique commerciale plus favorable dans un environnement qui demeure chahuté

Après un exercice 2025 marqué par un environnement économique instable, combinant des facteurs exogènes (niveau durablement élevé des taux d'intérêt, pression sur le coût du risque) et des facteurs internes, notamment le renouvellement d'une partie des équipes commerciales, le premier semestre 2026 s'inscrit dans une dynamique plus favorable, avec notamment un niveau de conquête plus soutenu.

La production du Groupe atteint 285 M€, en progression de 3,5 % par rapport au premier semestre 2025. Cette évolution est portée par une activité LOCAM de 252 M€, en hausse de 2,4 %, ainsi que par une progression plus soutenue de SIRCAM, dont la production s'établit à 33,5 M€, soit +12,4 %. Ces résultats traduisent les premiers effets des actions engagées au cours de l'exercice précédent. Ils demeurent toutefois à confirmer dans un environnement économique qui reste marqué par des incertitudes, tant sur les perspectives de croissance que sur l'évolution des conditions de financement.

Une performance financière maîtrisée dans un contexte encore sous tension

L'environnement financier demeure marqué par un niveau de taux d'intérêt élevé, qui continue de peser sur le coût du refinancement. Les produits complémentaires restent sous pression, dans le prolongement des évolutions observées en 2025.

Dans ce contexte, la performance financière demeure conforme aux trajectoires attendues. La maîtrise des charges de fonctionnement, conjuguée à une gestion rigoureuse du coût du risque, permet de préserver les équilibres financiers de l'entreprise tout en poursuivant les investissements nécessaires à son développement.

LOCAM conserve ainsi une structure bilancielle solide et des fonds propres préservés, lui permettant d'accompagner sa croissance, de financer ses projets de transformation et de répondre aux exigences de son développement.

Une transformation qui prépare les leviers de croissance de demain

La trajectoire de transformation engagée depuis plusieurs exercices se poursuit conformément aux orientations du plan stratégique. Le programme SESAME entre dans sa phase d'achèvement, avec des enjeux majeurs autour de la fiabilisation des données, de l'unification des outils de gestion et de la modernisation des extranets partenaires et clients.

Au-delà de cette étape structurante, le groupe LOCAM poursuit sa stratégie de transformation en faisant du digital et de la data, un véritable levier de pilotage, de performance et d'innovation.

À mi-exercice, les indicateurs d'activité sont orientés favorablement et confirment la pertinence des actions engagées. Dans un environnement qui demeure exigeant, le groupe LOCAM poursuit avec vigilance l'exécution de son plan stratégique, tout en restant attentive à l'évolution des conditions économiques et financières.

1.3. Capital social et sa rémunération

1.3.1. Les parts sociales

(en euros)	Intérêts aux parts	Montant global
Exercice 2025	5.36 %	781 374
Exercice 2024	4.80 %	699 737
Exercice 2023	3.80 %	553 959
Exercice 2022	2.74%	399 434

1.3.2. Les Certificats coopératifs d'associés

(en euros)	Dividende unitaire	Montant global
Exercice 2025	2.90	9 544 808
Exercice 2024	2.83	9 314 416
Exercice 2023	2.76	9 084 024
Exercice 2022	3.00	9 873 939

1.3.3. Les Certificats coopératifs d'investissement

(en euros)	Dividende unitaire	Montant global
Exercice 2025	2.90	2 909 280
Exercice 2024	2.83	2 839 056
Exercice 2023	2.76	2 768 832
Exercice 2022	3.00	3 009 600

1.4. Evénements postérieurs à la clôture et perspectives

Evénements postérieurs à la clôture

La Caisse régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire n'a détecté aucun événement significatif postérieur au 30 juin 2026.

1.5. Informations diverses

1.5.1. Informations spécifiques sur les opérations réalisées dans le cadre de rachat de CCI autorisé par l'assemblée générale du 26/03/2026

Bilan semestriel du contrat de liquidité de la société CR CA LOIRE HAUTE LOIRE

Au titre du contrat de liquidité confié par la société CR CA LOIRE HAUTE LOIRE à Kepler Cheuvreux, à la date du 30 juin 2026, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 1 171 titres,
- 745 902,50 € en espèces,
- nombre de transactions exécutées sur le semestre à l'achat : 228,
- nombre de transactions exécutées sur le semestre à la vente : 391,
- volume échangé sur le semestre à l'achat : 2 558 titres pour 249 240,06 €,
- volume échangé sur le semestre à la vente : 4 842 titres pour 503 047,92 € .

Il est rappelé :

- que lors du dernier bilan du 31 décembre 2025, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 3 455 titres,
- 488 931,50 en espèces,
- nombre de transactions exécutées sur le semestre à l'achat : 528,
- nombre de transactions exécutées sur le semestre à la vente : 823,
- volume échangé sur le semestre à l'achat : 6 145 titres pour 560 207,45 €,
- volume échangé sur le semestre à la vente : 9 439 titres pour 876 252,93 €.

La mise en œuvre du présent bilan est réalisée conformément à la décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021 renouvelant l'instauration des contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique démarchée admise.

1.5.2. Calendrier des publications

La Caisse régionale de Crédit Agricole Loire Haute Loire communique son calendrier de publication¹ des résultats pour l'année 2026.

Arrêtés des comptes	Date de publication ⁷
Année 2025	Lundi 2 février 2026
S1 / 2026	Lundi 27 juillet 2026

(1) Ce calendrier peut faire l'objet d'une revue annuelle et figurera dans le rapport annuel de la société

2. Facteurs de risques et informations prudentielles

2.1. Informations prudentielles

Dans le cadre des accords de Bâle 3, le règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (*Capital Requirements Regulation*, dit "CRR") tel que modifié par CRR n°2019/876 (dit "CRR 2") impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations prudentielles. Ces informations sont à disposition sur le site internet suivant dans le document « Informations au titre du Pilier 3 »:

<https://www.credit-agricole.fr/ca-loirehauteloire/particulier/informations/informations-financieres.html>

Situation au 30 juin 2026

L'adéquation du capital en vision réglementaire porte sur les ratios de solvabilité et sur le ratio de levier. Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels à une exposition en risque ou en levier.

⁷ Avant ouverture de la Bourse

Fonds propres prudentielsphasés simplifiés (en milliers d'euros) et ratios de solvabilité et de levier (en %)	30/06/2026	31/12/2025
	phasé	phasé
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	1 826 411	1 836 721
dont Instruments de capital et réserves	3 091 232	3 031 757
dont Filtres prudentiels et autres ajustements réglementaires	(1 264 821)	(1 195 036)
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1	-	-
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1)	1 826 411	1 836 721
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2	12 835	12 626
FONDS PROPRES TOTAUX	1 839 246	1 849 347
TOTAL DES EMPLOIS PONDÉRÉS (RWA)	5 332 749	5 377 908
RATIO CET1	34.25%	34.15%
RATIO TIER 1	34.25%	34.15%
RATIO TOTAL CAPITAL	34.49%	34.39%
TOTAL DE L'EXPOSITION EN LEVIER	13 221 587	13 187 766
RATIO DE LEVIER	13.81%	13.93%

Au 30 juin 2026, les ratios de solvabilité et le ratio de levier de la Caisse régionale Loire Haute-Loire sont au-dessus des exigences minimales qui s'imposent.

2.2. Facteurs de risques

2.2.1. Facteurs de risques liés à la Caisse régionale Loire Haute-Loire et à son activité

Les risques propres à l'activité de la Caisse régionale Loire Haute-Loire sont présentés dans la présente partie sous les six catégories suivantes : (2.2.2.1) risques de crédit et de contrepartie, (2.2.2.2) risques financiers, (2.2.2.3) risques opérationnels et risques connexes, (2.2.2.4) risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse régionale Loire Haute-Loire évolue, (2.2.2.5) risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse régionale Loire Haute-Loire et (2.2.2.6) risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole.

Au sein de chacune de ces six catégories, les risques que la Caisse régionale Loire Haute-Loire considère actuellement comme étant les plus importants, sur la base d'une évaluation de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel, sont présentés en premier. Toutefois, même un risque actuellement considéré comme moins important pourrait avoir un impact significatif sur la Caisse régionale Loire Haute-Loire s'il se concrétisait à l'avenir. Ces facteurs de risque sont détaillés ci-dessous.

2.2.1.1. Risques de crédit et de contrepartie

a) Le groupe Crédit Agricole Loire Haute Loire est exposée au risque de crédit de ses contreparties

Le risque d'insolvabilité de ses clients et contreparties est l'un des principaux risques auxquels la Caisse Régionale Loire Haute-Loire est exposée. Le risque de crédit affecte les comptes consolidés de la Caisse Régionale Loire Haute-Loire lorsqu'une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations et que la valeur comptable de ces obligations figurant dans les livres de la banque est positive. Cette contrepartie peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État ou des entités étatiques, un fonds d'investissement ou une personne physique. Le taux de défaut des contreparties pourrait augmenter par rapport aux taux récents historiquement bas, la Caisse Régionale Loire Haute-Loire pourrait avoir à enregistrer des charges et provisions significatives pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecterait alors sa rentabilité.

Bien que la Caisse Régionale Loire Haute-Loire cherche à réduire son exposition au risque de crédit en utilisant des méthodes d'atténuation du risque telles que la constitution de collatéral, l'obtention de garanties, la conclusion de contrats de dérivés de crédit et d'accords de compensation, il ne peut être certain que ces techniques permettront de compenser les pertes résultant des défauts des contreparties. En outre, la Caisse Régionale Loire Haute-Loire est exposée au risque de défaut de toute partie qui lui fournit la couverture du risque de crédit (telle qu'une contrepartie au titre d'un instrument dérivé) ou au risque de perte de valeur du collatéral. Par ailleurs, seule une partie du risque de crédit supporté par la Caisse Régionale Loire Haute-Loire est couverte par ces techniques. En conséquence, la Caisse Régionale Loire Haute-Loire est exposée de manière significative au risque de défaut de ses contreparties.

Au 30 juin 2026, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie (y compris risque de dilution et risque de règlement livraison) du groupe consolidé Crédit Agricole Loire Haute-Loire (incluant le groupe COFAM et autres filiales consolidées) s'élevait à 15 564 millions d'euros avant prise en compte des méthodes d'atténuation du risque. Celle-ci est répartie à hauteur de 65 % sur la clientèle de détail, 12 % sur les entreprises, 6% sur les États et 13% sur les établissements de crédit et les entreprises d'investissement. Par ailleurs, les montants des actifs pondérés par les risques (RWA) relatifs au risque de crédit ainsi qu'au risque de contrepartie et d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA) auxquels est exposé le groupe Crédit Agricole Loire Haute-Loire (incluant le groupe COFAM et autres filiales consolidées) étaient respectivement de 4 532.7 millions d'euros et 11.1 millions d'euros au 30 juin 2026.

b) Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de perte estimé par le groupe Crédit Agricole Loire Haute-Loire liée à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière

Dans le cadre de ses activités de prêt, la Caisse Régionale Loire Haute-Loire comptabilise périodiquement, lorsque cela est nécessaire, des charges pour créances douteuses afin d'enregistrer les pertes réelles ou potentielles de son portefeuille de prêts et de créances, elles-mêmes comptabilisées dans son compte de résultat au poste "Coût du risque". Le niveau global des provisions de la Caisse Régionale Loire Haute-Loire est établi en fonction de l'historique de pertes, du volume et du type de prêts accordés, des normes sectorielles, des arrêtés des prêts, de la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement des divers types de prêts, ou à des méthodes statistiques basées sur des scénarios collectivement applicables à tous les actifs concernés. Bien que la Caisse Régionale Loire Haute-Loire s'efforce de constituer des provisions adaptées, elle pourrait être amenée à l'avenir à augmenter les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour d'autres raisons (telles que les évolutions macroéconomique et sectorielles), comme la dégradation des conditions de marché ou des facteurs affectant certains pays ou industries notamment dans le contexte actuel d'incertitude

macroéconomique et géopolitique. Par ailleurs, bien que les tensions constatées ces dernières années sur les prix et la disponibilité des énergies et matières premières soient désormais moins aiguës, les niveaux de prix atteints pourraient encore affecter la solvabilité de certains segments de clientèle (PME, professionnels) ou secteurs d'activités financés particulièrement sensibles aux prix de ces ressources ou à leur volatilité (secteur agricole français, industries agro-alimentaires, production et négoce de matières premières, industries intensives en énergie, automobile) en dégradant leur rentabilité et leur trésorerie. Enfin, le fort ralentissement des activités de construction en France, notamment résidentielle, et le maintien prolongé de l'activité à un niveau relativement faible pourraient affecter défavorablement la rentabilité et la trésorerie de la clientèle opérant dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de perte, tel qu'estimé, inhérent à son portefeuille de prêts non douteux, ou la réalisation de pertes sur prêts supérieure aux montants provisionnés, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière de la Caisse Régionale Loire Haute-Loire.

Au 30 juin 2026, le montant brut des prêts, avances et titres de créance du groupe consolidé Crédit Agricole Loire Haute-Loire (incluant le groupe COFAM et autres filiales) s'élevait à 13 635.6 millions d'euros. Au titre du risque de crédit, les montants de provisions, dépréciations cumulées, et des ajustements s'y rapportant s'élevaient à 320.2 millions d'euros (Stage 1, 2 et 3).

Le coût du risque sur encours sur le 1^{er} semestre 2026 du groupe Crédit Agricole Loire Haute-Loire s'élève à 24.7 millions d'euros.

c) Une détérioration de la qualité de crédit des entreprises industrielles et commerciales pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats de la Caisse régionale Loire Haute-Loire.

La qualité du crédit des emprunteurs corporates pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison d'une augmentation de l'incertitude économique et, dans certains secteurs, des risques liés aux politiques commerciales des grandes puissances économiques. Si une tendance de détérioration de la qualité du crédit devait apparaître, la Caisse régionale Loire Haute-Loire pourrait être contrainte d'enregistrer des charges de dépréciation d'actifs ou déprécier la valeur de son portefeuille de créances, ce qui pourrait se répercuter de manière significative sur la rentabilité et la situation financière de la Caisse régionale Loire Haute-Loire.

Au 30 juin 2026, l'exposition brute de la Caisse Régionale Loire Haute-Loire sur les corporates industriels et commerciaux (entreprises), c'est-à-dire les secteurs hors activités financières et d'assurance, administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire et activités de services administratifs et de soutien s'élève à 1 094.8 millions d'euros (EAD) (dont 41.6 millions d'euros en défaut) et provisionnés à hauteur de près de 60.42%.

d) La Caisse régionale Loire Haute-Loire pourrait être impactée de manière défavorable par des événements affectant les secteurs auxquels elle est fortement exposée

Au 30 juin 2026, les expositions crédit de la Caisse Régionale Loire Haute-Loire sur la filière « personnes privées » s'élevaient à 6 970.4 millions d'euros (EAD), soit 57.1% des expositions au risque de crédit

Les expositions crédit sur autres filières d'activités économiques sont diversifiées ce qui permet à la Caisse Régionale d'être modérément exposé à un impact disproportionné sur un secteur.

e) La solidité et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un impact défavorable sur la Caisse régionale Loire Haute-Loire

La capacité de la Caisse régionale Loire Haute-Loire à effectuer des opérations de financement ou d'investissement et à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être affectée défavorablement par une dégradation de la solidité des autres institutions financières ou acteurs du marché. Les établissements financiers sont interconnectés en raison de leurs activités de trading, de compensation, de contrepartie, de financement ou autres. Par conséquent, les défaillances d'un ou de plusieurs établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers, ou la perte de confiance dans l'industrie financière de manière générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir entraîner des pertes ou défaillances supplémentaires. La Caisse Régionale Loire Haute-Loire est exposée à de nombreuses contreparties financières, y compris des courtiers, des banques commerciales, des banques d'investissement, des fonds communs de placement et de couverture ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels il conclut de manière habituelle des transactions. Nombre de ces opérations exposent la Caisse Régionale Loire Haute-Loire à un risque de crédit en cas de défaillance ou de difficultés financières. En outre, le risque de crédit de la Caisse Régionale Loire Haute-Loire serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par la Caisse Régionale Loire Haute-Loire ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne leur permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition de la Caisse Régionale Loire Haute-Loire au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

Au 30 juin 2026, le montant total des expositions brutes de la Caisse Régionale Loire Haute-Loire sur des contreparties Établissements de crédit et assimilés était de 888.4 millions euros (y compris vis-à-vis des Caisses régionales) dont 854.5 millions d'euros en méthode notations internes (essentiellement sur la filiale COFAM (LOCAM & SIRCAM)).

f) Le groupe Crédit Agricole Loire Haute-Loire est faiblement exposée au risque pays et au risque de contrepartie concentré dans les pays où il exerce ses activités

Le territoire national compose très largement le pays des engagements commerciaux (risque de crédit et de contrepartie) du groupe Crédit Agricole Loire Haute-Loire (incluant le groupe COFAM), avec une prédominance sur la région Auvergne Rhône-Alpes. Pour autant, le groupe accompagne ses clients à l'étranger.

Le montant des engagements commerciaux du groupe Crédit Agricole Loire Haute-Loire (incluant le groupe COFAM) est au 30 juin 2026 de 78.6 millions d'euros au titre du risque pays.

Au 30 juin 2026, les engagements commerciaux dans les pays de rating inférieur à « B » sur la base de l'échelle de notation interne du Groupe Crédit Agricole, hors pays d'Europe de l'Ouest (Italie, Espagne, Portugal, Grèce, Chypre, Islande et Andorre) s'élevaient à 9.7 millions d'euros.

Une dégradation des conditions économiques, financières, politiques, juridiques, réglementaires ou sociales de ces pays et régions entraînerait des répercussions modérées sur le Groupe Crédit Agricole Loire Haute-Loire.

2.2.1.2. Risques financiers

a) Les risques liés au manque de visibilité, à des pressions sur les taux courts, à une remontée des taux longs pourraient impacter la rentabilité et la situation financière de la Caisse régionale Loire Haute-Loire.

La guerre au Moyen-Orient déclenchée le 28 février 2026, et la hausse des prix de l'énergie qu'elle a provoquée, ont suscité une nette résurgence de l'inflation. En mai, la hausse des prix a atteint 4,2 % sur un an aux Etats-Unis (contre 2,4 % en février 2026) et 3,2 % en zone euro (contre 1,9 % en février 2026), des niveaux inédits depuis avril et septembre 2023 respectivement. En conséquence, les banques centrales ont adopté une orientation plus restrictive de leur politique monétaire. La Fed a interrompu son cycle d'assouplissement et a maintenu ses taux inchangés depuis décembre 2025. Quant à la BCE, après un an de statu quo, elle a augmenté ses taux directeurs de 25 points de base en juin 2026

Dans un contexte de forte incertitude, pour éviter tout emballement de l'inflation sous-jacente, les banques centrales devraient demeurer vigilantes. La Fed resterait sur pause durant toute l'année 2026, qu'elle terminerait avec une borne haute de la fourchette des taux des fed funds à 3,75 %. Un risque désormais clairement haussier entoure néanmoins ce scénario central de statu quo, avec une possibilité non négligeable que le prochain mouvement soit précisément un relèvement des taux. Quant à la BCE, son approche flexible, sans engagement sur une trajectoire prédéterminée de hausse des taux, reflète le niveau élevé des incertitudes entourant les perspectives d'inflation mais aussi de croissance. La BCE pourrait procéder à une hausse supplémentaire de ses taux cette année, portant ainsi le taux de dépôt à 2,50 %.

Le regain d'inflation et les anticipations de durcissement monétaire ont conduit à une nette augmentation des taux d'intérêt de marché depuis le début de la guerre, aux Etats-Unis plus nettement encore qu'en zone euro. Les courbes des taux se sont en outre sensiblement aplaties. Dans un scénario de « normalisation imparfaite », qui suppose que les prix de l'énergie ne contrarient pas un repli de l'inflation puis une détente monétaire, les taux d'intérêt (swaps) pourraient s'orienter timidement vers une tendance baissière. Aux États-Unis, après avoir subi une hausse significative de la prime de terme et une fois passé le pic prévu cet été, les taux souverains à 10 ans (US Treasuries) approcheraient 4,55 % en fin d'année 2026. Dans la zone euro, le rendement allemand à 10 ans (Bund) se redresserait pour culminer à 3,20 % en décembre 2026, ce qui permettrait aux

rendements français et italiens de ne pas franchir significativement 4 %.

La signature d'un protocole d'accord entre les Etats-Unis et l'Iran mi-juin permet d'envisager ce scénario de normalisation progressive et de ralentissement de l'inflation. Néanmoins, les risques que les négociations échouent et que la situation se dégrade davantage subsistent encore. Cela entraînerait une nouvelle hausse des prix de l'énergie et empêcherait la baisse de l'inflation ; le choc sur l'activité économique serait plus profond. Les banques centrales pourraient alors durcir davantage leur politique monétaire entraînant les taux d'intérêt à la hausse et un nouvel aplatissement de la courbe.

La hausse des taux sans risque est préjudiciable aux émetteurs souverains les plus endettés et pourrait susciter un écartement de leurs spreads. En particulier, en France, à l'approche des élections présidentielles, les inquiétudes des investisseurs quant aux programmes budgétaires des candidats en lice pourraient accroître la prime de risque.

La hausse des taux d'intérêt et la modification de la structure par terme des taux pourrait conduire à une modification des arbitrages dans l'allocation des placements des ménages. Ces derniers pourraient continuer d'accroître leurs placements en assurance-vie, au détriment des dépôts bancaires. Par ailleurs, une hausse supplémentaire de l'inflation et des taux courts rendrait plus attractifs les livrets réglementés, en particulier le Livret A et le Livret de développement durable et solidaire (LDDS) dont 60 % des sommes sont centralisées auprès de la CDC, risquant de conduire à une décollecte des dépôts à vue. Des fuites vers les placements en Organismes de placements collectifs monétaires, dont la performance dépend des taux courts, pourraient accentuer les tensions sur la liquidité bancaire

Enfin, la hausse des taux d'intérêt freine l'activité de crédit et la montée des taux longs constitue un frein à la reprise de la production de crédit à l'habitat. Une progression plus forte des taux français pourrait conduire à un retournement du marché immobilier résidentiel.

Dans ce contexte, la Caisse régionale Loire Haute-Loire pourrait voir ses résultats notablement altérés par le renchérissement du coût de ses ressources ; ses charges et ses revenus seraient soumis à des aléas importants.

b) Toute évolution défavorable de la courbe des taux pèse ou est susceptible de peser sur les revenus consolidés ou la rentabilité de la Caisse régionale Loire Haute- Loire

La marge nette d'intérêt réalisée par la Caisse Régionale Loire Haute Loire sur une période donnée impacte de manière significative ses revenus consolidés et sa rentabilité pour cette période. Les taux d'intérêt sont sensiblement affectés par de nombreux facteurs sur lesquels la Caisse Régionale Loire Haute Loire n'a pas d'emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché pourrait affecter différemment les actifs porteurs d'intérêts et les intérêts payés sur ses passifs. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait diminuer la marge nette d'intérêt des activités de prêts de la Caisse Régionale Loire Haute Loire ainsi que sa valeur économique.

ANALYSE EN VALEUR ECONOMIQUE DES FONDS PROPRES

Au 30 juin 2026, en cas de baisse des taux d'intérêt de 200 points de base dans les principales zones où la Caisse régionale Loire Haute Loire est exposée [2], la valeur économique [3] de la Caisse régionale Loire Haute Loire serait positivement affectée à hauteur de 86 millions d'euros ; à l'inverse, elle serait négativement affectée à hauteur de 211 millions d'euros sur sa valeur économique en cas de hausse des taux d'intérêt de 200 points de base dans les principales zones où la Caisse régionale Loire Haute Loire est exposée. Ces impacts sont calculés sur la base d'un bilan en extinction sur les 30 prochaines années, c'est-à-dire sans tenir compte de la production future, et n'intègrent donc pas l'impact dynamique éventuel d'une variation des positions au bilan. La durée d'écoulement moyenne des dépôts sans maturité contractuelle (dépôts à vue et livrets d'épargne) hors institutions financières est plafonnée à cinq ans ; le bilan retenu exclut les fonds propres et les participations conformément aux dispositions réglementaires relatives au risque de taux (Supervisory Outlier Test ou test des valeurs extrêmes).

ANALYSE EN MARGE NETTE D'INTERET

Les calculs présentés correspondent à la sensibilité de la marge nette d'intérêt à des chocs de +/- 0,5 %. Les hypothèses de variation des encours et d'évolution des taux clients pour la banque de détail en France sont issues des modèles internes. Cette prise en compte des modèles atténue fortement les sensibilités par rapport aux calculs retenant les hypothèses du SOT. Ainsi, par exemple, la baisse des taux qui engendre une diminution des taux de remplacement des DAV sans rémunération est compensée par une augmentation de leur volume.

Au 30 juin 2026, en cas de baisse des taux d'intérêt de - 50 points de base dans les principales zones où la Caisse régionale Loire Haute Loire est exposée, la marge nette d'intérêt de la Caisse régionale Loire Haute Loire baisserait de - 0,54 million d'euros en année 1, augmenterait de +2.38 million d'euros en année 2, et augmenterait de 0,95 million d'euros en année 3 ; à l'inverse, en cas de hausse des taux d'intérêt de + 50 points de base dans les principales zones où la Caisse régionale Loire Haute Loire est exposé, la marge nette d'intérêt de la Caisse régionale Loire Haute Loire serait en hausse de + 0,6 million d'euros en année 1, - 3.13 million d'euros en année 2, et -2.07 million d'euros en année 3.

On constate une inversion des sensibilités entre les deux approches : la valeur économique de la Caisse régionale Loire Haute Loire baisse en cas de hausse des taux alors que la marge nette d'intérêt augmente.

La baisse de la valeur économique en cas de hausse des taux provient d'un volume d'actifs à taux fixe globalement plus important que les passifs à taux fixe sur les échéances à venir.

On a donc, en cas de hausse des taux, une sensibilité négative des actifs taux fixe qui n'est pas totalement compensée par la sensibilité positive des passifs taux fixe.

À l'inverse, la marge nette d'intérêt augmente en cas de hausse des taux, car la sensibilité des actifs renouvelés à une variation de taux est plus élevée que celle des passifs renouvelés, du fait de la présence au sein des passifs des fonds propres et des ressources de clientèle de détail (dépôts à vue et épargne réglementée) peu ou pas sensibles à la hausse des taux. Pour les sensibilités actif/passif, les renouvellements pris en compte dans les simulations de marge nette d'intérêt surcompensent le stock.

Les résultats de la Caisse régionale Loire Haute Loire pourraient être également affectés par une variation des taux aussi bien à la hausse qu'à la baisse en cas d'inefficacité comptable des

[2] Les chocs de taux d'intérêt retenus correspondent pour l'analyse en valeur économique aux scénarios réglementaires, à savoir +/- 200 pb en zone euro, et pour l'analyse en marge nette d'intérêts à un choc uniforme de +/- 50 pb.

[3] Valeur actuelle nette du bilan actuel duquel la valeur des fonds propres et des immobilisations est exclue.

couvertures. Par ailleurs, les incertitudes politiques en France pourraient affecter la marge nette d'intérêt du fait d'un renchérissement des ressources marché moyen-long terme.

c) Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés de la Caisse régionale Loire Haute-Loire, ainsi que de la dette de la Caisse régionale Loire Haute-Loire, pourraient impacter son résultat net et ses capitaux propres

La valeur comptable des portefeuilles de titres, d'instruments dérivés et de certains autres actifs de la Caisse régionale Loire Haute-Loire ainsi que de sa dette propre inscrite dans son bilan, est ajustée à chaque date d'établissement de ses états financiers. Les ajustements de valeur effectués reflètent notamment le risque de crédit inhérent à la dette propre de la Caisse régionale Loire Haute-Loire, ainsi que des variations de valeur liées aux marchés taux et actions. La plupart de ces ajustements sont effectués sur la base de la variation de la juste valeur des actifs et des passifs de la Caisse régionale Loire Haute-Loire au cours d'un exercice comptable, cette variation étant enregistrée au niveau du compte de résultat ou directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, si elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la juste valeur d'autres actifs, ont un impact sur le résultat net consolidé de la Caisse régionale Loire Haute-Loire. Tout ajustement à la juste valeur affecte les capitaux propres et, par conséquent, le ratio d'adéquation des fonds propres de la Caisse régionale Loire Haute-Loire. Le fait que les ajustements à la juste valeur soient comptabilisés pour un exercice comptable donné ne signifie pas que des ajustements complémentaires ne seront pas nécessaires pour des périodes ultérieures.

Au 30 juin 2026, l'encours brut des titres de créances détenus par le groupe Crédit Agricole Loire Haute-Loire s'élève à 629 522 milliers d'euros.

d) L'évolution des prix, la volatilité ainsi que de nombreux paramètres exposent la Caisse régionale Loire Haute-Loire à des risques de marché

Les activités de la Caisse régionale Loire-Haute Loire sont impactées par les conditions des marchés financiers qui sont, à leur tour, affectées par la conjoncture économique, actuelle et à venir. Une évolution défavorable des conditions du marché, de la conjoncture économique ou du contexte géopolitique pourrait à l'avenir mettre les établissements financiers à l'épreuve en complexifiant l'environnement au sein duquel ils opèrent. Le Groupe Crédit Agricole est ainsi fortement exposé aux risques suivants : les fluctuations des taux d'intérêt, des cours des actions, des taux de change, de la prime applicable aux émissions obligataires (y compris celles du Groupe Crédit Agricole) ainsi que des prix du pétrole.

La Caisse régionale Loire-Haute Loire réalise également des *stress tests* afin de quantifier son exposition potentielle dans des scénarios extrêmes. Ces techniques reposent sur des approches hypothétiques ou historiques desquelles les conditions de marché futures peuvent toutefois diverger significativement. En conséquence, l'exposition du Groupe Crédit Agricole aux risques de marché dans des scénarios extrêmes pourrait être plus importante que les expositions anticipées par ces techniques de quantification.

Au 30 Juin 2026, la Caisse régionale Loire Haute-Loire ne présente pas d'actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque de marché.

Par ailleurs, la Caisse régionale Loire-Haute Loire est sensible à la potentielle volatilité des marchés qui serait engendrée par l'action concertée d'investisseurs, par le biais de plateforme de réseaux sociaux pour gonfler le prix de l'action de certains émetteurs ou de certaines matières premières. De telles activités, que l'action Caisse régionale Loire-Haute Loire en soit la cible ou non, peuvent créer une incertitude sur les valorisations et engendrer des conditions de marché imprévisibles, et pourraient avoir des effets défavorables sur la Caisse régionale Loire-Haute Loire et ses contreparties.

e) La Caisse régionale Loire Haute-Loire peut subir des pertes liées à la détention de titres de capital

La Caisse régionale Loire-Haute Loire supporte le risque d'une baisse de valeur des titres de capital qu'elle détient dans l'exercice de ses activités et dans le cadre de prises de participations stratégiques dans le capital de sociétés en vue d'y exercer le contrôle et d'influer sur la stratégie. Dans l'hypothèse de participations stratégiques, le degré de contrôle de la Caisse régionale Loire-Haute Loire peut être limité et tout désaccord avec d'autres actionnaires ou avec la Direction de l'entité concernée pourrait avoir un impact défavorable sur la capacité de la Caisse régionale Loire-Haute Loire à influencer sur les politiques de cette entité. Si la valeur des titres de capital détenus la Caisse régionale Loire-Haute Loire venait à diminuer de manière significative, de la Caisse régionale Loire-Haute Loire pourrait être contraint de réévaluer ces titres à leur juste valeur ou de comptabiliser des charges de dépréciation dans ses états financiers consolidés, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses résultats et sa situation financière.

Au 30 juin 2026, la Caisse régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire détenait 1 535 millions d'euros d'instruments de capitaux propres dont 14.8 millions d'euros étaient comptabilisés à la juste valeur par résultat et 1 520 millions d'euros comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres.

f) La Caisse régionale Loire Haute-Loire doit assurer une gestion actif-passif adéquate afin de maîtriser le risque de pertes liées à la variation des taux d'intérêts et des taux de change ainsi qu'au risque de baisse des ressources de liquidité en cas de replis prolongés des marchés de refinancement

La Caisse régionale Loire Haute-Loire est exposée au risque que la maturité, le taux d'intérêt ou la devise de ses actifs ne correspondent pas à ceux de ses passifs. L'échéancier de paiement d'un certain nombre d'actifs de la Caisse régionale Loire Haute-Loire est incertain.

La Caisse régionale Loire Haute-Loire a déployé des processus de suivi, de modélisation et de couvertures des risques de ses actifs et passifs et s'impose des limites strictes concernant les écarts entre ses actifs et ses passifs dans le cadre de ses procédures de gestion des risques de liquidité, de taux et de change. Pour autant, il ne peut être garanti que ces dispositifs seront pleinement efficaces pour éliminer toute perte potentielle qui résulterait de l'inadéquation entre ces actifs et passifs.

Le risque de liquidité fait également l'objet d'un encadrement resserré et d'une gestion diversifiée des ressources. Toutefois, en cas de fermeture des marchés de refinancement la Caisse régionale Loire Haute-Loire peut s'appuyer sur des réserves de liquidité importantes et des ratios réglementaires de liquidité largement excédentaires permettant à la Caisse régionale Loire Haute-Loire d'être en mesure de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées.

Au 30 Juin 2026, la Caisse régionale Loire Haute-Loire affichait :

- Des réserves globales de liquidité de 2 045 millions d'euros dont 560 millions d'euros de titres de très haute qualité) pouvant être apportées immédiatement en Banque centrale ou faire l'objet d'opérations de pension livrée en Banque centrale, sans avoir besoin de céder ses actifs ;
- Un ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio – ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité) de 109 % supérieur au plancher réglementaire ;
- Un ratio NSFR (Net Stable Funding Ratio – ratio prudentiel destiné à assurer la solidité à long-terme du profil de risque de liquidité) de 107% supérieur au plancher réglementaire.

g) Les stratégies de couverture mises en place par la Caisse régionale Loire Haute-Loire pourraient ne pas écarter tout risque de pertes

Si un instrument ou une stratégie de couverture utilisés par la Caisse régionale Loire Haute-Loire pour couvrir différents types de risques auxquels elle est exposée dans la conduite de ses activités s'avérait inopérant, la Caisse régionale Loire Haute-Loire pourrait subir des pertes. Nombre de ces stratégies sont fondées sur l'observation du comportement passé du marché et l'analyse des corrélations historiques. Par exemple, si la Caisse régionale Loire Haute-Loire détient une position longue sur un actif, elle pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Toutefois, la couverture mise en place par la Caisse régionale Loire Haute-Loire pourrait n'être que partielle ou les stratégies pourraient ne pas permettre une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché ou ne pas couvrir tous les types de risques futurs. Toute évolution inattendue du marché, comme par exemple une variation brutale de la volatilité ou de sa structure, pourrait également diminuer l'efficacité des stratégies de couverture de la Caisse régionale Loire Haute-Loire. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant des couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par la Caisse régionale Loire Haute-Loire.

Au 30/06/2026, l'encours de swaps de macro-couverture de la Caisse régionale s'élève à 2 220,9 millions d'euros (2 080,9 millions au 31/12/2025).

2.2.1.3. Risques opérationnels et risques connexes

Le risque opérationnel de la Caisse Régionale Loire Haute-Loire est défini comme le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs, y compris le risque de non-conformité et le risque juridique. Le risque lié aux TIC (Technologie de l'Information et Communication) et le risque lié à l'externalisation sont des risques opérationnels.

Sur la période allant de 2024 à juin 2026, les incidents de risque opérationnel pour la Caisse régionale se répartissent tel que suit :

La catégorie « Fraude externe » représente 61.4% du coût du risque opérationnel pur (pertes & provisions en date de détection), elle est constituée à hauteur de 58.5% de fraudes relatives aux cartes bancaires et 24.6% de fraudes relatives aux virements.

La catégorie « Traitement des opérations » représente ensuite 13.9% de l'exposition de la Caisse Régionale aux risques opérationnels.

Les autres incidents de risque opérationnel se répartissent entre les catégories « Pratique en matière d'emploi » (12.3%), « Relation clientèle » (8.9%), « Dommages aux actifs » (3.1%), « Dysfonctionnements de l'activité » (0,3%) et « Fraude interne » (0,1%).

	Fraude interne	Fraude externe	Pratiques en matière d'emploi	Relation clientèle	Dommages aux actifs	Dysfonctionnements de l'activité	Traitement des opérations	TOTAL
Répartition de l'exposition en % (pertes + provisions)	0,1%	61,4%	12,3%	8,9%	3,1%	0,3%	13,9%	100,0%
Montant RO pur brut 2024-juin 2026 en €	5 640	3 028 248	605 301	438 284	153 346	16 814	684 310	4 931 943

Par ailleurs, le montant des actifs pondérés par les risques (RWA) relatifs au risque opérationnel auquel est exposée la Caisse Régionale (dont filiales) s'élevait à 788,76 M€ au 30 juin 2026.

a) Le Groupe Crédit Agricole est exposé aux risques de fraude

La fraude est une infraction et un acte intentionnel ayant pour objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel au détriment d'une personne ou d'une organisation perpétrée notamment en contrevenant aux lois, règlements ou règles internes.

La fraude représente un préjudice et un coût important pour la Caisse régionale Loire Haute-Loire. Au-delà des conséquences en termes de pertes opérationnelles et d'atteinte à la réputation, les fraudes peuvent aujourd'hui être mêlées à des schémas de blanchiment d'argent et/ou de financement du terrorisme. Certaines fraudes peuvent faire l'objet de déclaration de soupçon à TRACFIN, le service de renseignement français chargé de la lutte contre le blanchiment d'argent, les financements clandestins et la fraude. Dans ce contexte, le renforcement de la gouvernance, de la prévention, de la détection et du traitement sont clés.

Au 30 juin 2026, le montant de la fraude avérée en date de détection pour la Caisse Régionale Loire Haute-Loire s'élevait en moyenne sur les trois dernières années à 1 115.3 K€ après récupération.

90% des fraudes relèvent de la fraude aux moyens de paiement (monétique, virements et chèques), et 9% sont liés aux détournements ou vols (attaque de distributeurs, fraude aux placements financiers).

b) La Caisse régionale Loire Haute-Loire est exposée aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers

La technologie est au cœur de l'activité des banques en France, et la Caisse régionale Loire Haute-Loire continue de déployer son modèle multicanal dans le cadre d'une relation durable avec ses clients. Dans ce contexte, la Caisse régionale Loire Haute-Loire est confrontée au cyber risque, c'est-à-dire au risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données personnelles, bancaires/assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs dans le but de porter significativement préjudice aux sociétés, leurs employés, partenaires et clients. Le cyber risque est devenu une priorité en matière de risques opérationnels. Le patrimoine informationnel des entreprises est exposé à de nouvelles menaces complexes et évolutives qui pourraient impacter de manière significative, en termes financiers comme de réputation, toutes les entreprises et plus spécifiquement les établissements du secteur bancaire. La professionnalisation des organisations criminelles à l'origine des cyber-attaques a conduit les autorités réglementaires et de supervision à investir le champ de la gestion des risques dans ce domaine.

Comme la plupart des banques, la Caisse régionale Loire Haute-Loire dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information dans la conduite de l'ensemble de ses métiers. Toute panne, interruption ou défaillance dans la sécurité de ces systèmes pourrait engendrer des pannes ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion des fichiers clients, de comptabilité générale, des

dépôts, de service et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, les systèmes d'information de la Caisse régionale Loire Haute-Loire devenaient défaillants, même sur une courte période, la Caisse régionale Loire Haute-Loire se trouverait dans l'incapacité de répondre aux besoins de certains de ses clients dans les délais impartis et pourrait ainsi perdre des opportunités commerciales. De même, une panne temporaire des systèmes d'information de la Caisse régionale Loire Haute-Loire, en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence qui pourraient être déployés, pourrait engendrer des coûts significatifs en termes de récupération et de vérification d'information. La Caisse régionale Loire Haute-Loire ne peut assurer que de telles défaillances ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisaient, qu'elles seraient traitées d'une manière adéquate. La survenance de toute défaillance ou interruption pourrait en conséquence impacter sa situation financière et ses résultats.

La Caisse régionale Loire Haute-Loire est aussi exposée au risque d'interruption ou de dysfonctionnement opérationnel d'un agent compensateur, de marchés des changes, de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels la Caisse régionale Loire Haute-Loire a recours pour exécuter ou faciliter ses transactions sur instruments financiers. La Caisse régionale Loire Haute-Loire est également exposée au risque de défaillance des fournisseurs de service informatique externes, telles que les entreprises offrant des espaces de stockage de données "cloud". En raison de son interconnexion grandissante avec ses clients, la Caisse régionale Loire Haute-Loire pourrait également voir augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement opérationnel des systèmes d'information de ses clients. Les systèmes de communication et d'information de la Caisse régionale Loire Haute-Loire, et ceux de ses clients, de ses prestataires de services et de ses contreparties, pourraient également être sujets à des dysfonctionnements ou interruptions en conséquence d'un cybercrime ou d'un acte de cyberterrorisme. La Caisse régionale Loire Haute-Loire ne peut garantir que de tels dysfonctionnements ou interruptions dans ses propres systèmes ou dans ceux de tiers ne se produiront pas ou, s'ils se produisaient, qu'ils seraient résolus de manière adéquate.

Sur la période allant de 2024 à juin 2026, la Caisse régionale n'a pas enregistré de pertes opérationnelles au titre du risque de dysfonctionnement des systèmes informatiques.

c) Les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre par la Caisse régionale Loire Haute-Loire pourraient s'avérer inopérantes ou ne pas suffire à garantir une diminution effective de son exposition à des risques non identifiés ou non anticipés, susceptibles d'engendrer des pertes significatives

Les politiques, procédures, techniques et stratégies de gestion des risques mises en œuvre par la Caisse régionale Loire Haute-Loire pourraient ne pas garantir une diminution effective de son exposition au risque dans tous les environnements économiques et configurations de marché susceptibles de se produire. Ces procédures et méthodes pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que la Caisse régionale Loire Haute-Loire n'a pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que la Caisse régionale Loire Haute-Loire utilise dans le cadre de la gestion des risques s'appuient sur des observations du comportement passé du marché et des acteurs ou variables économiques. Pour évaluer son exposition, la Caisse régionale Loire Haute-Loire applique des outils statistiques et autres à ces observations. Ces outils et indicateurs pourraient toutefois ne pas prédire efficacement l'exposition au risque de la Caisse régionale Loire Haute-Loire. Cette exposition pourrait, par exemple, naître de facteurs qu'il n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou de mouvements de marché sans précédent. Ceci diminuerait sa capacité à gérer ses risques et pourrait impacter son résultat. Les pertes subies par la Caisse régionale Loire Haute-Loire pourraient alors s'avérer être nettement supérieures aux pertes anticipées sur la base des mesures historiques.

Par ailleurs, certains des processus que la Caisse régionale Loire Haute-Loire utilise pour évaluer son exposition au risque, y compris les provisions pour pertes sur prêts dans le cadre des normes IFRS en vigueur, sont le résultat d'analyses et de facteurs complexes qui pourraient se révéler incertains. Les modèles tant qualitatifs que quantitatifs utilisés par la Caisse régionale Loire Haute-

Loire pourraient ne pas s'avérer exhaustifs et pourraient exposer la Caisse régionale Loire Haute-Loire à des pertes significatives ou imprévues. En outre, bien qu'aucun fait significatif n'ait à ce jour été identifié à ce titre, les systèmes de gestion du risque sont également soumis à un risque de défaut opérationnel, y compris la fraude.

Au 30 juin 2026, l'exigence de fonds propres prudentiels, au titre de la couverture du risque opérationnel de la Caisse régionale Loire Haute-Loire, s'élève à 63.10M€, . Cette exposition est évaluée en totalité selon l'approche standard (SMA - Standardised Measurement Approach) depuis le 1er janvier 2025, conformément aux attendus du CRR3.

d) Tout préjudice porté à la réputation de la Caisse régionale Loire Haute-Loire pourrait avoir un impact défavorable sur son activité

Les activités de la Caisse régionale Loire Haute-Loire dépendent en grande partie du maintien d'une réputation solide en matière de conformité et d'éthique. Toute procédure judiciaire ou mauvaise publicité visant le Crédit agricole Loire Haute-Loire pour défaut de conformité ou pour tout autre sujet similaire ou ayant la même portée pourrait porter préjudice à sa réputation et, de ce fait, avoir un impact négatif sur ses activités. Ces sujets englobent notamment, sans limitation, une éventuelle gestion inadéquate de conflits d'intérêts potentiels, un suivi potentiellement erroné des exigences légales et réglementaires ou des problématiques en matière de concurrence, de déontologie, de responsabilité sociale et environnementale, de blanchiment d'argent, de sécurité de l'information ou de pratiques commerciales.

La Caisse régionale Loire Haute-Loire pourrait être tributaire des données produites ou transmises par des tiers, notamment en matière de responsabilité sociale et environnementale, et pourrait être exposé à des risques spécifiques en la matière dans un contexte où les garanties de fiabilité de ces données de tiers sont encore, à date, en cours d'élaboration. Également, le Crédit agricole Loire Haute-Loire est exposé à tout manquement d'un salarié, ainsi qu'à toute fraude ou malversation commise par des intermédiaires financiers ou tout autre acte ou manquement de la part de ses prestataires tiers, mandataires externes et sous-traitants. Tout préjudice porté à la réputation de la Caisse régionale Loire Haute-Loire pourrait entraîner une baisse d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière. Une gestion inadéquate de ces problématiques pourrait également engendrer un risque juridique supplémentaire qui pourrait accroître le nombre de litiges et différends et exposer la Caisse régionale Loire Haute-Loire à des amendes ou des sanctions réglementaires.

Le risque de réputation est un élément clé pour la Caisse régionale Loire Haute-Loire. Il est géré par le service Conformité de la Caisse régionale Loire Haute-Loire qui assure notamment, sans limitation, la prévention et le contrôle des risques de non-conformité avec dans ce cadre, la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude et de la corruption, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs et la protection des données clients.

e) La Caisse régionale Loire Haute-Loire est exposée au risque de payer des dommages-intérêts ou des amendes élevés résultant de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives qui pourraient être engagées à son encontre

La Caisse Régionale Loire Haute-Loire a fait par le passé, et pourrait encore faire à l'avenir, l'objet de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives de grande ampleur, dont notamment des actions de groupe. Lorsqu'elles ont une issue défavorable pour la Caisse Régionale Loire Haute-Loire ces procédures sont susceptibles de donner lieu au paiement de dommages et intérêts, d'amendes ou de pénalités élevés.

Les procédures judiciaires, arbitrales ou administratives dont la Caisse Régionale Loire Haute-Loire a été l'objet par le passé étaient notamment fondées sur des allégations d'entente en matière de fixation d'indices de référence, de violation de sanctions internationales ou de contrôles inadéquats. Bien que, dans de nombreux cas, la Caisse Régionale Loire Haute-Loire dispose de moyens de défense importants, la Caisse Régionale Loire Haute-Loire pourrait, même lorsque l'issue de la procédure engagée à son encontre lui est finalement favorable, devoir supporter des coûts importants et mobiliser des ressources importantes pour la défense de ses intérêts.

Sur le 1^{er} semestre 2026, la Caisse régionale Loire Haute-Loire a comptabilisé du coût du risque juridique (pertes + provisions) sur des assignations.

Au 30 juin 2026, les provisions pour risque juridique sur des assignations s'établissent à 1 833 milliers d'euros, contre 2 067 milliers d'euros au 30 juin 2025.

2.2.1.4. Risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse régionale Loire Haute-Loire évolue

a) Des taux d'intérêt plus élevés et/ou très volatils ainsi qu'un ralentissement économique plus marqué pourraient affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières de la Caisse régionale Loire Haute-Loire

L'environnement économique mondial, incertain et conflictuel, mais aussi les évolutions régionales ou nationales, recèlent des risques susceptibles de se traduire, notamment, par des pressions haussières sur l'inflation, les taux d'intérêt et baissières sur la croissance.

La crise du Covid puis les conflits armés régionaux ont clairement mis en lumière les préoccupations de sécurité nationale, les enjeux de souveraineté, de préservation des secteurs stratégiques et de protection des approvisionnements-clés, afin de ne pas dépendre d'une puissance hostile ou d'un seul fournisseur. Combinées à l'accélération des enjeux de la transition climatique, les évolutions des stratégies industrielles nationales, la montée du protectionnisme et l'imposition de droits de douane entraînent une reconfiguration économique des chaînes de valeur mondiales. Ces mouvements sont structurels et susceptibles d'entraîner des tensions supplémentaires sur les prix et de déstabiliser les filières économiques et les acteurs concernés.

Des événements climatiques (tels que sécheresses, incendies, inondations ou même hiver difficile) peuvent également provoquer des difficultés d'approvisionnement, perturber le commerce mondial et entraîner de fortes tensions sur les prix.

Aux États-Unis, le pays étant désormais exportateur net d'énergie, le conflit au Moyen-Orient aura un impact contenu, même si les effets sur l'inflation sont visibles. Le programme économique de l'administration D. Trump (réductions d'impôts, déréglementation) devrait compenser les effets négatifs de la guerre au Moyen-Orient et la croissance resterait robuste, malgré une inflation plus élevée. Ce scénario est porteur de risques : resserrement des taux directeurs aux États-Unis, susceptible de contraindre la politique monétaire du reste du monde ; protectionnisme pénalisant la croissance mondiale ; défiance des investisseurs face à la dérive budgétaire et valorisations boursières élevées, en particulier des sociétés liées à l'Intelligence Artificielle (IA), pouvant entraîner un risque pour la stabilité financière américaine et mondiale.

Plus globalement, les évolutions et conflits géopolitiques (tels que la guerre en Ukraine et le conflit au Moyen-Orient, ou encore les tensions sino-américaines ou entre d'autres Etats dont le poids dans l'économie mondiale est important) font peser des risques sur l'économie mondiale, en particulier sur le commerce et les chaînes d'approvisionnement, donc sur les prix (notamment de matières premières ou composants clés), voire sur les quantités effectivement disponibles.

Dans la zone euro, le scénario central retient une croissance dégradée par l'épisode inflationniste lié à la guerre au Moyen-Orient, mais sans récession. L'inflation refluerait progressivement pour retrouver la cible de la BCE à l'automne 2027, couplée à des taux d'intérêt qui resteraient élevés. Or, la zone euro reste exposée aux risques de pressions inflationnistes importées en cas, par exemple, de difficultés d'approvisionnement (comme lors de la crise du Covid) ou de chocs sur les

prix de l'énergie (comme lors du déclenchement de la guerre en Ukraine ou avec la guerre au Moyen-Orient). Par ailleurs, la zone euro est exposée au risque de matérialisation d'un scénario de croissance plus faible, en lien avec les risques inflationnistes. Les risques associés au scénario central sont, en effet, baissiers. Un scénario de stagnation pourrait se matérialiser de multiples façons : nouvelle escalade du conflit au Moyen-Orient, durcissement de la confrontation commerciale avec les États-Unis, contraction des débouchés à l'exportation, renforcement de la contrainte de compétitivité, reroutage des exportations chinoises vers l'Union européenne (UE), dégradation de la confiance des agents privés et, enfin, mise en œuvre plus graduelle de la relance budgétaire allemande.

Enfin, en France plus spécifiquement, dans un contexte de croissance faible et de finances publiques dégradées, toute évolution politique, économique et sociale peut se traduire par une hausse et une volatilité accrue des taux d'intérêt français souverains (obligation assimilable du Trésor, OAT) mais aussi privés. Les incertitudes peuvent également contribuer à l'attentisme des acteurs économiques, préjudiciable à l'activité.

Ainsi, des risques d'inflation plus élevée (notamment en amont) pourraient, notamment, conduire la BCE à accroître davantage ses taux directeurs, entraîner des taux d'intérêt plus élevés, amputer le pouvoir d'achat des ménages, et détériorer la situation des entreprises. Les défaillances d'entreprises pourraient voir ainsi leur nombre augmenter, occasionnant une hausse du taux de chômage. Le secteur immobilier, en particulier, est très sensible aux taux d'intérêt et une hausse supplémentaire des taux d'intérêt des crédits immobiliers lui serait dommageable. Des taux d'intérêt plus élevés (notamment au regard d'une croissance fragile) et une dégradation de la confiance des agents économiques pourraient conduire à une crise plus profonde et peser plus largement sur l'activité économique. Ces différents facteurs accroissent les risques de défaut des clients de la Caisse régionale Loire Haute-Loire mais également les risques d'instabilité financière et de dégradation des marchés financiers impactant l'activité et le coût du risque de la Caisse régionale Loire Haute-Loire.

Plus généralement, la faiblesse de la croissance, la hausse rapide des taux d'intérêt ou un niveau de taux élevé peuvent mettre en difficulté certains acteurs économiques importants, en particulier les plus endettés. Des difficultés à rembourser leurs dettes et des défaillances de leur part peuvent causer un choc significatif sur les marchés et avoir des impacts systémiques. Dans un contexte fragilisé par des chocs majeurs et plus difficilement lisible, des tels événements liés aux difficultés d'acteurs significatifs sont potentiellement dommageables à la santé financière de la Caisse régionale Loire Haute-Loire selon l'exposition de celui-ci et les répercussions systémiques du choc.

b) Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourraient avoir à l'avenir, un impact sur la Caisse régionale Loire Haute-Loire et les marchés sur lesquels il opère

Une détérioration des conditions économiques sur les principaux marchés sur lesquels la Caisse régionale Loire Haute-Loire intervient pourrait notamment avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes :

- Un contexte économique plus défavorable affecterait les activités et les opérations des clients de la Caisse régionale Loire Haute-Loire ce qui pourrait réduire les revenus et accroître le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients.
- Les politiques macroéconomiques adoptées en réponse aux conditions économiques, réelles ou anticipées, pourraient avoir des effets imprévus. Elles pourraient entraîner des conséquences sur les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt et les taux de change, lesquels pourraient à leur tour impacter les activités de la Caisse régionale Loire Haute-Loire les plus exposées au risque de marché.

• La sous-estimation des risques (notamment politiques et géopolitiques) par les marchés financiers, la perception trop favorable de la conjoncture économique, globale ou sectorielle, et la quête non discriminée de rentabilité pourraient favoriser la constitution de bulles spéculatives et, en conséquence, exacerber l'impact des corrections qui pourraient être opérées si la conjoncture se détériorait et/ou l'aversion au risque se manifestait.

• Une perturbation économique d'ampleur (à l'image de la crise financière de 2008, de la crise de la dette souveraine en Europe en 2011, de la crise Covid en 2020 ou de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qu'elle a occasionnée en 2022) pourrait avoir un impact significatif sur toutes les activités de la Caisse régionale Loire Haute-Loire, en particulier si la perturbation était caractérisée par une absence de liquidité sur les marchés, qui rendrait difficile la cession de certaines catégories d'actifs à leur valeur de marché estimée, voire empêcherait toute cession.

• Plus globalement, les risques internationaux économiques ou géopolitiques peuvent se matérialiser brutalement et avoir des impacts macro-économiques importants sur les pays, les secteurs, les chaînes de valeur, les entreprises et, in fine, les activités de la banque, à court ou à long terme. Par exemple, les incertitudes liées au dénouement de la guerre en Ukraine, l'extension du conflit au Moyen-Orient ou l'intensification des tensions entre les États-Unis et la Chine entre d'autres Etats dont le poids dans l'économie mondiale est important (volonté de découplage économique, en particulier dans les secteurs technologiques) peuvent donner lieu à de multiples scénarios et activer de nombreux risques notamment : guerre commerciale et sanctions, tensions militaires autour de Taïwan et en mer de Chine méridionale voire risque nucléaire.

• Plus généralement, des incertitudes plus fortes et des perturbations significatives sur les marchés peuvent accroître la volatilité. Cela pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités que la Caisse régionale Loire Haute-Loire exerce sur les marchés de la dette, ainsi que sur ses positions sur d'autres investissements. Au cours des dernières années, les marchés financiers ont subi d'importantes perturbations accompagnées d'une forte volatilité, qui pourraient survenir à nouveau, exposant la Caisse régionale Loire Haute-Loire à des pertes significatives.

De telles pertes pourraient s'étendre à de nombreux instruments de couverture auxquels la Caisse régionale Loire Haute-Loire a recours, notamment aux swaps. En outre, la volatilité des marchés financiers rend difficile toute anticipation de tendances et la mise en œuvre de stratégies efficaces.

Alors que les incertitudes restent fortes, une détérioration supplémentaire des conditions économiques accroîtrait les difficultés et les défaillances d'entreprises et le taux de chômage pourraient repartir à la hausse, augmentant la probabilité de défaut des clients. L'accroissement de l'incertitude, économique, géopolitique et climatique, pourrait avoir un impact négatif fort sur la valorisation des actifs risqués, sur les devises des pays en difficulté et sur le prix des matières premières. Ainsi :

• La succession de chocs exogènes inédits et les difficultés à apprécier la situation économique peuvent conduire les banques centrales à mener des politiques monétaires inappropriées : un assouplissement monétaire tardif ou prudent peut ainsi conduire à une politique trop restrictive susceptible de promouvoir une récession marquée de l'activité.

• Le contexte politique et géopolitique, plus conflictuel et tendu, induit une incertitude plus forte et augmente le niveau global de risque. Cela peut conduire, en cas de hausse de tensions ou de matérialisation de risques latents, à des mouvements de marché importants et peser sur les économies.

• En France, peut également s'opérer une baisse de confiance sensible dans le cas d'une dégradation plus marquée du contexte politique, économique ou social qui conduirait, d'une part, les ménages à moins consommer et à épargner par précaution et, d'autre part, les entreprises à retarder leurs investissements. Cela serait dommageable pour la croissance et la qualité d'une dette privée qui a davantage progressé que dans le reste de l'Europe.

• En France, l'incertitude politique et économique couplée à de possibles tensions sociales, dans un contexte de croissance faible et d'endettement public élevé, aurait un impact négatif sur la confiance des investisseurs et pourrait provoquer une hausse supplémentaire des taux d'intérêt et des coûts de refinancement de l'État, des entreprises et des banques. Cela entraînerait également des pertes sur les portefeuilles souverains des banques et des assureurs. À titre d'illustration, l'exposition de la

Caisse régionale Loire Haute-Loire sur le souverain français est de 9 178 M€ au 30 juin 2026, ce qui représente 71.3 % des expositions de la Caisse régionale Loire Haute-Loire au risque de crédit et de contrepartie.

Les équilibres économiques et financiers actuels sont fragiles et les incertitudes fortes. Il est ainsi difficile d'anticiper les évolutions économiques ou financières et de déterminer quels marchés seraient les plus touchés en cas de dégradation importante. Si la conjoncture économique ou les conditions de marché (qu'elles soient françaises, européennes ou globales) venaient à se détériorer ou devenaient plus volatiles de manière significative, les opérations de la Caisse régionale Loire Haute-Loire pourraient être perturbées et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient en conséquence subir un impact défavorable significatif.

c) La Caisse régionale Loire Haute-Loire intervient dans un environnement très réglementé et les évolutions législatives et réglementaires en cours pourraient impacter de manière importante sa rentabilité ainsi que sa situation financière

La Caisse régionale Loire Haute-Loire est soumise à une réglementation importante et à de nombreux régimes de surveillance dans les juridictions où la Caisse régionale Loire Haute-Loire exerce ses activités.

Cette réglementation couvre notamment, à titre d'illustration :

- Les exigences réglementaires et prudentielles applicables aux établissements de crédit, en ce compris les règles prudentielles en matière d'adéquation et d'exigences minimales de fonds propres et de liquidité, de diversification et de pondération des risques, de gouvernance, de restriction en termes de prises de participations et de rémunérations telles que définies notamment, sans limitation par :
 - (i) le Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (tel que modifié ou supplémenté à tout moment) et
 - (ii) la directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée ou supplémentée à tout moment) telle que transposée en droit français ; aux termes de ces réglementations, les établissements de crédit, tels que la Caisse régionale Loire Haute-Loire et les groupes bancaires, doivent se conformer à des exigences de ratio de fonds propres minimum, de diversification et de pondération des risques et de liquidité, de politique monétaire, de reporting/déclarations, aux règles d'utilisation des modèles internes ainsi qu'à des restrictions sur les investissements en participations.
- Au 31 décembre 2025, le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) phasé de était de 34.15 % et le ratio global phasé du Groupe Crédit Agricole était de 21.1 % ;
- les règles applicables au redressement et à la résolution bancaire telles que définies notamment, sans limitation, par :
 - (i) la directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée ou supplémentée à tout moment) telle que transposée en droit français ;
 - (ii) le règlement (UE) n° 806/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2014 établissant des règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit et certaines entreprises d'investissement dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique (tel que modifié ou supplémenté à tout moment) ; dans ce cadre le Groupe Crédit

Agricole est placé sous la surveillance de la BCE à laquelle un plan de rétablissement Groupe Crédit Agricole est soumis chaque année conformément à la réglementation applicable ;

- les réglementations applicables aux instruments financiers, ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché (Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché, tel que modifié ou supplémenté à tout moment) qui accroît notamment les obligations du Groupe Crédit Agricole en matière de transparence et de reporting ;
- les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des Banques centrales et des autorités de régulation ;
- les réglementations encadrant certains types de transactions et d'investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires (Règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux, tel que modifié ou supplémenté à tout moment) ;
- les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres ;
- les réglementations applicables en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE) qui renforcent notamment les exigences en matière de publication d'informations

- (i) en matière de durabilité, permettant d'appréhender l'impact de l'activité de l'établissement concerné sur les enjeux RSE et la manière dont ces enjeux affectent les résultats et la situation financière de cet établissement, conformément, notamment, sans limitation, à la directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 relative aux états financiers annuels, aux états financiers consolidés et aux rapports y afférents de certaines formes d'entreprises, (telle que modifiée ou supplémentée à tout moment, y compris, notamment, par la directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes et, plus récemment, par la directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (dite "CSRD") en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises) ;
- (ii) sur la manière et la mesure selon lesquelles les groupes bancaires financent ou développent des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental au sens du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables, dit règlement "Taxonomie" (tel que modifié ou supplémenté à tout moment, y compris, notamment, par le règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission du 6 juillet 2021 complétant par des précisions concernant le contenu et la présentation des informations que doivent publier les entreprises soumises à l'article 19 bis ou à l'article 29 bis de la directive 2013/34/UE sur leurs activités économiques durables sur le plan environnemental, ainsi que la méthode à suivre pour se conformer à cette obligation d'information) ;
- (iii) en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, notamment en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité et la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité dans leurs processus ainsi que la fourniture d'informations en matière de durabilité en ce qui concerne les produits financiers conformément au Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, tel que modifié ou supplémenté à tout moment (dit "SFDR") ;

étant précisé que ces réglementations en matière de RSE font régulièrement l'objet d'évolutions susceptibles d'impacter la Caisse régionale Loire Haute-Loire, notamment dans le cadre de l'adoption d'un "paquet Omnibus" qui se décline en plusieurs propositions législatives et réglementaires, dont certaines ont déjà été adoptées et sont d'ores et déjà applicables ;

- La législation fiscale et comptable dans les où la Caisse régionale Loire Haute-Loire exerce ses activités ;
- Les règles et procédures relatives au contrôle interne, à la lutte anti-blanchiment et au financement du terrorisme, à la gestion des risques et à la conformité.

En conséquence de certaines de ces mesures, le Groupe Crédit Agricole a été contraint de réduire la taille de certaines de ses activités afin de se conformer aux nouvelles exigences créées par ces dernières. Ces mesures ont également accru les coûts de mise en conformité et il est probable qu'elles continueront de le faire. En outre, certaines de ces mesures pourraient accroître de manière importante les coûts de financement du Groupe Crédit Agricole, notamment en obligeant le Groupe Crédit Agricole à augmenter la part de son financement constituée de capital et de dettes subordonnées, dont les coûts sont plus élevés que ceux des titres de créance senior.

Le non-respect de ces réglementations pourrait avoir des conséquences importantes pour la Caisse régionale Loire Haute-Loire : un niveau élevé d'intervention des autorités réglementaires ainsi que des amendes, des sanctions internationales politiques, des blâmes publics, des atteintes portées à la réputation, une suspension forcée des opérations ou, dans des cas extrêmes, le retrait de l'autorisation d'exploitation. Par ailleurs, des contraintes réglementaires pourraient limiter la capacité de la Caisse régionale Loire Haute-Loire à développer ses activités ou à poursuivre certaines de ses activités.

De surcroît, des mesures législatives et réglementaires sont entrées en vigueur ces dernières années ou pourraient être adoptées ou modifiées en vue d'introduire ou de renforcer un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier global. Même si ces nouvelles mesures visent à prévenir la survenance d'une nouvelle crise financière mondiale, elles ont modifié de manière significative, et sont susceptibles de continuer à modifier, l'environnement dans lequel la Caisse régionale Loire Haute-Loire et d'autres institutions financières opèrent.

À ce titre, ces mesures qui ont été ou qui pourraient être adoptées à l'avenir incluent un renforcement des exigences de fonds propres et de liquidité (notamment pour les grandes institutions internationales et les groupes tels que le Groupe Crédit Agricole), des taxes sur les transactions financières, des plafonds ou taxes sur les rémunérations des salariés dépassant certains niveaux déterminés, des limites imposées aux banques commerciales concernant les types d'activités qu'elles sont autorisées à exercer (interdiction ou limitation des activités de trading pour compte propre, des investissements et participations dans des fonds de capital-investissement et des hedge funds), l'obligation de circonscrire certaines activités, des restrictions sur les types d'entités autorisées à réaliser des opérations de swap, certains types d'activités ou de produits financiers tels que les produits dérivés, la mise en place d'une procédure de dépréciation ou de conversion obligatoire de certains instruments de dette en titres de capital en cas de procédure de résolution, et plus généralement des dispositifs renforcés de redressement et de résolution, de nouvelles méthodologies de pondération des risques (notamment dans les activités d'assurance) et de nouvelles règles relatives à l'utilisation des modèles internes, des tests de résistance périodiques et le renforcement des pouvoirs des autorités de supervision, de nouvelles règles de gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et de nouvelles règles en matière de divulgation d'informations en lien notamment avec les exigences de durabilité.

- Les mesures relatives au secteur bancaire et financier au sein duquel la Caisse régionale Loire Haute-Loire opère pourraient à nouveau être modifiées, élargies ou renforcées, et de nouvelles mesures pourraient être mises en place, affectant encore davantage la prévisibilité des régimes réglementaires auxquels la Caisse régionale Loire Haute-Loire est soumise et nécessitant une mise en œuvre rapide susceptible de mobiliser d'importantes ressources au sein de la Caisse régionale Loire Haute-Loire. En outre, l'adoption de ces nouvelles mesures pourrait accroître les contraintes pesant sur la Caisse régionale Loire Haute-Loire et nécessiter un renforcement des actions menées par la Caisse régionale Loire Haute-Loire présentées ci-dessus en réponse au contexte réglementaire existant.
- Par ailleurs, l'environnement politique global a évolué de manière défavorable pour les banques et le secteur financier, ce qui s'est traduit par une forte pression politique pesant

sur les organes législatifs et réglementaires favorisant l'adoption de mesures réglementaires renforcées, bien que celles-ci puissent également impacter le financement de l'économie et d'autres activités économiques.

Étant donné l'incertitude persistante liée aux nouvelles mesures législatives et réglementaires dont l'ampleur et la portée sont largement imprévisibles, il est impossible de prévoir leur impact réel sur le Groupe Crédit Agricole, mais son impact pourrait être important.

2.2.1.5. Risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse régionale Loire Haute-Loire

a) La Caisse régionale Loire Haute-Loire pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs fixés dans son Plan Moyen Terme 2025

La Caisse régionale s'est fixée des objectifs commerciaux et financiers. Ces objectifs financiers ont été établis principalement à des fins de planification interne et d'affectation des ressources, et reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à la conjoncture économique et à l'activité des métiers du Groupe Crédit Agricole. Ces objectifs financiers ne constituent ni des projections ni des prévisions de résultats. Les résultats actuels de la Caisse régionale Loire Haute-Loire sont susceptibles de s'écarter (et pourraient s'écarter sensiblement), à plusieurs titres, de ces objectifs, notamment en raison de la réalisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section.

b) Le commissionnement en assurance-dommages pourrait être affecté par une dégradation élevée de la sinistralité

Une dégradation élevée de la sinistralité en assurance-dommages pourrait avoir pour conséquence une réduction des commissions que la Caisse régionale Loire Haute-Loire perçoit sur cette activité.

c) Des événements défavorables pourraient affecter simultanément plusieurs activités de la Caisse régionale Loire Haute-Loire

Bien que les principales activités de la Caisse régionale Loire Haute-Loire soient chacune soumise à des risques propres et à des cycles de marché différents, il est possible que des événements défavorables affectent simultanément plusieurs activités de la Caisse régionale Loire Haute-Loire. Par exemple, une baisse des taux d'intérêt pourrait impacter simultanément la marge d'intérêt sur les prêts, le rendement et donc la commission réalisée sur les produits de gestion d'actif, et les rendements sur placement des filiales d'assurance. Une baisse générale et prolongée des marchés financiers et/ou des conditions macroéconomiques défavorables pourraient impacter la Caisse régionale Loire Haute-Loire à plusieurs titres, en augmentant le risque de défaut dans le cadre de ses activités de prêt, en réduisant la valeur de ses portefeuilles de titres et les revenus dans ses activités générant des commissions. Par ailleurs, une dégradation du contexte réglementaire et fiscal des principaux marchés dans lesquels la Caisse régionale Loire Haute-Loire opère pourrait affecter les activités de la Caisse régionale Loire Haute-Loire ou entraîner une surimposition de leurs bénéfices. Dans une telle situation, la Caisse régionale Loire Haute-Loire pourrait ne pas tirer avantage de la diversification de ses activités dans les conditions escomptées. Lorsqu'un événement affecte défavorablement plusieurs activités, son impact sur les résultats et la situation financière de la Caisse régionale Loire Haute-Loire est d'autant plus important.

d) La Caisse régionale Loire Haute-Loire est exposée aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance

Les facteurs de risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peuvent affecter la Caisse régionale Loire Haute-Loire de deux façons, selon le principe de double matérialité. D'une part, la matérialité sociétale et environnementale présente l'impact, qui peut être positif ou négatif, des activités de la Caisse régionale Loire Haute-Loire sur son écosystème. D'autre part, la matérialité financière traduit les impacts de l'écosystème sur les métiers de la Caisse régionale Loire Haute-Loire.

Selon le premier axe, la Caisse régionale Loire Haute-Loire peut être exposée au risque de réputation lié au respect des engagements publics pris notamment en matière ESG. La Caisse régionale Loire Haute-Loire peut ainsi faire face à des controverses en étant interpellée par de tierces parties si elles estiment que ces engagements ne sont pas tenus.

Selon la matérialité financière, les facteurs de risques ESG peuvent affecter les contreparties des entités membres de la Caisse régionale Loire Haute-Loire, et donc indirectement la Caisse régionale Loire Haute-Loire. Les risques ESG sont ainsi considérés comme des facteurs de risques influençant les autres grandes catégories de risques existantes, notamment de crédit, mais également de marché, de liquidité ou opérationnel.

Ces risques pourraient cependant essentiellement se matérialiser via le risque de crédit : à titre d'exemple, lorsque la Caisse régionale Loire Haute-Loire prête à des entreprises dont les activités émettent des gaz à effet de serre, elle se retrouve exposée au risque qu'une réglementation, ou des limitations plus strictes soient imposées à son emprunteur, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur le modèle d'affaires et la valeur des actifs financés de ce dernier (réduction soudaine du chiffre d'affaires...).

De telles conséquences peuvent aussi naître des changements technologiques accélérant la transition vers une économie plus sobre en carbone, ou de changements de comportements des clients finaux (hausse des ratios de levier pour financer la transition). De la même manière, ces impacts défavorables peuvent être liés à des événements de risque physique – de type catastrophe naturelle, mais aussi changement sur le long terme des modèles climatiques (hausse des fréquences et des incidences d'événements de type sécheresse, inondation, élévation du niveau de la mer...) – impactant négativement les contreparties de la Caisse régionale Loire Haute-Loire dans l'exercice de leurs activités. La Caisse régionale Loire Haute-Loire pourrait ainsi faire face à du risque de réputation si une des contreparties de ses entités faisait l'objet d'une controverse liée à des facteurs environnementaux (par exemple : non-respect d'une réglementation sur des émissions de gaz à effet de serre, atteinte à la biodiversité en cas d'accident industriel entraînant une pollution d'écosystèmes...) mais également sociaux ou de gouvernance. Avec l'accélération des contraintes de transition pour lutter contre les changements climatiques, l'intensification des phénomènes climatiques aigus et l'enjeu de préservation des ressources, la Caisse régionale Loire Haute-Loire devra en effet adapter ses activités et la sélection de ses contreparties de manière appropriée afin d'atteindre ses objectifs stratégiques, éviter de subir des pertes et limiter son risque de réputation.

e) La Caisse régionale Loire Haute-Loire doit maintenir des notations de crédit élevées, au risque de voir son activité et sa rentabilité défavorablement affectées

Les notations de crédit ont un impact important sur la liquidité de la Caisse régionale Loire Haute-Loire intervenant sur les marchés financiers. Une dégradation importante de ses notations pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la liquidité et la compétitivité de la Caisse régionale Loire Haute-Loire.

Le coût de financement à long terme non garanti de la Caisse régionale Loire Haute-Loire auprès des investisseurs correspondant au montant excédant le taux d'intérêt des titres souverains de même maturité payé aux investisseurs dans des instruments de dette) qui dépendent à leur tour dans une certaine mesure de leur notation de crédit.

Une augmentation des spreads de crédit peut augmenter de manière importante le coût de financement de la Caisse régionale Loire Haute-Loire. Les spreads de crédit changent en permanence en fonction du marché et connaissent des évolutions imprévisibles et hautement volatiles. Les spreads de crédit sont également influencés par la perception qu'a le marché de la solvabilité de l'émetteur.

Sur les deux agences de notations sollicitées, les notations émetteur long terme de la Caisse régionale Loire Haute-Loire selon Moody's et S&P Global Ratings sont respectivement de A1 perspective stable et A+ perspective stable.

Les notations extra-financières peuvent avoir un impact sur l'image de Crédit Agricole et, par conséquent, à celle de la Caisse régionale Loire Haute-Loire auprès de ses parties prenantes, notamment auprès des investisseurs, qui utilisent ces notations pour la construction de leurs portefeuilles. Une dégradation importante de sa notation pourrait avoir une incidence défavorable sur l'intérêt des investisseurs pour les valeurs émises par Crédit Agricole S.A.

Au 30 juin 2026, la notation extra-financière de Crédit Agricole S.A. s'est maintenue voire améliorée auprès des agences MSCI (AA), Sustainalytics (17,7), ISS ESG (C+) et CDP (A).

f) La Caisse régionale Loire Haute-Loire est confrontée à une forte concurrence

La Caisse régionale Loire Haute-Loire est confrontée à une concurrence forte, sur tous les marchés des services financiers, pour tous les produits et services qu'elle offre, y compris dans le cadre de ses activités de banque de détail en raison d'une part de marché Collecte et Crédits à respectivement 30% et 30,8% à fin avril 2026.

Les marchés européens des services financiers sont matures et la demande de services financiers est, dans une certaine mesure, corrélée au développement économique global. Dans ce contexte, la concurrence repose sur de nombreux facteurs, notamment les produits et services offerts, les prix, les modalités de distribution, les services proposés aux clients, la renommée de la marque, la solidité financière perçue par le marché et la volonté d'utiliser le capital pour répondre aux besoins des clients. Le phénomène de concentration a donné naissance à un certain nombre de sociétés qui, à l'instar de la Caisse régionale Loire Haute-Loire, ont la capacité d'offrir une large gamme de produits, allant de l'assurance, des prêts et dépôts aux services de courtage, de banque d'investissement et de gestion d'actifs.

En outre, de nouveaux concurrents compétitifs (y compris ceux qui utilisent des solutions technologiques innovantes), qui peuvent être soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels, émergent également sur le marché. Les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis à des institutions n'étant pas des banques d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et à d'autres sociétés de fournir des solutions financières électroniques, reposant sur la technologie de l'Internet, incluant la négociation électronique d'instruments financiers. Ces nouveaux entrants exercent des pressions à la baisse sur les prix des produits et services offerts par la Caisse régionale Loire Haute-Loire et parviennent à conquérir des parts de marché dans un secteur historiquement stable entre les acteurs financiers traditionnels. De surcroît, de nouveaux usages, notamment de paiements et de banque au quotidien, et de nouvelles technologies facilitant le traitement des transactions, comme la blockchain, transforment peu à peu le secteur et les modes de consommation des clients. Il est difficile de prédire les effets de l'émergence de ces nouvelles technologies, dont le cadre réglementaire est toujours en cours de définition, mais leur utilisation accrue pourrait redessiner le paysage concurrentiel du secteur bancaire et financier. La Caisse régionale Loire Haute-Loire doit donc s'attacher à maintenir sa compétitivité en France, adapter ses systèmes et à renforcer son empreinte technologique pour conserver ses parts de marché et son niveau de résultats.

2.2.1.6. Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole

a) Si l'un des membres du Réseau rencontrait des difficultés financières, Crédit Agricole S.A. serait tenue de mobiliser les ressources du Réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée

Crédit Agricole S.A. (entité sociale) est l'organe central du Réseau Crédit Agricole composé de Crédit Agricole S.A. (entité sociale), des Caisses régionales et des Caisses locales, en application de l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier, ainsi que de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et BforBank en tant que membres affiliés (le "Réseau").

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun des établissements membres du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau bénéficie de cette

solidarité financière interne et y contribue. Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité financière interne. En particulier, ceux-ci ont institué un Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. (entité sociale) d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des membres du Réseau qui viendraient à connaître des difficultés.

Bien que Crédit Agricole S.A. n'ait pas connaissance de circonstances susceptibles d'exiger à ce jour de recourir au FRBLS pour venir au soutien d'un membre du Réseau, rien ne garantit qu'il ne sera pas nécessaire d'y faire appel à l'avenir. Dans une telle hypothèse, si les ressources du FRBLS devaient être insuffisantes, Crédit Agricole S.A. (entité sociale), en raison de ses missions d'organe central, aura l'obligation de combler le déficit en mobilisant ses propres ressources et le cas échéant celles des autres membres du Réseau.

En raison de cette obligation, si un membre du Réseau venait à rencontrer des difficultés financières majeures, l'événement sous-jacent à ces difficultés financières pourrait alors impacter la situation financière de Crédit Agricole S.A. (entité sociale) et celle des autres membres du Réseau ainsi appelés en soutien au titre du mécanisme de solidarité financière.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la directive (UE) 2014/59 (dite "BRRD"), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La directive (UE) 2019/879 du 20 mai 2019 dite "BRRD2" est venue modifier la BRRD et a été transposée par ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de "point d'entrée unique élargi" (extended SPE) qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. (entité sociale) et des entités affiliées. À ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du Réseau, un membre du Réseau ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elles considèrent que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une

procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus appelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le Code de commerce (principe "Non Creditor Worse Off than in Liquidation" (NCWOL) visé à l'article L. 613-57-I du Code monétaire et financier). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le Groupe Crédit Agricole, elles procéderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2 (). Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette (), c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du Réseau et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L. 613-55-5 du Code monétaire et financier en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe Crédit Agricole dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le Groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du Réseau de

perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe Crédit Agricole quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au Groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du Réseau, et donc du Réseau dans son ensemble.

b) L'avantage pratique de la Garantie de 1988 émise par les Caisses Régionales peut être limité par la mise en œuvre du régime de résolution qui s'appliquerait avant la liquidation

Le régime de résolution prévu par la BRRD/BRRD2 pourrait limiter l'effet pratique de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, à hauteur de leur capital, réserves et report à nouveau (la "Garantie de 1988").

Ce régime de résolution n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau, ce mécanisme devant s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

Cependant, l'application au Groupe Crédit Agricole des procédures de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la Garantie de 1988, étant précisé que ladite Garantie de 1988 ne peut être appelée que si les actifs de Crédit Agricole S.A. s'avéraient être insuffisants pour couvrir ses obligations à l'issue de sa liquidation ou dissolution. Du fait de cette limitation, les porteurs de titres obligataires et les créanciers de Crédit Agricole S.A. pourraient ne pas pouvoir bénéficier de la protection qu'offrirait cette Garantie de 1988.

2.3 Gestion des risques

L'organisation, les principes et outils de gestion et de surveillance de ces risques sont décrits de manière détaillée dans le rapport financier 2025, dans le chapitre Rapport de gestion - partie 2 - Facteurs de risques et informations prudentielles (cf. partie 2.3 Gestion des risques du rapport de gestion 2025).

Les principales catégories de risques auxquels la Caisse régionale Loire Haute-Loire est exposée sont : les risques de crédit, les risques de marché (risque de taux, de change, de prix), les risques structurels de gestion du bilan (risque de taux d'intérêt global, risque de change, risque de liquidité), ainsi que les risques juridiques.

Les principales évolutions constatées sur le premier semestre 2026 sont présentées ci-dessous, à l'exception des risques souverains en zone euro considérés comme significatifs dont les évolutions sont présentées dans la note 3.8.4. Passifs financiers au coût amorti de la note 3.8. Notes relatives au bilan.

2.3.1 Risques de crédit

Les principes, méthodologies et dispositif de gestion du risque de crédit sont décrits de manière détaillée dans le rapport financier 2025, dans le chapitre Rapport de gestion - partie 2 - Facteurs de risques et informations prudentielles (cf. partie 2.3 Gestion des risques du rapport de gestion 2025). Ils n'ont pas connu d'évolution significative sur le premier semestre 2026.

2.3.1.1. Exposition et concentration

a) Exposition au risque de crédit

Au 30 juin 2026, le montant des expositions (EAD) au risque de crédit s'élève à 12 214.5 millions d'euros contre 12 097.6 millions d'euros au 31 décembre 2025, soit une progression de 0.97% sur la période.

Le montant agrégé des corrections de valeur relatives à ces expositions est de 220.7 millions d'euros à fin juin 2026 contre 213.1 millions d'euros au 31 décembre 2025.

b) Concentration

Diversification par zone géographique et par filière d'activité économique

Diversification du portefeuille par zone géographique

La Caisse Régionale n'est pas concernée.

Diversification du portefeuille par filière d'activité économique

L'analyse de la concentration du risque par filières d'activité économique porte sur les engagements commerciaux, hors opérations auprès de la clientèle des particuliers, soit 4 285.7M€ d'EAD au 30 juin 2026 contre 4 217.7M€ d'EAD au 31 décembre 2025.

Répartition du portefeuille du Crédit Agricole Loire Haute-Loire par filière d'activité économique (hors particuliers):

	845-LOIRE HAUTE-LOIRE	
	Répartition de l'encours	Répartition de l'encours
	2026062	202512
IMMOBILIER	30,5%	30,0%
AGROALIMENTAIRE	24,6%	23,8%
SERVICES NON MARCHANDS / SECTEUR PUBLIC / COLLECTIVITES	10,4%	11,1%
DIVERS	6,2%	6,4%
DISTRIBUTION / INDUSTRIES DE BIEN DE CONSOMMATION	5,4%	5,7%
SANTE / PHARMACIE	3,2%	3,4%
TOURISME / HÔTELS / RESTAURATION	2,1%	2,2%
BTP	3,8%	3,9%
AUTOMOBILE	2,1%	2,2%
ELECTRICITE	2,6%	2,1%
AUTRES ACTIVITES FINANCIERES (NON BANCAIRES)	1,2%	1,2%
INDUSTRIE LOURDE	2,9%	3,3%
PETROLE & GAZ	0,3%	0,3%
AUTRES TRANSPORTS	1,4%	1,3%
UTILITIES	0,4%	0,4%
AUTRES INDUSTRIES	1,1%	0,8%
INFORMATIQUE / TECHNOLOGIE	0,5%	0,4%
BOIS / PAPIER / EMBALLAGE	1,0%	0,8%
MEDIA / EDITION	0,2%	0,2%
TELECOM	0,0%	0,0%
ASSURANCE	0,1%	0,1%
AERONAUTIQUE / AEROSPATIAL	0,0%	0,2%
MARITIME	0,0%	0,0%
BANQUES	0,0%	0,0%
TOTAL	100,0%	100,0%

Source : TDB DG / ARC (CCRV4)

Le portefeuille d'encours commerciaux ventilé par filière d'activité économique est caractérisé par 3 principales filières qui représentent 65.5% des expositions (EAD). La structure du portefeuille reste globalement stable sur le 1er semestre 2026 (vs 64.9% fin 2025).

Exposition des prêts et créances

La répartition des prêts et créances dépréciés est présentée dans la note 3 « Risque de crédit » des états financiers consolidés.

Engagements donnés en faveur de la clientèle

	06/2026	12/2025
	VREEL	VDEF
(en milliers d'euros)		
Engagements donnés	837 654	838 302
Engagements de financement	610 058	603 425
Engagements en faveur des établissements de crédit	0	0
Engagements en faveur de la clientèle	610 058	603 425
Ouverture de crédits confirmés	127 262	156 219
Ouverture de crédits documentaires	961	829
Autres ouvertures de crédits confirmés	126 301	155 390
Autres engagements en faveur de la clientèle	482 796	447 206
Engagements de garantie	227 596	234 877
Engagements d'ordre des établissements de crédit	1 049	1 107
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties	1 049	1 107
Engagements d'ordre de la clientèle	226 547	233 770
Cautions immobilières	19 397	21 507
Autres garanties d'ordre de la clientèle	207 150	212 263
Engagements sur titres		
Titres à livrer		
Engagements reçus	4 212 441	4 189 591
Engagements de financement	5 000	7 000
Engagements reçus des établissements de crédit	5 000	7 000
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	4 207 441	4 182 591
Engagements reçus des établissements de crédit	275 710	261 413
Engagements reçus de la clientèle	3 931 731	3 921 178
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	320 185	347 835
Autres garanties reçues	3 611 546	3 573 343
Engagements sur titres		
Titres à recevoir		

2.3.1.2 Coût du risque

Le coût du risque du Groupe Crédit Agricole Loire Haute-Loire et le détail des mouvements impactant le coût du risque est présenté en note 3.6.10 des états financiers consolidés.

Le coût du risque du Groupe Crédit Agricole Loire Haute-Loire s'élève à 24.7 M€ à fin juin 2026.

2.3.1.3 Application de la norme IFRS9

a) Evaluation du risque de crédit

Dans le contexte des incertitudes économiques et géopolitiques, le Groupe continue de revoir régulièrement ses prévisions macro-économiques prospectives (*forward looking*) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

Informations sur les scénarios macroéconomiques retenus pour juin 2026 :

Le Groupe a utilisé quatre scénarios pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9, avec des projections allant jusqu'à 2029. Ces scénarios ont été construits ou revus en avril 2026, après le déclenchement de la guerre dans le golfe Persique. Lancées le 28 février, les attaques conjointes, américaine et israélienne, contre l'Iran, suivies des représailles iraniennes, ont entraîné la fermeture effective du détroit d'Ormuz (32% du négoce de pétrole brut, 16% du négoce de produits pétroliers, 20% du négoce de GNL) et l'arrêt de la production de gaz naturel liquéfié au Qatar (deuxième producteur mondial de GNL après les États-Unis).

Les quatre scénarios reposent sur des hypothèses différenciées quant à l'évolution du conflit dans le golfe Persique dont la durée et l'issue ont des implications substantielles en termes de coût et de disponibilité de l'énergie, d'inflation (courante et anticipée), de croissance, de politique monétaire et de taux d'intérêt.

Des pondérations sont affectées à chacun de ces scénarios. Une pondération supérieure à 50% est attribuée au scénario central, traduisant la robustesse de celui-ci, mais des risques et incertitudes toujours importants conduisent à allouer une pondération relativement élevée aux scénarios adverses.

Premier scénario : scénario "central" (pondéré à 60%)

Le scénario exclut une « normalisation » rapide du conflit dans le golfe Persique au profit d'une réouverture progressive et incomplète du détroit d'Ormuz, à laquelle s'ajoutent des destructions d'infrastructures pétrolières et gazières. Bien qu'ils baissent, les prix du pétrole et du gaz restent élevés et le trafic maritime n'est pas parfaitement fluide. Sur la base de ce scénario prudent, les perspectives de croissance sont dégradées, en particulier celles des importateurs nets de pétrole et de gaz, notamment l'Europe, et celles des pays fortement dépendants du Golfe pour leur approvisionnement (tels que Japon, Inde, Corée du Sud, Philippines).

Ainsi, aux États-Unis, les performances économiques devraient rester correctes même si l'inflation énergétique s'ajoute à l'inflation déjà alimentée par les droits de douane. L'inflation totale s'établirait en moyenne à 3,1% en 2026 et 2,5% en 2027 (après 2,7% en 2025) alors que la croissance atteindrait 2,2% en 2026 (après 2,1% en 2025), contre 2,5% prévus précédemment.

Dans la zone euro, contrairement à 2022, le risque lié à l'énergie ne se pose pas tant en termes de pénurie que de vulnérabilité élevée aux prix mondiaux. La zone ne s'inscrit plus sur le chemin désinflationniste tranquille d'avant la guerre au Moyen-Orient et, subissant des prix plus élevés/volatils sur les marchés mondiaux de l'énergie, sa compétitivité se dégrade (tant sur les marchés d'exportation que sur le marché intérieur) et la contrainte extérieure se manifeste. Au choc sur les prix de l'énergie et à l'inflation (dont on suppose les effets de second tour très limités) s'ajoutent le durcissement des conditions monétaires/financières et une incertitude croissante, soit une combinaison défavorable au scénario pré-guerre d'accélération de l'investissement. Toutefois, la situation économique et financière solide des acteurs privés, couplée à une orientation globalement neutre et localement expansionniste de la politique budgétaire (notamment en Allemagne), devrait assurer une croissance de 0,8% en 2026 et de 1,1% en 2027.

La persistance de l'inflation et la récession sont reléguées dans le scénario « adverse modéré ».

Deuxième scénario : scénario “adverse modéré” (pondéré à 25%)

Ce scénario suppose une intensification et un allongement du conflit dans le golfe Persique. A la différence du scénario central où les déséquilibres se résolvent par la hausse des prix, dans ce scénario de stress, on suppose des perturbations des chaînes d'approvisionnement (allongement des délais de livraison, pénuries) ainsi qu'un choc plus violent sur les prix de l'énergie.

Dans un environnement international anxiogène, on suppose également une montée de l'aversion au risque qui, alors que les valorisations des marchés actions sont très élevées, se matérialise brutalement sous la forme d'une chute des marchés financiers : les agents économiques font preuve d'attentisme et de préférence pour l'épargne (baisse de la consommation, amplifiée par un sursaut temporaire des coûts de production et de l'inflation, recul de l'investissement et préférence pour les actifs très sûrs), les marchés actions baissent et un écartement des spreads souverains et corporate est constaté.

Face au choc d'inflation et en dépit du choc de croissance annoncé, la BCE ressert sa politique monétaire en 2026 (comme dans le scénario central). Elle entame ensuite son assouplissement monétaire en 2027 mais ne recourt pas à des outils quantitatifs pour, d'une part, contrer la récession et, d'autre part, apaiser la défiance à l'égard des actifs européens (dont les obligations souveraines). Les taux d'intérêt sans risque se replient mais s'accompagnent de tensions fortes sur les souverains les plus fragiles. Compte tenu de l'état des finances publiques (en particulier en France et en Italie), la réponse budgétaire nationale est limitée et l'UE ne mobilise pas de moyens budgétaires communs. Enfin, en raison d'un assouplissement monétaire de la Fed plus agressif, l'euro s'apprécie contre dollar.

Troisième scénario : scénario “favorable” (pondéré à 10%)

Il s'agit d'un scénario de « normalisation rapide ». Ce scénario suppose donc une résolution très rapide de la guerre dans le golfe Persique, conduisant à une baisse des prix du pétrole et à un retour du trafic habituel dans le détroit d'Ormuz. Le prix moyen du baril de pétrole est ainsi inférieur de près de 10 dollars aux niveaux prévus dans le scénario central en 2026 et 2027, tout en demeurant supérieur à la moyenne de 2025.

En zone euro, après avoir atteint un pic un peu moins élevé en mai, l'inflation se replie rapidement pour atteindre 1,8% en fin d'année 2026 mais 2,2% en moyenne sur l'année entière. La BCE procède à une seule hausse de taux « préventive » (25 pb) pour éviter que les anticipations ne dérapent. Cela permet un retour au scénario central élaboré fin 2025, ajusté en avril 2026 avec les données économiques et financières connues alors (4ème trimestre 2025 et du 1er trimestre 2026).

Quatrième scénario : Scénario “adverse sévère” (pondéré à 5%)

Elaboré en juin 2025, le scénario supposait une aggravation des tensions commerciales et géopolitiques et retenait l'hypothèse d'une nouvelle augmentation des tarifs douaniers initiée par le gouvernement américain. Compte tenu du jugement de l'International Court of Trade américaine, le gouvernement américain privilégiait une hausse substantielle des tarifs sectoriels (dont acier, aluminium, automobiles, produits pharmaceutiques, semi-conducteurs, puces). Il faisait également approuver par le Congrès un tarif universel. Le tarif douanier appliqué était de l'ordre de 20%.

Les principaux partenaires rétorquaient en contrôlant leurs exportations (rétention d'exportations stratégiques de la part de la Chine) ou en imposant à leur tour des droits de douane (Chine et UE). L'UE refusait de s'engager à importer davantage de GNL des Etats-Unis, refus auquel le gouvernement américain répliquait en imposant une limitation des volumes de GNL exportés. Nous supposons un doublement du prix du gaz au cours du 1er semestre 2026, le temps de négocier. Enfin, les tensions géopolitiques entraînaient un blocage partiel de certaines voies maritimes clés (Panama, détroit de Malacca, canal de Suez) occasionnant une augmentation des délais de livraison et des ruptures ponctuelles des chaînes d'approvisionnement.

Les chocs, liés aux tensions commerciales, à la résurgence de l'inflation, au resserrement monétaire et à la hausse des coûts de financement, entraînaient une crise de confiance, une remontée du taux d'épargne et une baisse de l'investissement. La croissance en était fortement affectée. Les taux souverains, pénalisés par les craintes sur certaines situations budgétaires, se tendaient fortement. Les marchés actions subissaient une baisse brutale.

Focus sur l'évolution des principales variables macroéconomiques dans les 4 scénarios :

En %	Réf.	Scénario central					Adverse modéré				Favorable				Adverse sévère			
	2025	2026	2027	2028	2029	2026	2027	2028	2029	2026	2027	2028	2029	2026	2027	2028	2029	
Zone euro																		
PIB réel - variation moyenne annuelle	1,5	0,8	1,1	1,2	1,2	0,2	(0,9)	1,5	2,2	1,2	1,3	1,3	1,3	(2,0)	(1,8)	1,5	X	
Taux de chômage - moyenne annuelle	6,3	6,4	6,4	6,3	6,3	6,5	7,0	6,8	6,5	6,2	6,1	6,0	6,0	7,0	7,9	7,8	X	
Inflation (IPCH) - moyenne annuelle	2,1	3,1	2,1	1,9	1,9	5,7	5,6	0,0	2,2	2,2	1,8	1,8	1,8	4,7	3,1	2,6	X	
France																		
PIB réel - variation moyenne annuelle	0,9	0,9	0,9	1,2	1,2	0,3	(0,6)	1,4	2,0	1,3	1,2	1,1	1,1	(1,2)	(1,5)	1,8	X	
Taux de chômage - moyenne annuelle	7,7	8,0	7,9	7,7	7,7	8,2	8,5	8,1	7,9	7,9	7,7	7,6	7,5	8,3	8,9	8,7	X	
Inflation (IPC) - moyenne annuelle	0,9	2,1	1,5	1,5	1,5	4,3	4,8	0,1	1,5	1,0	1,1	1,4	1,8	3,1	2,1	2,0	X	
Inflation sous-jacente - moyenne annuelle	1,2	1,8	2,1	1,7	1,7	5,5	7,5	0,3	1,8	1,5	1,5	1,8	2,2	4,5	3,2	3,0	X	
OAT 10 ans - fin d'année	3,6	4,0	3,8	3,6	3,6	3,3	2,6	3,1	3,1	3,3	3,6	3,5	3,5	5,2	4,2	4,0	X	

Analyse de sensibilité des scénarios macro-économiques dans le calcul des provisions IFRS 9 (ECL Stage 1 et 2) sur la base des paramètres centraux :

Variation d'ECL d'un passage à 100 % du scénario (périmètre Groupe Crédit Agricole)			
Scénario central	Adverse modéré	Scénario favorable	Adverse sévère
- 4 %	+ 13 %	- 14 %	+ 54 %

Cette sensibilité sur les ECL définis selon les paramètres centraux peut faire l'objet d'ajustements au titre des *forward looking* locaux qui, le cas échéant, pourraient la réduire ou l'augmenter.

Concernant l'ensemble des scénarios

Afin de prendre en compte des spécificités de portefeuille (spécificités locales, anticipations de dégradations ou d'améliorations) des compléments sectoriels sont établis au niveau local (*forward looking local*) par la Caisse régionale Loire Haute-Loire, qui complètent les scénarios macroéconomiques définis en central.

Le forward looking local de la Caisse régionale Loire Haute-Loire s'applique à 22 filières constituées (hors filière KTP). Un calibrage de choc est appliqué à chacune des filières qui peut comprendre un passage en Bucket 2 et/ou des chocs des paramètres PD et/ou LGD. Si le niveau atteint n'est pas adéquat au regard de l'appréciation du risque, un ajustement complémentaire est appliqué via l'utilisation d'un CLARC (Coefficient Local d'Ajustement du Risque Crédit).

La répartition des filières selon les scénarios locaux est la suivante :

- 1 filière comprend un passage en Bucket 2,
- 16 filières comprennent un choc des paramétrages PD (choc structuel PD maxi 2 et choc conjoncturel PD maxi 2),
- 5 filières comprennent un passage en Bucket 2 (total ou partiel) & un choc des paramétrages PD (choc structuel PD maxi 2 et choc conjoncturel PD maxi 2),

Un CLARC est ensuite appliqué pour 21 filières.

À fin juin 2026, en prenant en compte les hypothèses économiques locales (forward looking local), la part des provisions des encours sains et dégradés (Stage 1 / Stage 2) représentaient 45.7% du total des provisions par de la Caisse Régionale Loire Haute-Loire, tandis que celles du défaut (Stage 3) en représentait 54.3%.

Et la part du coût du risque attribuable aux expositions en stage 1 et stage 2 s'établit à 1.6%, tandis que celle relative au stage 3 (dont Risques et Charges) s'élève à 98.4%.

b) . Evolution des ECL

Structure des encours

Sur le 1er semestre 2026, les encours (en principal) de la Caisse Régionale Loire Haute-Loire sont en augmentation (+58.1 millions d'euros soit +0.56%).

Le début d'année 2026 est marqué par une hausse des encours en stage 3 de +3.53% par rapport à fin 2025.

Avec une baisse de 3.2 millions d'euros, les encours en stage 1 (encours sains les moins risqués) représentent 86.3% vs 86.8% fin 2025 des encours.

Avec une hausse de 51.9 millions d'euros, les encours en stage 2 (encours sains présentant une dégradation significative du risque) représentent 11% vs 10.6% fin 2025 des encours.

Avec une hausse de 9.4 millions d'euros, les encours en stage 3 (défaillants) représentent 2.6% des encours (stabilité).

Evolution des ECL

Les corrections de valeur pour perte sur les contreparties les mieux notées (stage 1) ont diminué de 21.7% (soit -5.6M€) sur le 1^{er} semestre 2026 avec un taux de couverture en baisse à 0.18% vs 0.23% fin 2025 intégrant notamment les effets de la mise à jour des derniers macros-scénarios utilisés pour le calcul des provisions IFRS9.

Les ECL du portefeuille en stage 2 ont progressé de 7.6% (soit +5.7M€) sur le 1^{er} semestre 2026 en lien avec la hausse des encours stage 2 et les effets de la mise à jour des derniers macros-scénarios. Le taux de couverture du stage 2 augmente à 6.48% vs 6.35% fin 2025.

Le taux de couverture des créances dépréciées (en principal) (stage 3) s'inscrit en augmentation sur la Caisse Régionale Loire Haute-Loire sur le 1^{er} semestre 2026 à 43.47% vs 42.18% fin 2025.

2.3.2 Risques de de marché

Les dispositifs de gestion et la méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché sont précisés dans le rapport financier 2025, dans le chapitre Rapport de gestion - partie 2 - Facteurs de risques et informations prudentielles (cf. partie 2.3 Gestion des risques du rapport de gestion 2025).

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché dont les principaux sont :

- Les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- Les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- Les prix : le risque de prix résulte de la variation et de la volatilité des cours des actions, des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières ;
- Les spreads de crédit : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des spreads de crédit des indices ou des émetteurs. Pour les produits plus complexes de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs.

Objectifs et politique

La maîtrise des risques de marché la Caisse Régionale Loire Haute-Loire repose sur un dispositif structuré, comprenant une organisation indépendante des hiérarchies opérationnelles, des méthodologies d'identification et de mesure des risques, des procédures de surveillance et de consolidation. En termes de périmètre, ce dispositif couvre l'ensemble des risques de marché. Dans un contexte de marché incertain et marqué par les tensions internationales et la hausse des taux/inflation, la Caisse Régionale Loire Haute-Loire a maintenu une politique de gestion prudente des risques de marché en cohérence avec son cadre d'appétit pour le risque.

La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

La politique financière de la Caisse régionale est menée conformément au cadre de référence, à savoir :

- L'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.
- Directive CRD IV (Capital Requirement Directive) 2013/36/UE du parlement européen et du conseil du 26 Juin 2013
- IFRS (IAS 7, IAS 32, IFRS9)
- Normes Groupe Crédit Agricole

Dans ce contexte réglementaire, la politique financière de la Caisse régionale est encadrée par une charte de gestion financière qui couvre en particulier les activités relevant de la gestion de bilan, le placement des excédents de fonds propres et la gestion des participations.

L'objectif de la Charte de gestion financière est de formaliser dans un document de synthèse :

- Les missions,
- Les fonctions,
- Les systèmes de décision, de gestion et de contrôle de l'activité financière,
- Les principes d'organisation,
- Le dispositif de contrôle de l'activité financière,

La charte de gestion financière est mise à jour au moins une fois par an par la direction financière et risques (DFIR) et est validée chaque année en Conseil d'Administration.

La présentation au Conseil d'Administration intègre l'avis du Responsable des Contrôles Permanents.

L'environnement réglementaire est un facteur déterminant dans le processus d'actualisation de la charte de même que l'évolution des outils.

Chaque année, le plan annuel financier est annexé à la charte de gestion financière.

Le plan annuel financier présente pour l'exercice en cours les objectifs de PNB de la gestion de bilan (ALM) et du portefeuille de placements d'excédents de fonds propres ainsi que l'encadrement des risques associés.

Ce dernier est présenté en Comité Financier pour validation avant présentation en Conseil d'Administration.

Ainsi, le plan d'activité financière de gestion de portefeuille annuel fixe :

- Le cadre d'intervention (clef de répartition entre titres à revenus / titres à capitalisation)
- Les objectifs d'encours, d'allocations d'actifs et de rendement attendus après validation des prévisions (taux et autres marchés financiers) sur l'ensemble des activités de marchés (Fonds Propres, gestion Actif/passif)

Les organes exécutifs et délibérant de la Caisse régionale assurent chacun à leur niveau une surveillance effective de la gestion financière et plus particulièrement de la gestion du risque de taux d'intérêt global, de liquidité et des opérations pour Compte Propre. En outre un processus de contrôle interne et d'audit indépendant est garanti.

La politique de provisionnement et de couverture des risques

Les titres classés en titre de placement (Norme Française) ou AFS (Norme internationale) font l'objet d'un provisionnement au 1er euro.

La Caisse régionale privilégie la diversification des investissements par classe d'actif, allocation géographique, sectorielle et émetteur afin de minimiser le risque.

Les variations en termes d'exposition au risque et de gestion

Les performances sont suivies quotidiennement par le service « gestion financière ».

Le pilotage est assuré en Comité de Trésorerie qui apprécie les évolutions des valorisations du portefeuille afin de gérer le risque au regard des limites validées par le Conseil d'Administration. Le Comité de Trésorerie se réunit sur une fréquence mensuelle et est présidé par un membre de la Direction Générale.

Les limites de gestion et d'allocation des placements des excédents de fonds propres

Le compartiment placement des excédents de fonds propres a pour objectif d'apporter une contribution régulière et significative au résultat et de servir pour partie de réserve de liquidité. A ce titre, il est encadré par des règles visant à limiter les risques.

<i>Classe d'actif</i>	<i>Limite</i>	<i>Assiette de Calcul</i>
Dette obligataire et monétaire	Min 80%	Placement de fonds propres*
Actions	Max 10%	Placement de fonds propres*
Gestion alternative	Max 5%	Placement de fonds propres*
Devise	Max 2%	Placement de fonds propres*
Fonds immobilier OCP	38m€	
Total Immobilier (y compris participation)	150m€	
Capital investissement OCP	25m€	
Total capital investissement (yc part)	120m€	
Dette privée OCP	8m€	
Total dettes privée (yc part)	33m€	
Produits structurés	Max 1%	Placement de fonds propres*

* somme des titres de placement et des titres d'investissement

Une limite de perte annuelle maximale de 1.5 % des fonds propres de base au 31/12/N-1 sur le portefeuille de placement a été instaurée. Ainsi la baisse de valeur de marché du portefeuille de placements ne peut excéder 1.5% des fonds propres sur l'année civile.

Cette limite n'a jamais été atteinte depuis la mise en place de la charte de gestion financière en 2009.

Les stress Scenarios

Les stress scenarios conformément aux principes du Groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de différentes approches complémentaires :

- Les scénarios historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé ; les stress scenarios historiques ainsi retenus sont ceux des crises de 1987 (scénario de krach boursier), de 1994 (scénario de crise obligataire), de 1998 (scénario de crise du marché du crédit, baisse des marchés d'actions, forte progression des taux d'intérêt et baisse des devises émergentes) et de 2008 (deux stress mesurant l'impact des mouvements de marché suite à la faillite de Lehman Brothers) ;
- Les scénarios hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes ; les scénarios hypothétiques sont ceux d'une reprise économique (progression des marchés d'actions et de matières premières, aplatissement des courbes de taux et appréciation de l'USD, resserrement des spreads de crédit), d'un resserrement de la liquidité (aplatissement des courbes de taux, élargissement des spreads de crédit, baisse des marchés d'actions) et de tensions internationales (scénario représentant les conditions économiques dans un contexte de tensions internationales entre la Chine et les États-Unis : augmentation de la volatilité et baisse des cours sur les marchés actions, baisse du cours des futures et hausse de la volatilité sur le marché des matières premières, aplatissement des courbes de taux, baisse du dollar US par rapport aux autres devises, élargissement des spreads de crédit).

Risque Action

La Caisse régionale est soumise au risque action sur une partie de son portefeuille de titres de placement.

Le risque action représente le risque action pur, quel que soit le support et l'intention de détention :

- Les titres de capital, les parts ou actions d'OPCVM investis sur des actions cotées,
- Les titres de dette émis dont la performance est assise sur un indice, un panier ou une composition de performance action, que ces titres soient ou pas à capital garanti ou partiellement garanti,
- Les opérations sur marchés organisés dont les sous-jacents sont des actions ou indices actions,
- Les parts de fonds investis dans des sociétés non cotées.

Le portefeuille action de la Caisse régionale est enregistré en comptabilité en JVR ou JCR suivant la nature des produits souscrits.

Le risque action cotée porté par le portefeuille de la Caisse régionale est limité à un maximum de 10 % des placements d'excédents de fonds propres (8 m€ d'encours soit 0.9% au 30/06/2026).

Le risque action non cotées est apprécié selon l'intention de gestion. Une distinction est réalisée entre les Opérations pour Comptes Propres (OCP) et les Opérations de Développement Régionale (ODR).

Le risque action non coté OCP est limité à 25m€ (16 m€ d'engagement au 30/06/2026).

Le risque action non coté total est limité à 120m€ (113 m€ d'engagement au 30/06/2026).

Le portefeuille actions de la Caisse régionale s'inscrit dans un souci de diversification de placements et ceci avec un volume limité. Il ne s'agit en aucun cas d'une activité spéculative. Il s'agit d'investissements de moyen et long terme.

Le suivi et la mesure de ce risque sont intégrés à la gestion du risque global du portefeuille de placements de fonds propres dans les paragraphes précédents.

2.3.3 Gestion du Bilan

Le dispositif d'encadrement et de suivi de la gestion du bilan est décrit dans le rapport financier 2025, dans le chapitre Rapport de gestion - partie 2 - Facteurs de risques et informations prudentielles (cf. partie 2.3 Gestion des risques du rapport de gestion 2025).

La gestion de bilan (actif / passif) a pour objectif la gestion de l'exposition de la Caisse régionale aux risques de taux, de liquidité et de change au moyen d'instruments financiers.

Cette gestion a pour but de garantir la régularité du PNB à moyen terme et à optimiser les fonds propres alloués, sous contrainte de risque.

Un socle de limites et d'indicateurs est défini par la présente Charte pour la Caisse régionale.

Les indicateurs et les limites sont intégrés à la fois dans les dossiers de présentation des Comités Financiers, du Conseil d'Administration et dans les tableaux de bord établis par le service gestion financière. Ils permettent une mesure et un benchmarking de la gestion des risques financiers de taux et de liquidité examinés par le Comité Financier.

2.3.3.1 La gestion du bilan – Les risques financiers structurels

Le Conseil d'Administration valide chaque année les limites de Risque de taux d'Intérêt Global (RTIG) et de liquidité de la Caisse régionale en plus de limites financières sur le portefeuille de placement.

Le Conseil d'Administration de décembre 2025 a validé les limites en termes de risque de taux et de liquidité pour l'année 2026.

Un reporting semestriel est assuré par la Direction Financière sur la gestion de bilan auprès du Conseil d'Administration.

Le suivi des limites des risques de taux et liquidité et des positions de bilan sont transmis mensuellement auprès de CASA qui assure également un suivi et effectue une consolidation des entités du groupe Crédit Agricole.

Concernant le pilotage de la gestion de la liquidité, le groupe Crédit Agricole a bâti un système d'encadrement de la gestion de liquidité à travers des limites. Un outil dédié a été mis à disposition des Caisses Régionales. Les limites mises en place doivent permettre au groupe Crédit Agricole ainsi qu'à l'ensemble des entités composant le groupe de pouvoir faire face à ses échéances de liquidité courtes et longues.

L'ensemble des données sont analysées et reportées en interne par la direction financière dans plusieurs comités présidés par la direction générale. En outre, un contrôle est assuré par le service du Contrôle Permanent et Risque de la Caisse Régionale.

a) Le risque de taux d'intérêt global

Objectifs et politique

Le Risque de Taux peut être défini comme "le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché.

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à protéger la valeur patrimoniale de la Caisse régionale et ses filiales ainsi qu'à optimiser la marge d'intérêt. La valeur et la marge d'intérêt évoluent du fait de la sensibilité à la variation des taux d'intérêt de la valeur actuelle nette et des flux de trésorerie des instruments financiers composant le bilan et le hors bilan. Cette sensibilité naît dès lors que les actifs et les passifs ont des échéances et des natures de taux différentes.

L'objectif est de mesurer le risque de taux d'intérêt global. La détermination des positions de taux fixe (excédents ou déficits) par pilier de maturité permet de calculer la sensibilité de la position aux variations de taux.

Gestion du risque

Le périmètre concerné par la gestion du risque de taux d'intérêt global couvre la totalité du bilan et du hors bilan incluant les filiales.

Le risque de taux est mesuré mensuellement et en consolidé à travers l'outil groupe Palma

Le risque d'exposition aux variations de taux est mesuré selon la méthode des GAPS.

Les gaps de taux sont ventilés par nature de risque (taux fixe, taux variable, inflation). Ils mesurent l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixe. Pour calculer des impasses en taux, tous les postes

de bilan doivent être échancés. Pour les postes non échancés des modèles d'écoulement ont été définis dans le respect des préconisations de CASA

Les hypothèses de Remboursement Anticipés (RA) des crédits s'appuient sur un modèle défini par CASA. Les conventions sont adaptées, si besoin, en fonction du comportement de la clientèle locale.

Les orientations dans la gestion du risque de taux d'intérêt (dont inflation) sont définies lors du Comité Financier. La mise en œuvre de ces orientations est pilotée lors du Comité de Trésorerie. La Direction Générale ainsi que le Responsable du Contrôle Permanent et de la Conformité sont informés périodiquement par l'intermédiaire des différents comités, lesquels reprennent les principaux éléments d'exposition et de respect des limites en matière de risques de taux.

Par ailleurs, une information au Conseil d'Administration de la Caisse régionale est assurée au minimum une fois par an.

Exposition sur le premier semestre 2026

La première partie de l'année a été marquée par le déclenchement du conflit en Iran ayant entraîné une hausse du pétrole et de l'inflation. Dans ce contexte les taux ont augmenté en anticipation de hausse de taux directeurs de la part de la BCE. Néanmoins les marchés sont restés très volatils en raison de la forte incertitude géopolitique. L'activité commerciale a été couverte au fil de l'eau afin de protéger la marge d'intermédiation. L'exposition de la Caisse régionale aux mouvements de la courbe des taux reste mesurée.

A fin juin 2026 les limites RTIG en GAP et en VAN sont respectées.

b) Le Risque de change

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

La Caisse régionale ne peut pas prendre de positions de change. Le risque de change direct au bilan de la Caisse régionale est nul.

c) Les Risques de liquidité et de financement

La Caisse régionale est exposée, comme tous les établissements de crédit, au risque de liquidité, c'est-à-dire de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements.

La réalisation de ce risque correspondrait, par exemple, à une crise de confiance générale des investisseurs des marchés monétaires et obligataires, ou à des retraits massifs des dépôts de la clientèle.

Objectifs et politique

L'objectif de la Caisse régionale Loire Haute-Loire en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées.

Pour ce faire, la Caisse régionale Loire Haute-Loire s'appuie sur un système interne de gestion et d'encadrement du risque de liquidité qui a pour objectifs :

- Le maintien de réserves de liquidité ;
- L'adéquation de ces réserves avec les tombées de passifs à venir ;
- L'organisation du refinancement (répartition dans le temps de l'échéancier des refinancements à court et long terme, diversification des sources de refinancement) ;
- Un développement équilibré des crédits et des dépôts de la clientèle.

Ce système comprend des indicateurs, des limites et seuils d'alerte, calculés et suivis sur l'ensemble des entités de la Caisse régionale Loire Haute-Loire, et qui font l'objet d'une consolidation afin de permettre un suivi du risque de liquidité sur le périmètre du groupe Crédit Agricole Loire Haute-Loire.

Le système intègre également le respect des contraintes réglementaires relatives à la liquidité. Le Liquidity Coverage Ratio (LCR), le Net Stable Funding Ratio (NSFR) ainsi que les éléments de suivi de la liquidité supplémentaires (Additional Liquidity Monitoring Metrics - ALMM) calculés sur base sociale, et sur base consolidée pour le Groupe Crédit Agricole Loire Haute-Loire, font ainsi l'objet d'un reporting mensuel (LCR/ALMM) ou trimestriel (NSFR) transmis à la BCE.

Méthodologie et gouvernance du système interne de gestion et d'encadrement du risque de liquidité

Le système de gestion et d'encadrement de la liquidité du groupe Crédit Agricole est structuré autour d'indicateurs définis dans une norme et regroupés en quatre ensembles :

- Les indicateurs de court terme, constitués notamment des simulations de scénarios de crise et dont l'objet est d'encadrer l'échéancement et le volume des refinancements court terme en fonction des réserves de liquidité, des flux de trésorerie engendrés par l'activité commerciale et de l'amortissement de la dette long terme ;
- Les indicateurs de long terme, qui permettent de mesurer et d'encadrer l'échéancement de la dette long terme : les concentrations d'échéances sont soumises au respect de limites afin d'anticiper les besoins de refinancement du Groupe et de prévenir le risque de non-renouvellement du refinancement de marché ;
- Les indicateurs de diversification, qui permettent de suivre et piloter la concentration des sources de refinancement sur les marchés (par canal de refinancement, type de dette, devise, zone géographique, investisseurs) ;
- Les indicateurs de coût, qui mesurent l'évolution des spreads d'émission du Groupe sur le court et le long terme et son impact sur le coût de la liquidité.

Il revient au Comité normes et méthodologies, après examen de l'avis de la Direction risques et contrôles permanents Groupe, de valider la définition et les modifications de ces indicateurs tels que proposés par la Direction financière Groupe de Crédit Agricole S.A.

Le Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A. approuve la politique générale de gestion du risque de liquidité du Groupe et fixe les limites encadrant les principaux indicateurs, traduisant ainsi les niveaux d'appétence au risque de liquidité du Groupe. Le Comité des risques Groupe, qui propose au Conseil d'Administration le niveau de ces limites, en fixe la déclinaison sur les entités constituant le Groupe.

Ainsi, la Caisse régionale Loire Haute-Loire se voit notifier des limites sur les indicateurs encadrés au niveau Groupe. En complément de cette déclinaison du système Groupe, la Caisse Régionale Loire Haute-Loire définit un jeu de limites spécifique portant sur les risques propres à ses activités. Elle peut également décider localement d'un encadrement plus restrictif que la notification Groupe.

Gestion de la liquidité

Crédit Agricole S.A. assure un rôle de refinancement et de contrôle de la liquidité du groupe Crédit Agricole.

La Direction de la Gestion Financière de CASA assure une centralisation de la gestion du risque de liquidité et vérifie que le respect des règles prudentielles liées à la liquidité est bien respecté.

Plusieurs sources de refinancement sont accessibles aux Caisses Régionales pour assurer leur mission de fournisseur de crédit.

La Caisse régionale, au-delà de ses ressources clientèles, a la possibilité de se refinancer à taux de marché auprès de Crédit Agricole S.A. sous plusieurs formes : Compte Courant de Trésorerie, Emprunts en blanc (de 1 semaine à 10 ans), Avances globales (50 % des prêts MLT accordés).

Par ailleurs, elle peut émettre des Titres de Créances Négociables (Titres négociables à court terme (NEU CP) ex CDN ; Titres négociables à moyen terme (NEU MTN) ex BMTN).

Crédit Agricole S.A. met également à disposition de la Caisse régionale des avances spécifiques faisant l'objet de règles particulières attachées à leurs spécificités (Société de financement de l'habitat (SFH), Société de Financement de l'Economie Française (SFEF), Caisse de Refinancement de l'Habitat (CRH), Banque Européenne d'Investissement (BEI)).

Les financements sont effectués auprès de la trésorerie de CASA et par émission de certificats de dépôts négociables auprès de la clientèle et du marché.

La Caisse régionale et CASA ont signé une convention de liquidité le 20 janvier 2011 relative à la gestion et à l'encadrement du risque de liquidité.

La Caisse régionale met en œuvre une politique de gestion de liquidité prudente en diversifiant ses outils de refinancement. La Caisse régionale Loire Haute-Loire peut ainsi afficher de solides ratios de liquidité (ratio collecte/ crédits à 107 %, un ratio LCR à 109 % et NSFR à 107% au 30/06/2026 sur base sociale) et de solvabilité (ratio Bâle 4 à 31 % au 30/06/2025).

Méthodologie

Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014, la Caisse régionale pilote son exposition au risque de liquidité.

Le pilotage repose sur plusieurs piliers :

- Plan annuel de pilotage du ratio LCR
- Méthode Avancée : le respect des limites à court et moyen terme de liquidité, pilotage de stress scenarii. Cette méthode avancée s'est matérialisée par une convention de liquidité signée en janvier 2011 entre la Caisse régionale et CASA.
- La diversification des sources de refinancement (SFH, CRH...),
- La projection des besoins de refinancement à moyen terme et le pilotage des tombées de refinancement à court et moyen terme.

Traduction opérationnelle de la crise financière sur la gestion du risque de liquidité

La traduction opérationnelle est un renforcement du suivi de la liquidité des entités du groupe. La Caisse régionale en tant qu'entité du groupe pilote l'ensemble de ses limites internes. La gestion de la liquidité est gérée sur le court et moyen terme tant en volume que de prix en termes d'impact potentiel sur le produit net bancaire

La Caisse régionale a mis en place un reporting dédié à la gestion de la liquidité dans le cadre de ses Comités (Comités de Taux, Trésorerie et Financier).

Exposition

La Caisse régionale a toujours privilégié dans sa politique commerciale une politique de collecte « bilan » soutenue.

En marge de l'activité clientèle, la gestion de la liquidité s'inscrit dans le cadre d'une politique annuelle qui encadre le montant global du refinancement prévu auprès de CASA et/ou sur les marchés financiers.

La Gestion Financière peut ainsi intervenir pour lever des fonds sous différentes formes : CDN interbancaires, Emprunts en Blancs à CASA, BMTN.

Toutes ces opérations sont encadrées par des délégations en montant et en taux, et donnent lieu à des reportings réguliers auprès de la Direction Générale et du Responsable du Contrôle permanent et Risques.

CASA assure en tant qu'entité centralisatrice un suivi de la Caisse régionale.

Évolution des réserves de liquidité de la Caisse régionale Loire Haute-Loire

Au 30/06/2026, le montant des titres constitutifs de réserves de liquidité sur base sociale s'élève à 837 M€ (843 M€ à fin 2025).

2.3.3.2 Ratios réglementaires

a) Ratios de liquidité

Depuis le mois de mars 2014, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les reportings du Liquidity Coverage Ratio (LCR) définis par l'EBA (European Banking Authority). Le LCR a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des banques en veillant à ce qu'elles disposent d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (HQLA, High Quality Liquid Assets) non grevés pouvant être convertis en liquidités, facilement et immédiatement, sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires. Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur ce ratio, fixé à 100% à compter du 1er janvier 2018.

La Caisse régionale respecte le seuil réglementaire (>100 %).

Au 30/06/2026, le ratio LCR est de 109% sur base sociale, 112% sur base consolidée).

b) Ratio NSFR

Depuis le 28 juin 2021, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les reportings du Net Stable Funding Ratio (NSFR) définis par l'EBA (European Banking Authority). Le NSFR a pour objectif de garantir que l'établissement dispose de suffisamment de ressources dites « stables ».

Le ratio NSFR (Net Stable Funding Ratio) est un ratio de stock (le LCR étant un ratio de flux) qui compare les actifs de maturité effective ou potentielle supérieure à un an, aux passifs de maturité effective ou potentielle supérieure à un an. La définition du NSFR attribue à chaque élément du bilan une pondération traduisant sa potentialité d'avoir une maturité supérieure à un an.

Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur ce ratio, fixé à 100% depuis le 28 juin 2021.

A fin juin 2026 le ratio est publié en norme IFRS et se situe à 107% sur base sociale et 108% sur base consolidée.

2.3.4 Risques opérationnels

Les dispositifs de gestion et de surveillance des risques opérationnels sont décrits au sein du Rapport de gestion - partie 2 - Facteurs de risques et informations prudentielles (cf. partie 2.3 Gestion des risques du rapport de gestion 2025) du rapport financier annuel 2025. Ils n'ont pas connu d'évolution significative sur le premier semestre 2026.

La partie « 2.2.1.3 Risques opérationnels et risques et risques connexes du présent rapport présente la répartition des risques opérationnels par catégories.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- La gouvernance de la fonction de gestion des risques opérationnels : la Direction Générale supervise le dispositif et est informée du niveau des risques opérationnels par l'intermédiaire du volet risques opérationnels du comité de contrôle interne.
- La cartographie des risques opérationnels permet l'identification et l'évaluation qualitative des risques opérationnels par domaines d'activités et des processus.
- Le suivi des indicateurs fixés dans le cadre de la politique de gestion des risques opérationnels est réalisé chaque trimestre avec la constitution des tableaux de pilotage présentés en comité de contrôle interne.
- La collecte et gestion des incidents de risque opérationnel et des pertes associées est consolidée dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque et avec un contrôle de la qualité des données collectées.
- Un dispositif d'alerte pour les incidents sensibles ou significatifs, de gestion de crise, de continuité d'activités et de secours informatique.
- La réalisation et le suivi des résultats de contrôles et de plans d'action visent à réduire les risques,
- Crédit Agricole S.A. adresse à la Caisse Régionale un tableau de bord consolidé des risques opérationnels permettant de se positionner par rapport aux autres Caisses Régionales.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels déployé au niveau de la Caisse Régionale comprend les composantes suivantes :

- une cartographie des événements de risques, réactualisée périodiquement pour intégrer les évolutions d'organisation, les nouvelles activités, voire les évolutions du coût du risque. Elle est construite à partir d'un découpage des activités en processus et des 7 catégories de risques de la nomenclature Bâle III. Les impacts à la fois financiers et non-financiers (réglementaire, image) de ces événements de risques identifiés, qu'ils soient avérés ou potentiels, sont évalués ainsi que leur probabilité d'occurrence, en s'appuyant sur les experts métiers. L'appréciation du contrôle interne à travers notamment les résultats des contrôles aux différents niveaux du plan de contrôle local et des contrôles consolidés définis par la Direction des risques groupe Crédit Agricole S.A., et de ceux du contrôle périodique permet de mettre en exergue les risques nets les plus critiques et de prioriser les plans d'actions visant à leur réduction ;
- un processus de collecte des incidents et des pertes opérationnelles complété par un dispositif d'alertes, afin de suivre les risques avérés, et de les exploiter pour mettre en place les mesures de remédiation et s'assurer de la cohérence avec la cartographie. Le montant des conséquences financières collectées est trimestriellement comparé à un seuil d'alerte défini annuellement.

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le Responsable des Risques Opérationnels de la Caisse Régionale est rattaché au Responsable des Risques et Contrôles Permanents de la Caisse Régionale.

Le Manager du Risque Opérationnel rapporte trimestriellement sur son activité et sur le niveau d'exposition auprès du Comité de Contrôle Interne, dont la présidence est assurée par le Directeur Général de la Caisse Régionale.

L'organe exécutif est informé à minima trimestriellement par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérées du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse Régionale.

L'organe délibérant est informé semestriellement de l'évolution du coût du risque et des événements marquants de la période.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse régionale. CA Technologie - CA Services, LOCAM - SIRCAM et Square Habitat, filiales de la Caisse Régionale, sont dotées de leurs propres dispositifs de gestion et de surveillance.

La fiabilité et la qualité des données collectées font l'objet de contrôles systématiques.

La démarche Groupe Crédit Agricole d'appétence au risque mise en place depuis 2015 en Caisse régionale intègre le risque opérationnel.

La plateforme outil RCP (Risques et contrôles permanents) réunit les briques du dispositif de gestion des risques opérationnels : la collecte des pertes (module OLIMPIA) et la cartographie des risques opérationnels (module EUROPA).

Un outil Groupe de suivi & traitement des alertes de risques opérationnels (y compris IT) sensibles et significatifs a été mis en production en décembre 2024, dans le cadre du renforcement continu du dispositif d'alerte de risque opérationnel.

Un outil de calcul des fonds propres réglementaires liés aux risques opérationnels (BOLERO) permet d'effectuer les calculs locaux et centraux selon la formule standard (SMA) ainsi que dans les états réglementaires COREP relatifs à ces exigences depuis le 1er trimestre 2025.

Les risques liés aux prestations externalisées sont intégrés dans chacune des composantes du dispositif Risque opérationnel et font l'objet de contrôles consolidés communiqués en central. Le dispositif de la Caisse régionale Loire Haute-Loire a été adapté conformément aux lignes directrices de l'ABE relatives à l'externalisation diffusées en février 2019, afin notamment d'assurer la mise en conformité du stock des externalisations et consigner les externalisations dans un registre dédié.

2.3.4.1 Méthodologie utilisée pour le calcul des exigences de fonds propres

Conformément au règlement (UE) 2024/1623 du 31 mai 2024 (dit "CRR3") modifiant le règlement (UE) 575/2013 (dit "CRR"), le cadre du risque opérationnel a évolué au 1er janvier 2025 avec l'introduction d'une nouvelle méthode unique standardisée de calcul du risque opérationnel (Standardised Measurement Approach - SMA) qui remplace les méthodes standard et avancée appliquées avant cette date.

Le calcul des exigences de fonds propres (EFP) pour le risque opérationnel utilise le Business Indicator Component (BIC) basé sur le Business Indicator (BI) calculé sur les 3 derniers exercices financiers en intégrant les données des entités acquises/cédées sur cette période de 3 ans. Cette méthode peut être réalisée en Approche Comptable ou en Approche Prudentielle.

Le Groupe Crédit Agricole a retenu l'Approche Prudentielle après en avoir notifié la BCE.

Méthodologie de calcul des exigences de fonds propres en méthode SMA

La méthode SMA utilise des données financières sur trois exercices financiers pour déterminer la « Composante Indicateur d'activité » (BIC) qui est égale aux Exigences en Fonds Propres. Elle utilise trois composantes à partir des données financières permettant de calculer le BIC :

$RO = BIC = BI * CM$

BI : Business Indicator ;

CM : Coefficient Multiplicateur (12 % pour la tranche du BI $\leq$ 1 Md€, 15% pour la tranche du BI compris entre 1 Md€ et 30 Md€, 18% pour la tranche du BI $>$ 30 Md€) ;

BI = ILDC + SC + FC ;

ILDC : composante intérêts, contrats de location et dividendes ;

SC : composante Services ;

FC : composante Financière.

Les composantes ci-dessus sont déterminées en utilisant leur moyenne calculée à partir des 3 derniers exercices financiers.

À partir du premier arrêté 2025 (31/03/2025) l'outil Groupe BOLERO a été mis en production en réalisant le calcul SMA pour les entités du groupe Crédit Agricole. Les étapes du calcul et les résultats finaux sont transmis à la BCE à travers les états de reporting COREP en vigueur.

2.3.4.2 Assurance et couverture des risques opérationnels

La couverture du risque opérationnel du Groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A. par les assurances est mise en place dans une perspective de protection de son bilan et de son compte de résultat. Pour les risques de forte intensité, des polices d'assurance sont souscrites par Crédit Agricole S.A. pour son propre compte et celui de ses filiales auprès des grands acteurs du marché de l'assurance et auprès de la CAMCA pour les Caisses régionales. Elles permettent d'harmoniser la politique de transfert des risques relatifs aux biens et aux personnes et la mise en place de politiques d'assurances différenciées selon les métiers en matière de responsabilité civile professionnelle et de fraude. Les risques de moindre intensité sont gérés directement par les entités concernées.

En France, les risques de responsabilité civile vis-à-vis des tiers sont garantis par des polices de Responsabilité Civile Exploitation et Professionnelle. Il est à noter que les assurances de dommages aux biens d'exploitation (immobiliers et informatiques) incorporent également une garantie des recours des tiers pour tous les biens exposés à ces risques.

Les polices MRB/PE (Multirisques Bureaux/Pertes d'Exploitation), Cyber et RCJ (Responsabilité Civile Juristes) ont été renouvelées au 1er janvier 2026. Les polices RCP (Responsabilité Civile Professionnelle) et GDB (Globale de Banque c'est-à-dire Tous Risques Valeurs et Fraude) ont une échéance au 1er mai 2026 et seront renouvelées à cette date.

Les risques combinant une faible intensité et une fréquence élevée qui ne peuvent être assurés dans des conditions économiques satisfaisantes sont conservés sous forme de franchise ou mutualisés au sein du Groupe Crédit Agricole à travers des sociétés de réassurance interne.

2.3.5 Risques juridiques

Les principales procédures judiciaires et fiscales en cours au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire et de ses filiales consolidées par intégration globale sont décrites dans le rapport de gestion pour l'exercice 2026. Les dossiers ci-après évoqués sont ceux qui sont nés ou ont connu une évolution après le 12/03/2026, date du dépôt auprès de l'AMF du Rapport Financier Annuel. Sont aussi évoqués des dossiers en cours qui n'ont pas fait l'objet d'évolution depuis cette date.

Les risques juridiques en cours au 30 juin 2026 susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine de la Caisse régionale ont fait l'objet de provisions qui correspondent à la meilleure estimation par la Direction générale sur la base des informations dont elle dispose. Elles sont mentionnées note 6.17 des états financiers.

À ce jour, à la connaissance de la Caisse régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée), susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire.

Par ailleurs, comme indiqué dans son communiqué du 29 Mai 2017, la Caisse régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire a été assignée par des porteurs de CCI en vue d'obtenir le rachat de leurs titres. Cette action est initiée par l'Association de défense des actionnaires minoritaires (ADAM). La partie adverse a évalué sa demande à 79,8 M€.

Le Tribunal judiciaire d'Aix-en-Provence dans sa décision du 12 avril 2021 a rejeté la demande de ces porteurs et les a condamnés solidairement au titre des frais de justice. Cette décision a fait l'objet d'un appel devant la Cour d'appel d'Aix-en-Provence. Cependant, la quasi-totalité des appelants se sont désistés en 2025 et ont été depuis lors condamnés in solidum à payer 6.000 euros au total à la Caisse régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire au titre des frais de justice ; les autres appelants sont décédés et la procédure a été radiée à leur égard. »

La Caisse régionale a été assignée le 15 janvier 2026 par un porteur de CCI (Gamma Gestion) qui demande l'annulation des résolutions relatives à l'affectation du résultat adoptées en Assemblée générale le 27 mars 2025 et la distribution aux porteurs de CCI d'une somme prélevée sur les réserves.

Le porteur demande à titre subsidiaire la condamnation de Crédit agricole SA, de SACAM Mutualisation, de la Directrice générale de la Caisse, des administrateurs et des sociétaires de la Caisse à lui verser des dommages et intérêts. La Caisse régionale a déposé ses conclusions en réponse le 26 mai 2026.

2.3.6 Risques de non-conformité

La prévention et le contrôle des risques de non-conformité sont traités au sein du Rapport de gestion - partie 2 - Facteurs de risques et informations prudentielles (cf. partie 2.3 Gestion des risques du rapport de gestion 2025).

3 Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2026

Ils ont été examinés par le Conseil d'Administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire en date du 24 juillet 2026.

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers.

3.1. Cadre Général

Présentation juridique de l'entité

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire
94, rue BERGSON
42000 SAINT ETIENNE
Inscription au registre du commerce de SAINT ETIENNE
SIRET 380 386 854 00018
Etablissement de crédit et courtage d'assurance
Société coopérative à capital variable
Code NAF : 6419 Z
Caisse cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris (compartiment C)

3.2. Etats financiers consolidés

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2026	30/06/2025
Intérêts et produits assimilés	3.6.1	320 998	322 245
Intérêts et charges assimilées	3.6.1	(188 711)	(202 671)
Commissions (produits)	3.6.2	76 489	78 418
Commissions (charges)	3.6.2	(7 120)	(7 189)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3.6.3	1 964	1 176
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>		(50)	26
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>		2 014	1 150
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.6.4	39 766	38 068
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>		-	-
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>		39 766	38 068
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	3.6.5	-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.6.6	-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.6.6	-	-
Produit net des activités d'assurance		-	-
Produits des activités d'assurance		-	-
Charges afférentes aux activités d'assurance		-	-
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus		-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance		-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus		-	-
Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance		-	-
Produits des autres activités	3.6.7	4 317	3 747
Charges des autres activités	3.6.7	(790)	(550)
PRODUIT NET BANCAIRE		246 913	233 244
Charges générales d'exploitation	3.6.8	(146 509)	(142 673)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	3.6.9	(6 772)	(7 488)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		93 632	83 083
Coût du risque	3.6.10	(24 700)	(26 292)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		68 932	56 791
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		36	300
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3.6.11	(892)	41
Variations de valeur des écarts d'acquisition	3.8.8	-	-
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		68 076	57 132
Impôts sur les bénéfices	3.6.12	(9 754)	(6 489)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	3.8.6	-	-
RÉSULTAT NET		58 322	50 643
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		58 322	50 643

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2026	30/06/2025
Résultat net		58 322	50 643
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	3.6.13	2	-
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre (1)	3.6.13	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (1)	3.6.13	48 062	72 544
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables	3.6.13	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	3.6.13	48 064	72 544
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	3.6.13	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	3.6.13	(1 500)	(2 148)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	3.6.13	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	3.6.13	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	3.6.13	46 564	70 396
Gains et pertes sur écarts de conversion	3.6.13	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	3.6.13	-	-
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	3.6.13	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables	3.6.13	-	-
Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres	3.6.13	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	3.6.13	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	3.6.13	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	3.6.13	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	3.6.13	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	3.6.13	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	3.6.13	-	-

Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	3.6.13	46 564	70 396
			-
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		104 886	121 039
Dont part du Groupe		104 886	121 039
Dont participations ne donnant pas le contrôle		-	-
(1) Montant du transfert en réserves d'éléments non recyclables	3.6.13	(233)	-

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2026	31/12/2025
Caisse, banques centrales		33 091	41 506
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.8.1	244 871	245 916
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		12 422	10 632
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>		232 449	235 284
Instruments dérivés de couverture		39 081	41 142
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.8.2	1 519 848	1 467 601
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>		1	-
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>		1 519 847	1 467 601
Actifs financiers au coût amorti	3.8.3	13 315 374	13 386 657
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>		1 308 937	1 445 987
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>		11 377 877	11 311 211
<i>Titres de dettes</i>		628 560	629 459
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(15 426)	(10 110)
Actifs d'impôts courants et différés		-	2 464
Comptes de régularisation et actifs divers		194 079	175 524
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	3.8.6	-	-
Contrats d'assurance émis - Actif		-	-
Contrats de réassurance détenus - Actif		-	-
Participation dans les entreprises mises en équivalence		20 340	20 612
Immeubles de placement	3.8.7	33 056	19 574
Immobilisations corporelles		122 781	125 081
Immobilisations incorporelles		56 252	55 054
Ecarts d'acquisition	3.8.8	-	-
TOTAL DE L'ACTIF		15 563 347	15 571 021

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2026	31/12/2025
Banques centrales		-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3.8.1	12 516	10 672
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		12 516	10 672
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>		-	-
Instruments dérivés de couverture		23 422	33 081
Passifs financiers au coût amorti	3.8.4	11 907 726	12 003 092
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>		7 329 191	7 396 746
<i>Dettes envers la clientèle</i>		4 533 572	4 569 397
<i>Dettes représentées par un titre</i>		44 963	36 949
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(711)	(1 704)
Passifs d'impôts courants et différés		10 323	5 736
Comptes de régularisation et passifs divers		432 481	433 978
Dettes liées aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	3.8.6	-	-
Contrats d'assurance émis - Passif		-	-
Contrats de réassurance détenus - Passif		-	-
Provisions	3.8.9	26 793	28 732
Dettes subordonnées	3.8.10	-	-
Total dettes		12 412 550	12 513 587

Capitaux propres	3 150 797	3 057 434
Capitaux propres part du Groupe	3 150 795	3 057 432
Capital et réserves liées	443 821	439 703
Réserves consolidées	2 032 231	1 984 713
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	616 421	569 858
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	-	-
Résultat de la période	58 322	63 158
Participations ne donnant pas le contrôle	2	2
TOTAL DU PASSIF	15 563 347	15 571 021

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe								Participations ne donnant pas le contrôle						Capitaux propres consolidés	
	Capital et réserves liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Résultat net	Capitaux propres	Capital réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux				Capitaux propres
	Capital	Primes et réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres autodétenus	Autres instrument s de capitaux propres	Total Capital et réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
(en milliers d'euros)																
Capitaux propres au 1er janvier 2025	315 951	2 193 625	(76 842)	-	2 432 734	-	385 068	385 068	-	2 817 803	2	-	-	-	2	2 817 805
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2025 Retraité	315 951	2 193 625	(76 842)	-	2 432 734	-	385 068	385 068	-	2 817 803	2	-	-	-	52	2 817 805
Augmentation / Réduction de capital	10 020	-	-	-	10 020	-	-	-	-	10 020	-	-	-	-	-	10 020
Variation des titres autodétenus	-	-	(696)	-	(696)	-	-	-	-	(696)	-	-	-	-	-	(696)
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 1er semestre 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés au 1er semestre 2025	-	(16 643)	-	-	(16 643)	-	-	-	-	(16 643)	-	-	-	-	-	(16 643)
Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiales sans perte de contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	10 020	(16 643)	(696)	-	(7 319)	-	-	-	-	(7 319)	-	-	-	-	-	(7 319)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	70 396	70 396	-	70 396	-	-	-	-	-	70 396
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat du 1er semestre 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	50 643	50 643	-	-	-	-	-	50 643
Autres variations	-	25	-	-	25	-	-	-	-	25	-	-	-	-	-	25
Capitaux propres au 30 juin 2025	325 971	2 177 007	(77 538)	-	2 425 440	-	455 464	455 464	50 643	2 931 548	2	-	-	-	2	2 931 550
Augmentation / Réduction de capital	968	-	-	-	968	-	-	-	-	968	-	-	-	-	-	968
Variation des titres autodétenus	-	-	(2 710)	-	(2 710)	-	-	-	-	(2 710)	-	-	-	-	-	(2 710)
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 2nd semestre 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés au 2nd semestre 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiales sans perte de contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	552	-	-	552	-	-	-	-	552	-	-	-	-	-	552
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	968	552	(2 710)	-	(1 190)	-	-	-	-	(1 190)	-	-	-	-	-	(1 190)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	114 394	114 394	-	114 394	-	-	-	-	-	114 394
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat du 2nd semestre 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	12 515	12 515	-	-	-	-	-	12 515
Autres variations	-	165	-	-	165	-	-	-	-	165	-	-	-	-	-	165
Capitaux propres au 31 décembre 2025	326 939	2 177 724	(80 248)	-	2 424 415	-	569 858	569 858	63 158	3 057 432	2	-	-	-	2	3 057 434
Affectation du résultat 2025	-	63 159	-	-	63 159	-	-	-	(63 158)	1	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2026	326 939	2 240 883	(80 248)	-	2 487 574	-	569 858	569 858	-	3 057 433	2	-	-	-	2	3 057 434
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2026 Retraités	326 939	2 240 883	(80 248)	-	2 487 574	-	569 858	569 858	-	3 057 433	2	-	-	-	2	3 057 434
Augmentation / Réduction de capital	4 713	-	-	-	4 713	-	-	-	-	4 713	-	-	-	-	-	4 713
Variation des titres autodétenus	-	-	(595)	-	(595)	-	-	-	-	(595)	-	-	-	-	-	(595)
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 1er semestre 2026	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés au 1er semestre 2026	-	(15 909)	-	-	(15 909)	-	-	-	-	(15 909)	-	-	-	-	-	(15 909)
Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiales sans perte de contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	4 713	(15 909)	(595)	-	(11 791)	-	-	-	-	(11 791)	-	-	-	-	-	(11 791)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	233	-	-	233	-	46 564	46 564	-	46 797	-	-	-	-	-	46 797
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	233	-	-	233	-	(233)	(233)	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat du 1er semestre 2026	-	-	-	-	-	-	-	-	58 322	58 322	-	-	-	-	-	58 322
Autres variations	-	34	-	-	34	-	-	-	-	34	-	-	-	-	-	34
CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2026	331 652	2 225 241	(80 843)	-	2 476 050	-	616 422	616 422	58 322	3 150 795	2	-	-	-	2	3 150 796

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques « Juste valeur par résultat » ou « Juste valeur par capitaux propres non recyclables » sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	30/06/2025
Résultat avant impôt	68 076	57 132
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	6 775	7 489
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	25 315	24 915
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence	(36)	(300)
Résultat net des activités d'investissement	512	(41)
Résultat net des activités de financement	710	668
Autres mouvements (1)	30 446	33 717
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	63 722	66 448
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	(53 764)	25 653
Flux liés aux opérations avec la clientèle	(132 798)	(99 082)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	6 634	(14 802)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(30 871)	(15 846)
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	-	-
Impôts versés	(4 216)	(940)
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(215 015)	(105 017)
Flux provenant des activités abandonnées	-	-
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)	(83 217)	18 563
Flux liés aux participations	(8 814)	(10 341)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(19 690)	(13 190)
Flux provenant des activités abandonnées	-	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	(28 504)	(23 531)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(10 940)	(6 581)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	6 737	(9 697)
Flux provenant des activités abandonnées	-	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	(4 203)	(16 278)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	(3)	-
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)	(115 927)	(21 246)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	285 661	253 723
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	41 506	47 402
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	244 155	206 321
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	169 734	232 477
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	33 091	39 460
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	136 643	193 017

VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	(115 927)	(21 246)
--	------------------	-----------------

* Composé du solde net du poste « Caisse, banques centrales », hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées)

** Composé du solde des postes « Comptes ordinaires débiteurs non douteux » et « Comptes et prêts au jour le jour non douteux » tels que détaillés en note 6.3 et des postes « Comptes ordinaires créditeurs » et « Comptes et emprunts au jour le jour » tels que détaillés en note 6.4 (hors intérêts courus)

3.3 Notes annexes aux état financiers consolidés intermédiaires résumés

3.3.1 Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés

3.3.3.1 Normes applicables et comparabilité

Sauf mention contraire, tous les montants indiqués dans le présent rapport financier sont exprimés en euros et sont indiqués en milliers, sans décimale. Les arrondis au millier d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas, conduire à des écarts non significatifs au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés de La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire au 30 juin 2026 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2025 établis, en application du règlement CE n°1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Le Groupe Crédit Agricole a fait le choix de présenter en conformité avec la norme IAS 34.8, les états financiers liés au résultat et au tableau de flux de trésorerie avec une période comparative limitée au semestre N-1 afin d'en simplifier la lecture.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2026 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2026.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Effet significatif potentiel pour le Groupe
Amendements aux normes IFRS 9 et IFRS 7 sur le classement et l'évaluation des instruments financiers	01/01/2026	Oui
Améliorations annuelles des IFRS – volume 11	01/01/2026	Non
IFRS 9 - IFRS 7 Contrats d'électricité dépendante de la nature	01/01/2026	Non

Les amendements aux normes IFRS 9 et IFRS 7 sur le classement et l'évaluation des instruments financiers, adoptés le 27 mai 2025 et applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026 viennent notamment clarifier le classement des actifs financiers assortis de caractéristiques conditionnelles, telles que des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG), dans le cadre du test SPPI (Solely Payments of Principal and Interest).

En particulier, l'IASB a précisé au travers de ces amendements le traitement d'instruments dont les flux de trésorerie varient selon un ou des événements éventuels. Lorsque la nature de l'événement éventuel lui-même n'est pas directement liée à des changements dans les risques et coûts de base du prêt, l'actif financier présente des flux de trésorerie contractuels SPPI si, et seulement si, dans tous les scénarios

contractuellement possibles, les flux de trésorerie contractuels ne seraient pas significativement différents des flux de trésorerie contractuels d'un instrument financier ayant des conditions contractuelles identiques, mais sans un tel évènement éventuel.

Les instruments présentant des flux de trésorerie variant selon des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (dits « ESG ») sont considérés par l'IASB comme non directement liés, et sont donc sujets à ces amendements. L'IASB cite en exemple de ces instruments un prêt dont le taux d'intérêt est ajusté à chaque période de déclaration d'un nombre fixe de points de base si le débiteur atteint une réduction contractuellement spécifiée de ses émissions de carbone au cours de la période de déclaration précédente.

Le groupe Crédit Agricole octroyant ce type d'instruments, une nouvelle méthodologie a été établie dans le cadre du test SPPI. Ainsi, sous réserve des autres conditions du test SPPI, la notion de flux de trésorerie « non significativement différents » d'un instrument sans cibles ESG est considérée comme remplie si la variabilité des flux de trésorerie induite par les cibles ESG est inférieure ou égale à 10% du taux emprunteur. Tout instrument présentant une variabilité supérieure à 10% échouerait au test SPPI et serait comptabilisé à la juste valeur par résultat.

Cette partie des amendements étant rétrospective, le Groupe a examiné les instruments détenus en 2025 au regard de ces amendements. Aucun instrument existant au 31 décembre 2025 n'a été reclassé du fait de ces amendements.

En lien avec cette nouvelle méthodologie, une nouvelle note annexe (note 6.5 - Instruments avec évènement éventuel) est dédiée aux informations requises par ces amendements sur les actifs financiers évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, ainsi que sur les passifs financiers évalués au coût amorti, présentant ces cibles ESG.

Les autres modifications apportées par ces amendements n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2026 non encore appliquées par le Groupe.

- **IFRS 18 - Présentation et informations à fournir dans les états financiers**

La norme IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers » publiée en avril 2024 remplacera la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » et sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027.

La norme IFRS 18 telle qu'adoptée par l'Union européenne le 13 février 2026 imposera une nouvelle structure du compte de résultat et des sous-totaux obligatoires avec un classement des produits et charges dans 3 nouvelles catégories : « exploitation », « investissement » et « financement » dans l'état du compte de résultat.

Ces nouvelles catégories s'accompagnent de reclassement d'éléments du compte du résultat par rapport à IAS 1, qui dépendent de la notion « d'activité principale » au sens d'IFRS 18. Le groupe Crédit Agricole exerçant les deux activités principales spécifiques décrites par la norme IFRS 18, à savoir l'octroi de financement à des clients et l'investissement dans des actifs spécifiques, les reclassements induits au passage d'IFRS 18 seront notamment les suivants :

- Les gains et pertes liés aux cessions d'actifs corporels, incorporels et filiales devront désormais être présentés en catégorie « exploitation ». Ils sont actuellement présentés en dessous du résultat d'exploitation ;

- Les variations de valeur des écarts d'acquisition liées aux opérations de regroupements d'entreprises seront également à présenter en catégorie « exploitation » sous IFRS 18. Elles sont présentement incluses sous le résultat d'exploitation ;
- Les produits et charges provenant des passifs découlant de transactions n'impliquant pas uniquement la levée de fonds, notamment pour le groupe Crédit Agricole, les charges d'intérêts sur passifs locatifs IFRS 16 et les charges (produits) d'intérêts net(te)s sur passif (actif) net au titre des prestations définies IAS 19, seront à présenter en catégorie « financement ». Ils sont présentement inclus dans le résultat d'exploitation ;
- Les produits et charges relatifs à des actifs définis par IFRS 18 comme « générant des rendements individuellement et largement indépendants des autres ressources de l'entité » seront ventilés entre les catégories « exploitation » et « investissement » selon qu'ils sont ou non rattachés aux activités principales d'investissement du Groupe.

Par ailleurs, du fait de l'activité principale d'octroi de financement à des clients, l'ensemble des actifs générés par cette activité (exemple : prêts à la clientèle), et des passifs de refinancement du Groupe seront présentés au sein de la catégorie « exploitation », sans changement par rapport à IAS 1.

La norme IFRS 18 n'aura pas d'autres impacts significatifs sur les états financiers consolidés primaires du Groupe, en dehors d'un changement de présentation du tableau de flux de trésorerie, dont la catégorie « Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle » sera déterminée en partant du résultat d'exploitation défini par IFRS 18.

La norme IFRS 18 imposera également de décrire dans les notes annexes les mesures de performance définies par la Direction et utilisées dans la communication publique hors des états financiers IFRS. Ces mesures de performance feront l'objet d'une nouvelle note annexe dédiée de réconciliation avec les sous-totaux définis par les IFRS les plus proches. Pour le groupe Crédit Agricole, ces mesures de performance incluent les actuels Produit net bancaire et Résultat brut d'exploitation, renommés respectivement « Produits nets » et « Produits nets après frais généraux » sous IFRS 18 en lien avec la contribution sur le format des états financiers des établissements bancaires selon la norme IFRS 18 de l'Autorité des Normes Comptables.

Elle inclut par ailleurs de nouvelles exigences en matière d'agrégation et de désagrégation des informations financières en fonction des rôles identifiés des états financiers principaux et des notes annexes.

Les travaux de préparation de mise en œuvre au sein du Groupe sont en cours.

Normes et interprétations non encore adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2026

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 30 juin 2026 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 juin 2026.

Décisions IFRS IC pouvant affecter le Groupe

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication	Effet significatif potentiel pour le Groupe
IFRS 18 Classification d'un écart de change provenant d'un passif (ou actif) monétaire intragroupe	22/04/2026	Non
IFRS 16 Accords d'achat d'électricité dans un marché en « pool » (système centralisé)	22/04/2026	Non
IAS 1 Présentation fidèle et conformité aux normes IFRS	22/04/2026	Non
IFRS 18 Évaluation d'une SMBA pour les états financiers individuels d'une société mère	22/04/2026	Non
IFRS 18 Champ d'application de l'obligation de divulguer les charges par nature	22/04/2026	Non
IFRS 18 Classification des gains et pertes sur un instrument dérivé gérant une exposition au risque de change	22/04/2026	Non
IFRS 18* Présentation des taxes ou autres charges qui sont hors scope IAS 12		Non

*Cette décision n'a pas encore été approuvée par l'IASB

3.3.3.2 Principes et méthodes comptables

➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

Etant donné leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation ;

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur (y compris les participations non consolidées) ;
- les passifs des contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-options ;
- les dépréciations d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;

- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence.

3.4. Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

3.4.1. Principales opérations de structure

Conformément à IFRS 3, la juste valeur provisoire des actifs et passifs acquis peut être ajustée afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition pendant la période d'évaluation qui ne doit pas excéder un an à compter de la date d'acquisition. Par conséquent les écarts d'acquisition présentés dans ce paragraphe peuvent faire l'objet d'ajustements ultérieurs dans ce délai.

➤ FCT Crédit Agricole Habitat 2026

Au 30/06/2026, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2026) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales et LCL, le 13 avril 2026. Cette transaction est pour partie un RMBS français auto-souscrit et pour le reste un RMBS français placé sur le marché.

Cette opération s'est traduite par une cession de prêts à l'habitat octroyés par 37 Caisses régionales et LCL au FCT Crédit Agricole Habitat 2026 pour un montant de 1,053 milliards d'euros.

Les Caisses régionales et LCL ont souscrit pour 52,7 millions d'euros de titres subordonnés et pour 500 millions d'euros de titres seniors (émission auto-souscrite uniquement).

Pour l'émission placée sur le marché, les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs (établissements de crédits (45%), gestionnaires d'actifs (38%) et agences supranationales (17 %)) pour un montant de 500 millions d'euros.

Aux bornes du groupe du Crédit Agricole Loire Haute-Loire, cela représente environ 16.8 millions de prêts à l'habitat cédés par la Caisse régionale au FCT Crédit Agricole Habitat 2026, et une souscription de 0.8 million d'euros de titres subordonnés et 8 millions d'euros de titres seniors par la Caisse régionale et 8 millions d'euros souscrits par le marché.

3.4.2. Information portant sur le périmètre de consolidation au 30 juin 2026

Les états financiers consolidés incluent les comptes de La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire dispose d'un pouvoir de contrôle, d'un contrôle conjoint ou d'une influence notable, hormis ceux présentant un caractère non significatif par rapport à l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

Le périmètre de consolidation de La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire n'a pas fait l'objet de variation significative par rapport au périmètre de consolidation du 31 décembre 2025 à l'exception des éléments suivants

➤ **Evolution du périmètre ayant conduit à une modification du périmètre ou de méthode de consolidation :**

Périmètre de consolidation de l'[L'entité]	Méthode de consolidation (1)	Modification de périmètre (2)	Implantation	Siège social (si différent de l'implantation)	Type d'entité et nature du contrôle (3)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2026	31/12/2025	30/06/2026	31/12/2025
FCT CA Habitat 2026	Intégration Globale	E2	France		Filiale	100%	0%	100%	0%

(1) Intégration globale
Mise en équivalence
Juste valeur

(2) Entrée (E) dans le périmètre
E1 : Franchissement de seuil
E2 : Création
E3 : Acquisition (dont les prises de contrôle)
Sortie (S) de périmètre
S1 : Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)

S2 : Société cédée au hors groupe ou perte de contrôle

S3 : Entité déconsolidée en raison de son caractère non significatif
S4 : Fusion absorption
S5 : Transmission Universelle du Patrimoine
Divers (D)
D1 : Changement de dénomination sociale
D2 : Modification de mode de consolidation
D3 : Entité nouvellement présentée dans la note de périmètre
D4 : Entité en IFRS 5

(3) F : Filiale
S : Succursale
ESC : Entité Structurée Contrôlée
Co-E : Co-Entreprise
OC : Opération en Commun
EA : Entreprise Associée

Entités du périmètre pour lesquelles une variation du pourcentage de contrôle ou d'intérêt est supérieure à 10% au cours du premier semestre 2026 sans modification de la méthode de consolidation :

Néant

3.4.3. Autres événements significatifs de la période

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire n'a pas constaté d'autres événements significatifs durant la période.

3.5. Risque de crédit

3.5.1. Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

(Cf. chapitre « Facteurs et Gestion des risques – Gestion des risques - Risques de crédit » du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.)

Le calcul du montant des pertes attendues sur le risque de crédit doit s'effectuer en prenant en considération les circonstances spécifiques de l'exercice 2026, marqué par une incertitude de l'environnement économique national et international. Dans ce contexte, le Groupe a notamment revu ses prévisions macro-économiques (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit et la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire a procédé à une revue de son portefeuille de crédits, qui l'a conduite à la mise à jour du forward looking local sur un certain nombre de filières considérées à risques.

Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

Actifs financiers au coût amorti : Titres de dettes

(en milliers d'euros)	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
Au 31 décembre 2025	629 848	(389)	-	-	629	(629)	630 477	(1 018)	629 459
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-			-	-	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-			-	-	
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	629 848	(389)	-	-	629	(629)	630 477	(1 018)	629 459
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	(475)	55	-	-	(1)	1	(476)	56	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	64 956	(8)	-	-			64 956	(8)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(65 431)	67	-	-	(1)	1	(65 432)	68	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		(4)		-		-		(4)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total	629 373	(334)	-	-	628	(628)	630 001	(962)	629 039
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	(479)		-		-		(479)		
Au 30 juin 2026	628 894	(334)	-	-	628	(628)	629 522	(962)	628 560
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif)

Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
Au 31 décembre 2025	121 795	(4)	-	-	-	-	121 795	(4)	121 791
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-			-	-	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-			-	-	
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	121 795	(4)	-	-	-	-	121 795	(4)	121 791
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	(105 987)	(3)	-	-	-	-	(105 987)	(3)	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	10 154	(6)	-	-			10 154	(6)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(116 141)	4	-	-	-	-	(116 141)	4	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		(1)		-		-		(1)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total	15 808	(7)	-	-	-	-	15 808	(7)	15 801
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	-		-		-		-		
Au 30 juin 2026	15 808	(7)	-	-	-	-	15 808	(7)	15 801
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3

(2) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur la clientèle

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
(en milliers d'euros)									
Au 31 décembre 2025	10 097 043	(32 500)	1 124 688	(77 432)	404 213	(204 801)	11 625 944	(314 733)	11 311 211
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	(183 037)	(2 114)	140 036	1 706	43 001	(28 902)	-	(29 310)	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(441 453)	3 927	441 453	(15 147)			-	(11 220)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	276 395	(6 195)	(276 395)	11 229			-	5 034	
Transferts vers Stage 3 (1)	(26 633)	260	(34 707)	6 669	61 340	(30 344)	-	(23 415)	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	8 654	(106)	9 685	(1 045)	(18 339)	1 442	-	291	
Total après transferts	9 914 006	(34 614)	1 264 724	(75 726)	447 214	(233 703)	11 625 944	(344 043)	11 281 901
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	196 440	8 205	(88 265)	(6 869)	(58 702)	23 442	49 473	24 778	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	1 095 688	(4 800)	58 926	(7 347)			1 154 614	(12 147)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(899 248)	3 752	(147 191)	7 858	(40 246)	23 925	(1 086 685)	35 535	
Passages à perte					(18 456)	18 460	(18 456)	18 460	
Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières	-	-	-	-	-	258	-	258	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		9 253		(7 380)		(20 037)		(18 164)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	-	-	836	-	836	
Total	10 110 446	(26 409)	1 176 459	(82 595)	388 512	(210 261)	11 675 417	(319 265)	11 356 152
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	680		(396)		21 441		21 725		
Au 30 juin 2026	10 111 126	(26 409)	1 176 063	(82 595)	409 953	(210 261)	11 697 142	(319 265)	11 377 877
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)					
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
(en milliers d'euros)								
Au 31 décembre 2025	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-			-	-
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-			-	-
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes	-	-	-	-	-	-	-	-
Réévaluation de juste valeur sur la période	-		-		-		-	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	(1)	(1)	-	-			(1)	(1)
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	-	-	-	-	-	-	-	-
Passages à perte					-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières	1	1	-	-	-	-	1	1
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		-		-		-		-
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	1		-		-		1	
Au 30 juin 2026	1	-	-	-	-	-	1	-
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-	

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes)

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables : Prêts et créances sur les établissements de crédit

Néant

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables : Prêts et créances sur la clientèle

Néant

Engagements de financement

(en milliers d'euros)	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
Au 31 décembre 2025	537 938	(1 904)	64 705	(2 525)	782	(3)	603 425	(4 432)	598 993
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	(19 148)	(9)	18 841	(164)	507	(11)	-	(184)	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(25 771)	266	25 771	(499)			-	(233)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	6 822	(275)	(6 822)	335			-	60	
Transferts vers Stage 3 (1)	(243)	1	(341)	1	584	(13)	-	(11)	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	44	(1)	33	(1)	(77)	2	-	-	
Total après transferts	518 790	(1 913)	83 346	(2 689)	1 289	(14)	603 425	(4 616)	598 809
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	14 480	324	(7 318)	(323)	(529)	2	6 633	3	
Nouveaux engagements donnés (2)	268 619	(840)	15 130	(1 243)			283 749	(2 083)	
Extinction des engagements	(254 286)	695	(22 433)	1 067	(529)	1	(277 248)	1 763	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		469		(147)		-		322	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	147	-	(15)	-	-	1	132	1	
Au 30 juin 2026	533 270	(1 589)	76 028	(3 012)	760	(12)	610 058	(4 613)	605 445

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 concernent les engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

Engagements de garantie

(en milliers d'euros)	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
Au 31 décembre 2025	216 648	(966)	5 016	(732)	13 213	(6 642)	234 877	(8 340)	226 537
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	(1 134)	43	1 109	(153)	25	(2)	-	(112)	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(1 342)	58	1 342	(190)			-	(132)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	214	(16)	(214)	36			-	20	
Transferts vers Stage 3 (1)	(6)	1	(19)	1	25	(2)	-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	215 514	(923)	6 125	(885)	13 238	(6 644)	234 877	(8 452)	226 425
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	2 938	(269)	(529)	(219)	(9 690)	4 003	(7 281)	3 515	
Nouveaux engagements donnés (2)	25 792	(569)	435	(124)			26 227	(693)	
Extinction des engagements	(22 854)	156	(964)	67	(7 314)	1 626	(31 132)	1 849	
Passages à perte					(2 377)	2 377	(2 377)	2 377	
Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		144		(162)		-		(18)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	-	1	-	1	-	
Au 30 juin 2026	218 452	(1 192)	5 596	(1 104)	3 548	(2 641)	227 596	(4 937)	

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 concernent les engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

3.5.2. Expositions au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'Etat, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation pour les actifs financiers non évalués à la juste valeur par résultat (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire au risque souverain sont les suivantes :

Activité bancaire

30/06/2026 (en milliers d'euros)	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Allemagne	-	-	-	-	-	-	-
Arabie Saoudite	-	-	-	-	-	-	-
Argentine	-	-	-	-	-	-	-
Belgique	-	-	-	-	-	-	-
Brésil	-	-	-	-	-	-	-
Chine	-	-	-	-	-	-	-
EAU (Emirats Arabes Unis)	-	-	-	-	-	-	-
Egypte	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	-	-	-	-	-	-	-
Etats-Unis	-	-	-	-	-	-	-
France	-	-	-	312 763	312 763	1 336	314 099
Hong Kong	-	-	-	-	-	-	-
Israël	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	-	-	-	-	-	-
Koweït	-	-	-	-	-	-	-
Japon	-	-	-	-	-	-	-
Liban	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	-	-	-	-	-	-	-
Qatar	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Taiwan	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays souverains	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	312 763	312 763	1 336	314 099

31/12/2025 (en milliers d'euros)	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Allemagne	-	-	-	-	-	-	-
Arabie Saoudite	-	-	-	-	-	-	-
Argentine	-	-	-	-	-	-	-
Belgique	-	-	-	-	-	-	-
Brésil	-	-	-	-	-	-	-
Chine	-	-	-	-	-	-	-
EAU (Emirats Arabes Unis)	-	-	-	-	-	-	-
Egypte	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	-	-	-	-	-	-	-
Etats-Unis	-	-	-	-	-	-	-
France	-	-	-	309 193	309 193	1 835	311 028
Hong Kong	-	-	-	-	-	-	-
Israël	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	-	-	-	-	-	-
Koweït	-	-	-	-	-	-	-
Japon	-	-	-	-	-	-	-
Liban	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	-	-	-	-	-	-	-
Qatar	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Taiwan	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays souverains	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	309 193	309 193	1 835	311 028

3.6. Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

3.6.1 Produits et charges d'intérêts

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	30/06/2025
Sur les actifs financiers au coût amorti	292 664	290 624
Opérations avec les établissements de crédit	1 186	2 834
Opérations internes au Crédit Agricole	24 074	25 534
Opérations avec la clientèle	125 836	117 948
Opérations de location-financement	132 231	136 411
Titres de dettes	9 337	7 897
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-
Opérations avec les établissements de crédit	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-
Titres de dettes	-	-
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	28 333	31 619
Autres intérêts et produits assimilés	1	2
Produits d'intérêts (1) (2)	320 998	322 245
Sur les passifs financiers au coût amorti	(155 385)	(173 007)
Opérations avec les établissements de crédit	(1 062)	(1 566)
Opérations internes au Crédit Agricole	(90 869)	(105 113)
Opérations avec la clientèle	(13 549)	(17 888)
Opérations de location-financement	(49 387)	(47 953)
Dettes représentées par un titre	(518)	(487)
Dettes subordonnées	-	-
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(33 173)	(29 530)
Autres intérêts et charges assimilées	(153)	(134)
Charges d'intérêts	(188 711)	(202 671)

(1) dont 2 074 milliers d'euros sur créances dépréciées (Stage 3) au 30 juin 2026 contre 1 723 milliers d'euros au 30 juin 2025

(2) dont 3 503 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 30 juin 2026 contre 3079 milliers d'euros au 30 juin

3.6.2 Produits et charges de commissions

(en milliers d'euros)	30/06/2026			30/06/2025		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	255	(25)	230	150	(27)	123
Sur opérations internes au Crédit Agricole	1 052	(1 475)	(423)	1 060	(1 741)	(681)
Sur opérations avec la clientèle	1 604	(257)	1 347	1 870	(149)	1 721
Sur opérations sur titres	-	(42)	(42)	-	(43)	(43)
Sur opérations de change	53	-	53	53	-	53
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	100	-	100	78	-	78
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	72 368	(5 321)	67 047	73 947	(5 229)	68 718
Gestion d'OPC, fiducie et activités analogues	1 057	-	1 057	1 260	-	1 260
Total Produits et charges de commissions	76 489	(7 120)	69 369	78 418	(7 189)	71 229

Les produits de commissions des opérations sont portés majoritairement par le(s) activité(s) « Banque de proximité ».

3.6.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Dividendes reçus	1 019	1 388
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	(64)	(55)
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	301	528
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	573	(1 112)
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option (1)	-	-
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	223	306
Résultat de la comptabilité de couverture	(88)	121
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 964	1 176

(1) Hors spread de crédit émetteur pour les passifs à la juste valeur par résultat sur option concernés (sauf exception permise par la norme pour éliminer ou réduire une non-concordance en compte de résultat).

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	30/06/2026			30/06/2025		
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	27 055	(27 082)	(27)	29 803	(29 771)	32
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	11 996	(12 095)	(99)	11 144	(13 977)	(2 833)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	15 059	(14 987)	72	18 659	(15 794)	2 865
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	83 558	(83 619)	(61)	113 884	(113 795)	89
Variations de juste valeur des éléments couverts	38 655	(44 964)	(6 309)	54 333	(59 551)	(5 218)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	44 903	(38 655)	6 248	59 551	(54 244)	5 307
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
Total Résultat de la comptabilité de couverture	110 613	(110 701)	(88)	143 687	(143 566)	121

Pour rappel, les différentes typologies de couverture sont les suivantes :

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Le Groupe applique, conformément à nos Principes et Méthodes Comptables pour la couverture de juste valeur d'un portefeuille d'éléments de taux d'intérêt, d'un portefeuille d'actifs ou de passifs financiers, la norme IAS 39 tel qu'adoptée par l'Union européenne (version carve-out). Les dispositions de la norme permettent notamment d'inclure les dépôts à vue faiblement ou non rémunérés dans cette relation de couverture.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire n'a pas constaté de déqualification significative dans le cadre du 1er semestre 2026.

3.6.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	30/06/2025
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	39 766	38 068
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	39 766	38 068

3.6.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

Au cours de la période, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire n'a procédé à aucune décomptabilisation d'actifs au coût amorti.

3.6.6 Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers vers la juste valeur par résultat

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire n'a enregistré aucun gain ou perte résultant du reclassement d'actifs financiers vers la juste valeur par résultat

3.6.7 Produits (charges) nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	30/06/2025
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	-	-
Produits nets des immeubles de placement	432	628
Autres produits (charges) nets	3 095	2 569
Produits (charges) des autres activités	3 527	3 197

3.6.8 Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	30/06/2025
Charges de personnel	(65 757)	(62 057)
Impôts, taxes et contributions réglementaires	(3 720)	(3 303)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(77 032)	(77 313)
Charges générales d'exploitation	(146 509)	(142 673)

3.6.9 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	30/06/2025
Dotations aux amortissements	(7 628)	(7 488)
Immobilisations corporelles (1)	(5 995)	(6 093)
Immobilisations incorporelles	(1 633)	(1 395)
Dotations (reprises) aux dépréciations	856	-
Immobilisations corporelles	856	-
Immobilisations incorporelles	-	-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(6772)	(7488)

(1) Dont -898 milliers d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation au 30 juin 2026 contre 859 milliers d'euros au 30 juin 2025.

3.6.10 Coût du risque

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Stage 1 et Stage 2) (A)	210	65
Stage 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	6 231	119
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	6 142	83
Engagements par signature	89	36
Stage 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	(6 021)	(54)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(5 162)	(1 598)
Engagements par signature	(859)	1 544
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Stage 3) (B)	(21 803)	(24 895)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(23 416)	(24 610)
Engagements par signature	1 613	(285)
Autres actifs (C)	2	3
Risques et charges (D)	258	585
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions (E)=(A)+(B)+(C)+(D)	(21 333)	(24 242)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(3 810)	(2 266)
Récupérations sur prêts et créances	443	246
comptabilisés au coût amorti	443	246
comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Décotes sur crédits restructurés	-	-
Pertes sur engagements par signature	-	-
Autres pertes	-	(30)
Autres produits	-	-
Coût du risque	(24 700)	(26 292)

3.6.11 Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	30/06/2025
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	(892)	41
Plus-values de cession	62	45
Moins-values de cession	(954)	(4)
Résultat de cession sur participations consolidées	-	-
Plus-values de cession	-	-
Moins-values de cession	-	-
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement d'entreprises	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(892)	41

3.6.12 Impôts

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	30/06/2025
Charge d'impôt courant (1) (2)	(12 600)	(8 413)
Charge d'impôt différé	2 846	1 924
Total Charge d'impôt	(9 754)	(6 489)

(1) Le montant relatif à l'impôt complémentaire estimé au titre du Pilier 2 – GloBe est nul au 1^{er} semestre 2026

(2) Dont 1 450 milliers d'euros au titre de la contribution exceptionnelle instaurée par la loi de Finance (ce montant prend en comptes les modalités de répartition au sein du Groupe conformément à la convention de régime de groupe fiscal).

Loi de finances 2026

Dans le cadre de la Loi de finances 2026, a été reconduite la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises instituée l'année passée (principe identique en dehors d'une évolution des seuils d'assujettissement). Elle s'applique, à des taux différents en fonction du chiffre d'affaires des entreprises à partir d'un seuil d'assujettissement de CA de 1,5 Mds€

Pour les redevables dont le chiffre d'affaires 2026 est compris entre 1,5 et 3 Md€, le taux de la contribution exceptionnelle est fixé à 20,6 % ; pour ceux dont le CA 2025 ou 2026 est supérieur à 3 Md€, le taux de la contribution exceptionnelle est fixé à 41,2 %. Les redevables dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1,5 Md€ ne sont pas assujettis à cette contribution.

Cette contribution exceptionnelle dispose en outre d'une base de calcul spécifique assise sur la moyenne de l'impôt sur les sociétés dû (hors contribution sociale de 3,3%) au titre de l'exercice au cours duquel la contribution est due (2026) et au titre de l'exercice précédent (2025).

Compte tenu des normes IAS 12 et IAS 34, la quote-part de contribution exceptionnelle assise sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice 2025 doit être immédiatement comptabilisée en résultat en « Impôts sur les bénéfices ».

Au titre de la loi de Finance 2026, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire n'est pas assujettie en propre à cette contribution exceptionnelle.

La contribution exceptionnelle, incluant les effets de la convention de régime de groupe fiscal, comptabilisée au 30 juin 2026 s'élève à 1450 milliers d'euros dont 967 milliers d'euros au titre de l'exercice 2025 (Ce montant prend en compte les modalités de répartitions au sein du Groupe conformément à la convention de régime de groupe fiscal).

3.6.13 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période.

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
Gains et pertes sur écarts de conversion	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables	-	-
Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	2	-
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en réserves	-	-
Autres variations	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	48 062	72 544
Ecart de réévaluation de la période	48 295	72 544
Transferts en réserves	(233)	-
Autres variations	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(1 500)	(2 148)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-

Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	46 564	70 396
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	46 564	70 396
Dont part du Groupe	46 564	70 396
Dont participations ne donnant pas le contrôle	-	-

3.7 Informations sectorielles

3.7.1 Information par secteur opérationnel

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la Direction pour le pilotage de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire, l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Les secteurs opérationnels présentés dans le reporting interne correspondant aux métiers de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire et conformes à la nomenclature en usage au sein de Crédit Agricole S.A., sont les suivants :

- Banque de proximité en France
- Activité de Crédit Bailleur
- Immobilier

Néanmoins, les secteurs opérationnels présentés dans le reporting interne sont les suivants :

- Banque de proximité en France ;
- Activité de Crédit-bailleur

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

(en milliers d'euros)	30/06/2026		
	Banque de Proximité en France	Activité de crédit Bailleur	Total
Produit net bancaire	173 260	73 653	246 913
Charges d'exploitation	- 91 516	- 61 765	- 153 281
Résultat brut d'exploitation	81 744	11 888	93 632
Coût du risque	- 12 004	- 12 696	- 24 700
Résultat d'exploitation	69 740	- 808	68 932
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	36	-	36
Gains ou pertes nets sur autres actifs	- 878	- 14	- 892
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-
Résultat avant impôt	68 898	- 822	68 076
Impôts sur les bénéfices	- 9 435	- 319	- 9 754
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	-	-	-
Résultat net	59 463	- 1 141	58 322
Participations ne donnant pas le contrôle	0	- 0	- 0
Résultat net part du Groupe	59 463	- 1 141	58 322

(en milliers d'euros)	30/06/2025		
	Banque de Proximité en France	Activité de crédit Bailleur	Total
Produit net bancaire	151 785	81 459	233 244
Charges d'exploitation	- 88 468	- 61 693	- 150 161
Résultat brut d'exploitation	63 317	19 766	83 083
Coût du risque	- 12 603	- 13 689	- 26 292
Résultat d'exploitation	50 714	6 077	56 791
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	300	-	300
Gains ou pertes nets sur autres actifs	43	- 2	41
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-
Résultat avant impôt	51 057	6 075	57 132
Impôts sur les bénéfices	- 4 619	- 1 870	- 6 489
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	-	-	-
Résultat net	46 438	4 205	50 643
Participations ne donnant pas le contrôle	- 0	- 0	- 0
Résultat net part du Groupe	46 438	4 205	50 643

3.8 Notes relatives au bilan

3.8.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	12 422	10 632
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	232 449	235 284
Instruments de capitaux propres	14 789	8 488
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI (1)	217 660	226 796
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Valeur au bilan	244 871	245 916
Dont Titres prêtés	-	-

(1) Dont 217 507 milliers d'euros d'OPC au 30 juin 2026 (contre 226 637 milliers d'euros au 31 décembre 2025)

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	12 516	10 672
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Valeur au bilan	12 516	10 672

3.8.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en milliers d'euros)	30/06/2026			31/12/2025		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	1	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	1 519 847	642 768	(7 943)	1 467 601	594 325	(7 545)
Total	1 519 848	642 768	(7 943)	1 467 601	594 325	(7 545)

Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables

(en milliers d'euros)	30/06/2026			31/12/2025		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	1	-	-	-	-	-
Total des titres de dettes	1	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
Total des prêts et créances	-	-	-	-	-	-

Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	1	-	-	-	-	-
Impôts sur les bénéfices		-	-		-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)		-	-		-	-

Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

	30/06/2026			31/12/2025		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Actions et autres titres à revenu variable	24 950	4 438	(1 830)	24 930	4 438	(1 832)
Titres de participation non consolidés	1 494 897	638 330	(6 113)	1 442 671	589 887	(5 713)
Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	1 519 847	642 768	(7 943)	1 467 601	594 325	(7 545)
Impôts sur les bénéfices		(20 325)	474		(18 824)	471
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)		622 443	(7 469)		575 501	(7 074)

Instruments de capitaux propres ayant été décomptabilisés au cours de la période

	30/06/2026			31/12/2025		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés ⁽¹⁾	Pertes cumulées réalisées ⁽¹⁾	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés ⁽¹⁾	Pertes cumulées réalisées ⁽¹⁾
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-	-	-
Titres de participation non consolidés	413	233	-	-	-	-
Total Placements dans des instruments de capitaux propres	413	233	-	-	-	-
Impôts sur les bénéfices		-	-		-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)		233	-		-	-

(1) Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

3.8.3 -Actifs financiers au coût amorti

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	31/12/2025
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 308 937	1 445 987
Prêts et créances sur la clientèle	11 377 877	11 311 211
Titres de dettes	628 560	629 459
Valeur au bilan	13 315 374	13 386 657

Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	31/12/2025
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	15 231	55 757
<i>dont comptes ordinaires débiteurs non douteux</i>	11 021	55 587
<i>dont comptes et prêts au jour le jour non douteux</i>	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	65 355
Prêts subordonnés	-	244
Autres prêts et créances	577	439
Valeur brute	15 808	121 795
Dépréciations	(7)	(4)
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	15 801	121 791
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	194 707	188 714
Titres reçus en pension livrée	-	-
Comptes et avances à terme	1 098 429	1 135 482
Prêts subordonnés	-	-
Total Prêts et créances internes au Crédit Agricole	1 293 136	1 324 196
Valeur au bilan	1 308 937	1 445 987

Prêts et créances sur la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	31/12/2025
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	1 728	1 799
Autres concours à la clientèle	10 375 145	10 311 172
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Prêts subordonnés	502	369
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-
Avances en comptes courants d'associés	21 923	8 393
Comptes ordinaires débiteurs	60 961	58 177
Valeur brute	10 460 259	10 379 910
Dépréciations	(223 361)	(215 358)
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	10 236 898	10 164 552

Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier	-	-
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	1 236 883	1 246 034
Valeur brute	1 236 883	1 246 034
Dépréciations	(95 904)	(99 375)
Valeur nette des opérations de location-financement	1 140 979	1 146 659
Valeur au bilan	11 377 877	11 311 211

Titres de dettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	31/12/2025
Effets publics et valeurs assimilées	312 929	309 356
Obligations et autres titres à revenu fixe	316 593	321 121
Total	629 522	630 477
Dépréciations	(962)	(1 018)
Valeur au bilan	628 560	629 459

3.8.4 Passifs financiers au coût amorti

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	31/12/2025
Dettes envers les établissements de crédit	7 329 191	7 396 746
Dettes envers la clientèle	4 533 572	4 569 397
Dettes représentées par un titre	44 963	36 949
Valeur au bilan	11 907 726	12 003 092

Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	31/12/2025
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	83 090	15 342
<i>dont comptes ordinaires créditeurs</i>	69 182	85
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour</i>	-	-
Valeurs données en pension	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	30 303
Total	83 090	45 645
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-
Comptes et avances à terme	7 246 101	7 351 101
Total	7 246 101	7 351 101
Valeur au bilan	7 329 191	7 396 746

Dettes envers la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	31/12/2025
Comptes ordinaires créditeurs	3 588 985	3 662 677
Comptes d'épargne à régime spécial	40 694	39 604
Autres dettes envers la clientèle	903 893	867 116
Titres donnés en pension livrée	-	-
Valeur au bilan	4 533 572	4 569 397

Dettes représentées par un titre

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	31/12/2025
Bons de caisse	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Emprunts obligataires	44 963	36 949
Autres dettes représentées par un titre	-	-
Valeur au bilan	44 963	36 949

3.8.5 Instruments avec évènement éventuel

Conformément aux éléments indiqués en note 1.1, le groupe Crédit Agricole émet des instruments dits « ESG », dont les flux de trésorerie contractuels varient en fonction de l'atteinte par le débiteur de cibles ESG.

Les natures des cibles (une ou plusieurs cibles par instrument, pouvant être des cibles liées à des caractéristiques environnementales, sociales et/ou de gouvernance d'entreprise) et des modifications des flux de trésorerie (bonus en cas d'atteinte de la cible, malus en cas de non-atteinte, combinaison de malus et bonus, avec cumulatif avec année, etc.) sont très diverses au sein du Groupe. Le groupe Crédit Agricole se réfère aux sustainability-linked loan principles (SLLP) comme référentiel pour structurer les instruments indexés ESG. Un exemple typique de ce type d'instrument proposé par le Groupe consiste en des prêts présentant une cible ESG basée sur la trajectoire de décarbonation du client (exemple : réduction de l'empreinte carbone du client certifiée par un tiers indépendant), avec bonus sur le taux payé par le client en cas d'atteinte de la cible et un malus en cas de non-atteinte.

La nouvelle méthodologie Groupe, basée sur l'appréciation de la variabilité des flux de trésorerie induite par ces cibles ESG, implique qu'un actif financier présentant une variabilité supérieure à 10% échouerait au test SPPI et serait comptabilisé à la juste valeur par résultat.

Le Groupe ne présente pas d'autres natures d'événements éventuels qui ne seraient pas directement liés à des changements dans les risques et coûts de base du prêt.

3.8.6 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Bilan des actifs non courants détenus en vue de la vente et des activités abandonnées

Néant

Compte de résultat des activités abandonnées

Néant

Flux de trésorerie nets des activités abandonnées

Néant

3.8.7 Immeubles de placement

	31/12/2025	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2026
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Valeur brute	29 795	-	116	-	-	13 874	43 785
Amortissements et dépréciations	(10 221)	-	(508)	-	-	-	(10 729)
Valeur au bilan	19 574	-	(392)	-	-	13 874	33 056

	31/12/2024	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2025
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Valeur brute	28 315	-	1 518	(38)	-	-	29 795
Amortissements et dépréciations	(9 723)	-	(536)	38	-	-	(10 221)
Valeur au bilan	18 592	-	982	-	-	-	19 574

3.8.8 Ecart d'acquisition

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire n'est pas concernée par les dispositions de la norme IAS 36.134.

3.8.9 Provisions

	31/12/2025	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2026
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Risques sur les produits épargne-logement	2 820	-	289	-	-	-	-	3 109
Risques d'exécution des engagements par signature	12 772	-	11 229	(2 377)	(12 073)	-	(1)	9 550
Risques opérationnels	5 028	-	314	-	(216)	-	-	5 126
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	1 586	-	569	(23)	-	-	1	2 133
Litiges divers	2 986	-	417	-	(94)	-	-	3 309
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	3 540	-	918	(441)	(450)	-	(1)	3 566
TOTAL	28 732	-	13 736	(2 841)	(12 833)	-	(1)	26 793

	31/12/2024	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2025
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Risques sur les produits épargne-logement	3 363	-	-	-	(543)	-	-	2 820
Risques d'exécution des engagements par signature	12 191	-	25 964	(809)	(24 575)	-	1	12 772
Risques opérationnels	5 558	-	192	-	(722)	-	-	5 028
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	2 055	-	270	(77)	-	-	(662)	1 586
Litiges divers	2 807	-	692	(7)	(506)	-	-	2 986
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	6 088	-	704	(2 594)	(659)	-	1	3 540
TOTAL	32 062	-	27 822	(3 487)	(27 005)	-	(660)	28 732

Les provisions pour risques d'exécution des engagements par signature concernent principalement les engagements de financements donnés, de cautions, de garantie stage 1 et 2 et 3.

Les provisions pour risques opérationnels correspondent au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs. Il inclut le risque juridique, le risque de non-conformité, le risque de fraude interne et externe, le risque de modèle, et également les risques générés par le recours à des Prestations de Service Essentielles Externalisées (PSEE).

Les provisions constituées pour les litiges divers concernent les litiges salariaux et assignations.

Les provisions pour autres risques sont principalement composées des ICNE des DAT au taux progressif suite à la mise en place de la méthode du TIE.

Les provisions pour engagements sociaux (retraites) et assimilés correspondent à l'engagement vis-à-vis des salariés de la Caisse Régionale, lors des départs en retraites (ex indemnités fin de carrière) et autres avantages sociaux (ex : médailles du travail).

➤ Provisions Epargne Logement

La provision Epargne Logement comprend 3 composantes :

- La composante épargne est liée à l'option vendue au détenteur d'un PEL de pouvoir proroger son placement à des conditions de taux préfixées.
- La composante engagement est liée aux crédits PEL et CEL qui pourront être réalisés dans le futur à des conditions de taux préfixées.

- La composante crédit est liée aux crédits PEL et CEL déjà réalisés à des conditions de taux qui, à l'époque de leur réalisation, ont pu être en décalage avec les taux de marché."

Le calcul de la provision Epargne Logement repose sur une approche en multi-scénarios calibrés sur des historiques de comportement observés sur les clients du Groupe Crédit Agricole.

➤ **Engagements de paiement irrévocables versés au Fonds de Résolution Unique**

Le cadre réglementaire européen destiné à préserver la stabilité financière a été complété par la directive 2014/59/UE du 15 mai 2014 (Directive relative au redressement des banques et à la résolution de leurs défaillances) établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. Le dispositif de financement du mécanisme de résolution est institué par le règlement européen UE n° 806/2014 du 15 juillet 2014 pour les établissements assujettis.

Le dépôt de garantie correspond aux garanties pour les établissements ayant eu recours aux engagements de paiement irrévocables visés à l'article 70, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 806/2014 prévoyant que ces engagements ne dépassent pas 30 % du montant total des contributions perçues conformément à ce même article).

Conformément au règlement d'Exécution UE n° 2015/81 du 19 décembre 2014, lorsqu'une mesure de résolution fait intervenir le Fonds de Résolution Unique (FRU) en application de l'article 76 du règlement (UE) n° 806/2014, le CRU (Conseil de Résolution Unique) appelle tout ou partie des engagements de paiement irrévocables, effectués conformément au règlement (UE) n° 806/2014, afin de maintenir les moyens financiers disponibles du Fonds fixés par le CRU dans la limite du plafond fixé à l'article 70, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 806/2014 susmentionné.

Les garanties dont sont assortis ces engagements seront restituées conformément à l'article 3 du règlement UE n° 2015/81 du 19 décembre 2014, une fois que le Fonds reçoit dûment la contribution liée aux engagements de paiement irrévocables qui ont été appelés.

Ce dépôt de garantie classé en débiteur divers, à l'actif de l'établissement, sans changement par rapport aux exercices précédents, est rémunéré conformément à l'accord concernant l'engagement de paiement irrévocable et le dispositif de garantie contracté entre le Groupe et le Conseil de Résolution Unique. Celui-ci s'élève à 2 769 milliers d'euros au 30 juin 2026 et n'a pas évolué depuis le 31 décembre 2025.

Le Groupe ne s'attend pas à ce qu'une mesure de résolution nécessitant un appel à contribution pour le Groupe, dans le cadre du dispositif susmentionné, intervienne en zone euro ; ni à une perte ou un retrait de son agrément bancaire.

3.8.10 Dettes subordonnées

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire n'est concernée par aucune dette subordonnée.

Capitaux propres

Composition du capital au 30 juin 2026

Au 30 juin 2026, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Répartition du capital de la Caisse Régionale	Nombre de titres au 30/06/2026	% du capital	% des droits de vote
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	1 003 200	12.37%	0%
Dont part du Public	953 443	11.76%	0%
Dont part Sacam Mutualisation	-	0.0%	0%
Dont part autodétenue	49 757	0.61%	0%
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	3 291 313	40.58%	0%
Dont 61 Caisses Locales	1 263 636	15.58%	0%
Dont part Crédit Agricole S.A.	239 159	2.95%	0%
Dont part Sacam Mutualisation	1 788 518	22.05%	0%
Parts sociales	3 816 197	47.05%	100%
Dont 61 Caisses Locales	3 816 144	47.05%	0%
Dont 15 administrateurs de la Caisse régionale	51	0.0%	0%
Dont Crédit Agricole S.A.	1	0.0%	0%
Dont Sacam Mutualisation	1	0.0%	0%
Total	8 110 710	100.0%	100%

La valeur nominale des titres est de 3.82 euros et le montant total du capital est de 30 983 milliers d'euros.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement, indirectement ou de concert, 5 % ou plus du capital ou des droits de vote.

Dividendes

Au titre de l'exercice 2025, l'Assemblée générale du 26 mars 2026 de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire a approuvé le versement d'un dividende net par part sociale de 0.20 euros.

Année de rattachement	Par CCI	Par CCA	Par part sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2022	3,00	3,00	0.10
2023	2,76	2,76	0.15
2024	2,83	2,83	0.18
2025	2,90	2,90	0.20

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 15 909 milliers d'euros en juin 2026 contre 16 643 milliers d'euros en décembre 2025.

3.9 Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	31/12/2025
Engagements donnés	837 654	838 302
Engagements de financement	610 058	603 425
Engagements en faveur des établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	610 058	603 425
Engagements de garantie	227 596	234 877
Engagements d'ordre des établissements de crédit	1 049	1 107
Engagements d'ordre de la clientèle	226 547	233 770
Engagements sur titres	-	-
Titres à livrer	-	-
Engagements reçus	4 212 441	4 189 591
Engagements de financement	5 000	7 000
Engagements reçus des établissements de crédit	5 000	7 000
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie	4 207 441	4 182 591
Engagements reçus des établissements de crédit	275 710	261 413
Engagements reçus de la clientèle	3 931 731	3 921 178
Engagements sur titres	-	-
Titres à recevoir	-	-

Instruments financiers remis et reçus en garantie

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	31/12/2025
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	3 647 007	3 637 917
Titres prêtés	-	-
Dépôts de garantie sur opérations de marché	-	-
Autres dépôts de garantie	-	-
Titres et valeurs donnés en pension	-	30 303
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	3 647 007	3 668 220
Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie		-
Autres dépôts de garantie	-	-
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		-
Titres empruntés	-	-
Titres et valeurs reçus en pension	-	68 852
Titres vendus à découvert	-	-
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	-	68 852

Au 30 juin 2026 la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire n'a pas utilisé les titres souscrits auprès des « FCT Crédit Agricole Habitat » comme dispositif de refinancement.

Créances apportées en garantie

Au cours du premier semestre 2026, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire a apporté 3 647 007 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 3 637 917 milliers d'euros au 31 décembre 2025. La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire a apporté notamment :

- 1 038 316 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 1 017 711 milliers d'euros au 31 décembre 2025;
- 157 899 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 139 697 milliers d'euros au 31 décembre 2025;
- 2 450 792 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 2 480 510 milliers d'euros au 31 décembre 2025;

3.10 Reclassements d'instruments financiers

Principes retenus par le groupe Crédit Agricole

Les reclassements ne sont effectués que dans des circonstances rares résultant d'une décision prise par la Direction générale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire à la suite de changements internes ou externes : changements importants par rapport à l'activité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire.

Reclassements effectués par La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire n'a pas opéré en 2026 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1 d'IFRS 9.

3.11 Juste valeur des instruments financiers et informations diverses

3.11.1 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

	30/06/2026	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	12 422	-	12 422	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Instruments dérivés	12 422	-	12 422	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	232 449	140 003	17 855	74 591
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	14 789	-	-	14 789
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	217 660	140 003	17 855	59 802
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	217 660	140 003	17 855	59 802
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 519 848	-	1 484 305	35 543
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	1 519 847	-	1 484 305	35 542
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	1	-	-	1
Instruments dérivés de couverture	39 081	-	39 081	-
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	1 803 800	140 003	1 553 663	110 134
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	-	-

	31/12/2025	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	10 632	1	10 631	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	1	1	-	-
Instruments dérivés	10 631	-	10 631	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	235 284	46 339	118 270	70 675
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	8 488	-	-	8 488
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	226 796	46 339	118 270	62 187
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	226 796	46 339	118 270	62 187
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 467 601	-	1 432 805	34 796
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	1 467 601	-	1 432 805	34 796
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	41 142	-	41 142	-
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	1 754 659	46 340	1 602 848	105 471
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	-	-

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

	30/06/2026	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	12 516	-	12 516	-
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	12 516	-	12 516	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	23 422	-	23 422	-
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	35 938	-	35 938	-
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	-	-

	31/12/2025	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	10 672	-	10 672	-
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	10 672	-	10 672	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	33 081	-	33 081	-
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	43 753	-	43 753	-
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	-	-

Changements de modèles de valorisation

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire n'a réalisé aucun changement de modèle de valorisation sur le 1er semestre 2026.

3.11.2 Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Tableau 1 sur 3	Total Actifs financiers valorisés à la juste Valeur selon le niveau 3	Actifs financiers détenus à des fins de transaction					
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres détenus à des fins de transaction	Instruments dérivés
(en milliers d'euros)							
Solde de clôture (31/12/2025)	105 471	-	-	-	-	-	-
Gains /pertes de la période (1)	(1 104)	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	(1 386)	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	282	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	6 729	-	-	-	-	-	-
Ventes de la période	(962)	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture (30/06/2026)	110 134	-	-	-	-	-	-

Tableau 2 sur 3 (en milliers d'euros)	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat								
	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI			Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
	Actions et autres titres à revenu variable et titres de participation non consolidés	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes			Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres à la juste valeur par résultat sur option
Solde de clôture (31/12/2025)	8 488	-	-	62 187	-	-	-	-	-
Gains /pertes de la période (1)	301	-	-	(1 687)	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	301	-	-	(1 687)	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	6 000	-	-	84	-	-	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-	(782)	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture (30/06/2026)	14 789	-	-	59 802	-	-	-	-	-

Tableau 3 sur 3	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		
	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Instruments de dettes comptabilisés en à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Instruments dérivés de couverture
(en milliers d'euros)			
Solde de clôture (31/12/2025)	34 796	-	-
Gains /pertes de la période (1)	282	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	282	-	-
Achats de la période	644	1	-
Ventes de la période	(180)	-	-
Emissions de la période	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-
Transferts	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-
Solde de clôture (30/06/2026)	35 542	1	-

(1) Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	(1 106)
Comptabilisés en résultat	(1 388)
Comptabilisés en capitaux propres	282

Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

La Caisse régionale n'est pas concernée par la comptabilisation de passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3.

3.11.3 Juste valeur des titres de dettes comptabilisés au coût amorti

La norme IFRS 7 demande des informations portant sur les instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la Juste Valeur.

Les montants présentés dans « la valeur au bilan » des instruments financiers concernés incluent les créances et dettes rattachées et sont, pour les actifs, nets de dépréciation. Par ailleurs, la valeur au bilan inclut la Juste Valeur de la portion couverte des éléments micro-couverts en couverture de Juste Valeur. En revanche, la valeur comptable des éléments présentés n'inclut pas l'écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux.

Pour être comptabilisés au coût amorti à l'actif du bilan, les instruments de dette doivent répondre cumulativement à deux critères :

- Être gérés dans un portefeuille dont la gestion a pour objectif la collecte des flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs et dont les ventes sont strictement encadrées et limitées ;
- Donner droit seulement au remboursement du principal et aux versements reflétant la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable (test "Solely Payments of Principal & Interests" ou test "SPPI").

A ce titre, les informations relatives à la valeur de marché de ces instruments doivent être analysées avec une attention particulière :

- Les valeurs indiquées représentent une estimation de la valeur de marché du 30 juin 2026. Néanmoins ces valeurs de marché peuvent faire l'objet de variations en fonction des paramètres de marché, notamment l'évolution des taux d'intérêt et la qualité du risque de crédit des contreparties. Ces fluctuations peuvent conduire à un écart pouvant être substantiel entre la juste valeur indicative présentée ci-après et la valeur de décomptabilisation, notamment à l'échéance ou proche de l'échéance compatible avec un modèle de gestion de collecte dans lequel les instruments financiers sont classés.

Ainsi, l'écart entre l'indication de la juste valeur et sa valeur comptable ne représente pas une valeur de réalisation dans une perspective de continuité d'activité de l'établissement.

- Compte tenu du modèle de gestion consistant à collecter les flux de trésorerie des instruments financiers du portefeuille auquel il appartient, il est rappelé que ces instruments financiers ne sont pas gérés en fonction de l'évolution de leur juste valeur et que la performance de ces actifs est appréciée sur la base des flux de trésorerie contractuels perçus sur leur durée de vie de l'instrument.
- L'estimation de la juste valeur indicative des instruments comptabilisés au coût amorti est sujette à l'utilisation de modèles de valorisation notamment les prêts et créances vis-à-vis de la clientèle et plus particulièrement ceux dont la valorisation est fondée sur des données non observables de niveau 3.

La valeur comptable des titres de dettes au 30 juin 2026 s'élève à 623 016 milliers d'euros. Leur valeur de marché s'élève à 600 999 milliers d'euros, soit une moins-value latente de 22 017 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2025, la valeur comptable et la valeur de marché de ces instruments s'élevaient respectivement à 622 768 et 601 501 milliers d'euros, soit une moins-value latente de 21 267 milliers d'euros.

3.12 Parties liées

➤ Relations entre la Caisse régionale et les Caisses Locales

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire compte 61 Caisses Locales. Les Caisses Locales détiennent 3 816 144 parts sociales et 1 263 636 CCA de la Caisse régionale Loire Haute-Loire.

Au 30 juin 2026, l'encours des comptes courants bloqués et BMTN est de 256 601 milliers d'euros.

➤ Filiales de la Caisse régionale

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire est :

- ✓ L'actionnaire majoritaire, à hauteur de 99.99 % de la SA COFAM, société holding des SAS LOCAM, SIRCAM et ONLIZ ;
- ✓ L'associée principale à hauteur de 99.98 % de la SCI CREDIT AGRICOLE LOIRE HAUTE-LOIRE, société détenant et assurant la gestion d'une partie des immeubles d'exploitation de la Caisse régionale Loire Haute-Loire ;
- ✓ L'actionnaire majoritaire de la société SQUARE HABITAT CREDIT AGRICOLE LOIRE HAUTE-LOIRE à hauteur de 100 %, filiale exerçant une activité de régie immobilière ;
- ✓ L'actionnaire unique de la SAS LHL IMMOBILIER ;
- ✓ L'actionnaire unique de la SAS CALHL CAPITAL EXPANSION ;
- ✓ L'actionnaire unique de la SAS CALHL CAPITAL INNOVATION ;
- ✓ L'actionnaire unique de la SAS LE VILLAGE BY CA LHL ;
- ✓ L'actionnaire unique de la SAS CA LHL ENERGIES, société holding des sociétés SAS CA LHL TRANSITIONS et SAS LHL ENERGIE, détenues respectivement à hauteur de 100% et 25% ;
- ✓ L'actionnaire majoritaire à hauteur de 66.66 % de la SA DEFITECH ;
- ✓ La co-associée des Caisses Régionales Centre Est, Sud Rhône Alpes, Centre France et des Savoie dans le capital de FINAURA pour 20 % ;
- ✓ La co-associée des Caisses Régionales Centre Est, Sud Rhone Alpes, Centre France et des Savoie dans le capital de CA TRANSITIONS REGIONS à hauteur de 20 %.

Sont décrites ci-après les transactions conclues avec les parties liées au cours du premier semestre 2026 :

La Caisse de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire entretient des relations contractuelles avec l'ensemble de ses filiales, ses participations et entités structurées non consolidées mais aucune transaction, en raison de sa nature et des montants en cause, n'est significative au-cours du 1er semestre 2026.

3.13 Événements postérieurs au 30 juin 2026

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire n'a pas détecté d'événement significatif postérieur au 30 juin 2026.

4. Attestation du responsable de l'information financière

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes semestriels consolidés, sont établis conformément au corps de normes comptables applicables et donnent une image fidèle et honnête du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'émetteur, ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint (page 5 à page 131) présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice».

A Saint-Etienne, le 24 septembre 2026



La Directrice Générale
Gaëlle REGNARD

5. Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2026

(Période du 1er janvier au 30 juin 2026)

DocuSign Envelope ID: 28423EE6-74A8-82C3-8052-847B7616247B



KPMG SA
51 rue de Saint Cyr
69009 Lyon



FORVIS MAZARS
109, rue Tête d'Or
CS 10363
69451 Lyon Cedex 06

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière
semestrielle 2026

Période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire
94 rue Bergson - 42000 Saint-Etienne

KPMG SA, société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 140000010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du Réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour ECH 40
2 avenue Garibaldi
CS 80025
92099 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 457 100 €
775 725 417 RCS Nanterre

FORVIS MAZARS : Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Capital de 5 906 000 euros - RCS Lyon B 351 487 949



KPMG SA
51 rue de Saint Cyr
69009 Lyon



FORVIS MAZARS
109, rue Tête d'Or
CS 10363
69451 Lyon Cedex 06

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire

94 rue Bergson - 42000 Saint-Etienne

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2026

Période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026

Aux sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés de la société, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés intermédiaires résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

KPMG SA, société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14000010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour ECHO
2 avenue Gambetta
CS 60025
93356 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 706 417 RCS Nanterre

FORVIS MAZARS - Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Capital de 5 999 000 euros - RCS Lyon B 301 467 949



II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés intermédiaires résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés intermédiaires résumés.

Les commissaires aux comptes

Lyon, le 16 septembre 2026

KPMG SA

FORVIS MAZARS

DocuSigned by:

8C953FD5A2B14A2...
Frédéric Damaisin
Associé

DocuSigned by:

5863FC14947D49C...
Damien Meunier
Associé

Signé par :

B0F868A7C8E9467...
Pierre Bernard
Associé

Glossaire

Acronymes

ABE

Autorité bancaire européenne ou European Banking Authority (EBA)

ACPR

Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

ALM *Asset and Liability Management* – gestion actif-passif

La gestion actif-passif consiste à gérer les risques structurels du bilan (taux, change, liquidité) ainsi que la politique de refinancement afin de protéger la valeur patrimoniale de la banque et /ou sa rentabilité future

AMF

Autorité des marchés financiers

ANC Actif net comptable

L'actif net comptable correspond aux capitaux propres part du Groupe duquel ont été retraités le montant des émissions AT1, des réserves latentes AFS et du projet de distribution de dividende sur le résultat annuel.

ANPA *Actif net par action* / ANTPA *actif net tangible par action*

L'actif net par action est une des méthodes de calcul pour évaluer une action. Il correspond aux capitaux propres part du Groupe ajusté des AT1 rapportés au nombre d'actions en circulation en fin de période hors titres d'autocontrôle.

L'actif net tangible par action correspond aux capitaux propres tangibles part du Groupe ajusté des AT1, c'est-à-dire retraités des actifs incorporels et écarts d'acquisition, rapportés au nombre d'actions en circulation en fin de période hors titres d'autocontrôle.

AT1 *Additionnal Tier 1*

Les fonds propres additionnels de catégorie 1 (*Additionnal Tier 1*) éligibles sous Bâle 3 correspondent aux instruments de dette perpétuelle, dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement. Ils sont sujets à u, mécanisme d'absorption des pertes lorsque le ratio CET1 est en dessous d'un certain seuil, fixé dans leur prospectus d'émission.

BCE

Banque centrale européenne

BNPA (Bénéfice net par action)

C'est le bénéfice net de l'entreprise, rapporté au nombre moyen d'actions en circulation hors titres d'autocontrôle. Il indique la part de bénéfice qui revient à chaque action (et non pas la part du bénéfice distribué à chaque actionnaire qui est le dividende). Il peut diminuer, à bénéfice total inchangé, si le nombre d'actions augmente (voir dilution)

CCA Certificat coopératif d'associé

Ce sont des titres non cotés en bourse, négociables de gré à gré qui ne peuvent pas être émis que par des sociétés coopératives. Ils peuvent être souscrits par les Sociétaires de la Caisse régionale émettrice

et des Caisses locales affiliés. Sans droit de vote, il donne à ses porteurs le droit à l'actif net et à la perception d'un dividende.

CCI Certificat coopératif d'investissement

Les CCI sont des titres sans droit de vote, cotées en bourse, qui ne peuvent être émis que par des sociétés coopératives. Il donne à ses porteurs le droit à l'actif net et à la perception d'un dividende.

ESG

Environnement, Social, Gouvernance,

ETI

Entreprise de taille intermédiaire

IFRS

International Financial Reporting Standards (Normes internationales d'information financière)

PME

Petite et moyenne entreprise

RSE

Responsabilité sociale (ou sociétale) d'entreprise

SREP

Supervisory Review and Evaluation Process

TPE

Très petites entreprises

Termes

Actifs grevés

Les actifs grevés sont ceux qui sont immobilisés comme garantie, sûreté ou rehaussement de crédit pour une transaction, quelle qu'elle soit.

Agence de notation

Organisme spécialisé dans l'évaluation de la solvabilité d'émetteurs de titres de dettes, c'est-à-dire leur capacité à honorer leurs engagements (remboursements du capital et des intérêts dans la période contractuelle)

Appétit (appétence) au risque

L'appétit au risque correspond au niveau de risque, par nature et par métier, que le Groupe est prêt à prendre au regard de ses objectifs stratégiques. Il s'exprime aussi bien au travers de critères quantitatifs que qualitatifs. L'exercice d'appétit au risque constitue un des outils de pilotage stratégique à la disposition des instances dirigeantes du Groupe.

Autocontrôle

Part détenue par une société dans son propre capital. Les actions détenues en autocontrôle sont privées de droit de vote et n'entrant pas dans le calcul du BNPA puisqu'elles ne reçoivent pas de dividendes et n'ont pas droit aux réserves.

Bâle 3

Nouvelle évolution des standards prudentiels bancaires qui se substitue aux précédents accords de Bâle 2 en renforçant la qualité et la quantité de fonds propres minimaux que les établissements doivent détenir. Ils mettent également en œuvre des exigences minimales en termes de gestion du risque de liquidité (ratios quantitatifs), définissent des mesures visant à limiter la procyclicité du système financier (coussins de fonds propres qui varient en fonction du cycle économique) ou encore renforcent des exigences relatives aux établissements considérés comme systémiques. Dans l'Union européenne, ces standards prudentiels ont été mis en œuvre via la directive 2013/36UE (CRD4 – Capital Requirement Directive) et le règlement (UE) n°575/2013 (CRR- Capital Requirement Régulation)